

Territoire du Syndicat du Moron

Département de la Gironde (33)

Atlas de zones humides Méthodologie de concertation secteur 1

Maître d'ouvrage :

**Syndicat de Gestion des Bassins Versants du
Moron, Blayais, Virvée et Renaudière (SGBV)**

Maison des services

8 au Mas

33710 Bourg-Sur-Gironde

Rapport méthodologique de présentation de la démarche

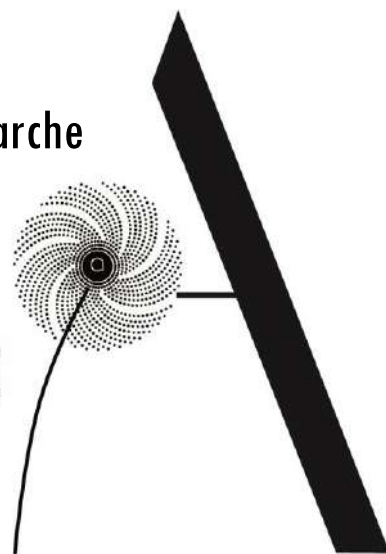
Décembre 2022



T. PICHILLOU



amonia environnement
10, avenue Roger Lapébie Bât. A — 33140 Villenave d'Ornon



SOMMAIRE

1. CONTEXTE	4
2. OBJECTIFS DES REUNIONS	5
3. ORGANISATION PRE-REUNION	5
3.1. REUNION DE LANCEMENT	5
3.2. REUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION	6
3.3. REUNIONS PUBLIQUES DE RESTITUTION	10
3.4. ORGANISATION COVID-19	10
4. PREPARATION DE LA REUNION.....	11
4.1. REUNION DE LANCEMENT	11
4.2. REUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION	12
4.3. REUNIONS PUBLIQUES DE RESTITUTION	12
5. ORGANISATION POST-REUNION.....	14
6. BILAN DE LA CONCERTATION.....	15
7. ANNEXES	16
7.1. ANNEXE 1 : LISTE DE CONTACTS	16
7.2. ANNEXE 2 : COURRIEL D'INVITATION A LA REUNION DE LANCEMENT	19
7.3. ANNEXE 3 : TEXTE ADRESSE AUX COMMUNES POUR LES REUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION	21
7.4. ANNEXE 4 : ARTICLES DE PRESSE	22
7.5. ANNEXE 5 : POSTER DIFFUSE AUX PARTENAIRES POUR LES REUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION	24
7.6. ANNEXE 6 : ARTICLE SUR LE SITE WEB DU SYNDICAT	25
7.7. ANNEXE 7 : COURRIEL D'INVITATION A LA REUNION PUBLIQUE N°4	26
7.8. ANNEXE 8 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DES ZONES HUMIDES (SMIDDEST)	27
7.9. ANNEXE 9 : COURRIEL D'INVITATION AUX REUNIONS DE RESTITUTION	29
7.10. ANNEXE 10 : TEXTE ADRESSE AUX COMMUNES POUR LES REUNIONS DE RESTITUTION	31
7.11. ANNEXE 11 : POSTER DIFFUSE AUX PARTENAIRES POUR LES REUNIONS DE RESTITUTION	32
7.12. ANNEXE 12 : PRESENTATION DIFFUSEE AUX PARTICIPANTS DE LA REUNION DE LANCEMENT (18/06/2021)	33
7.13. ANNEXE 13 : PRESENTATION DIFFUSEE AUX PARTICIPANTS DES REUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION (ENTRE LE 28/09/2021 ET 26/10/2021)	69
7.14. ANNEXE 14 : PRESENTATION DIFFUSEE AUX PARTICIPANTS DES REUNIONS PUBLIQUES DE RESTITUTION (08/11/2022 ET 14/11/2022)	117

Figures

FIGURE 1 : TERRITOIRE DE GESTION DU SYNDICAT DU MORON	4
FIGURE 2 : LOCALISATION DU SOUS-SECTEUR A - MORON AMONT.....	7
FIGURE 3 : LOCALISATION DU SOUS-SECTEUR B – BOURDILLOT	8
FIGURE 4 : LOCALISATION DU SOUS-SECTEUR C - COLINET	8
FIGURE 5 : LOCALISATION DU SOUS-SECTEUR D – MORON AVAL	9
FIGURE 6 : LOCALISATION DU SOUS-SECTEUR E – LES PALUS	9



Fiche d'identification

Titre		Atlas de zones humides // Rapport méthodologique de prélocalisation // Secteur 1	
Maître d'ouvrage 	Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière (SGBV)	Maison des services 8 au Mas 33710 BOURG-SUR-GIRONDE	
		contact@syndicatdumoron.fr	Tél. : 05 57 94 06 87
	Sébastien NYS, Directeur	s.nys@syndicatdumoron.fr	07 69 94 90 06
	Gauthier WATELLE, Chargé de mission	g.watelle@syndicatdumoron.fr	06 83 30 07 30
Bureau d'études Mandataire 	AMONIA Environnement	10 avenue Roger Lapébie — Bât A 33140 VILLENAVE D'ORNON	Tél. : 09 51 04 65 66
	Eléa BARJAVEL	elea.barjavel@amonia.fr	07 49 40 52 79
	Clément BONNO	clement.bonno@amonia.fr	
	Pierre BOUSCARY	pierre.bouscary@amonia.fr	07 69 87 72 23
	Jodie MAURS	jodie.maurs@amonia.fr	
	Julie MORVAN	julie.morvan@amonia.fr	06 60 23 16 53
Cotraitant 1 	APEXE	Maison Bellevue 70 route de Dax 40290 MOUSCARDES	
	Jean-Marie DUPONT	jean-marie.dupont@apexe.fr	Tél. : 06 30 59 70 19
Cotraitant 2 	AMETEN ATLANTIQUE	1, chemin de Marticot 33610 CESTAS	Tél. : 09 62 60 22 59
	Anaïs BATAILLE	a.bataille@ameten.fr	
	Samuel MAURICE	s.maurice@ameten.fr	06 95 40 63 05
	Emilia POIRIER	e.poirier@ameten.fr	
Cotraitant 3 	Geoflore	1, avenue Saragosse 64000 PAU	
	Anne PLENEY	contact@geoflore.fr	Tél. : 06 81 64 86 60
Cotraitant 4 	Coop'alpha	13/15 allée du Colonel Fabien 33310 LORMONT	
	Thomas PICHILLOU	thomas.pichillou@laposte.net	Tél. : 06 27 77 11 44



1. CONTEXTE

Suite à l'adoption de sa nouvelle stratégie d'intervention validée en conseil syndical du 04 septembre 2019 et conforme à ses objectifs, le Syndicat du Moron souhaite engager une action spécifique pour la connaissance, la valorisation et la préservation des zones humides.

Ces écosystèmes fragiles et menacés présentent de multiples intérêts pour la régulation des crues, le soutien à l'étiage des cours d'eau, l'amélioration de la qualité des eaux par autoépuration et abritent un cortège d'espèces spécifiques dont nombre sont protégées ou considérées comme patrimoniales (Loutre d'Europe, Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Nivéole d'été).

Pour toutes ces raisons, le Syndicat du Moron souhaite engager une étude globale sur les zones humides portant sur l'ensemble des bassins versants (sur 53 communes) dont il a la gestion, afin d'améliorer les connaissances (identification cartographique, détermination des habitats naturels, données naturalistes, détermination de l'état de conservation) et engager à la suite une action de préservation en concertation avec les collectivités.

Le présent document renseigne sur la méthodologie appliquée lors de la démarche de présentation du projet aux élus, acteurs et usagers du territoire sur le premier secteur investigué de l'étude, le bassin versant du Moron (Secteur 1 en bleu sur la Figure 1).

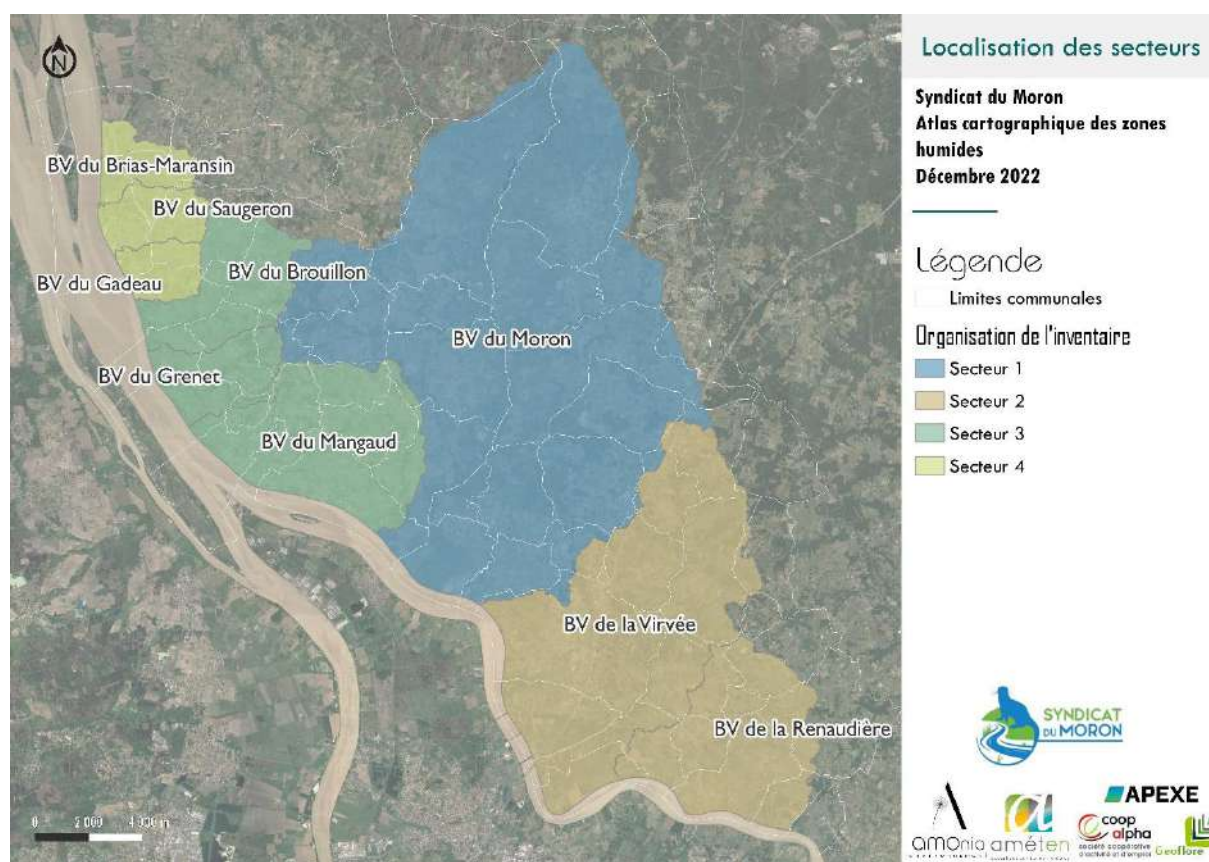


Figure 1 : Territoire de gestion du Syndicat du Moron



2. OBJECTIFS DES RÉUNIONS

Préalablement à la concertation auprès des administrés du territoire, une réunion de lancement a permis de présenter le projet aux élus et aux institutionnels afin de recueillir les premières questions et observations.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- | Expliquer la démarche pour mener l'inventaire des zones humides : méthode, calendrier, institutions partenaires ;
- | Recueillir des informations de la part des administrés sur le territoire des sous-secteurs lors des réunions et tout au long de l'étude.

Des réunions publiques de restitution ont ensuite été organisées, lors de la phase de localisation dans le but de présenter le travail effectué et de le soumettre aux avis et critiques des habitants et acteurs du territoire.

La finalité de cette démarche est ainsi de coconstruire l'atlas cartographique des zones humides avec les usagers du territoire.

3. ORGANISATION PRÉ - RÉUNION

Le syndicat a identifié le lieu où se déroulerait chaque réunion et s'est chargé de réserver la salle correspondante.

3.1. Réunion de lancement

Une réunion de lancement a été organisée pour l'ensemble du secteur I le mardi 18 juin 2021, de 10h à 11h30, à la grande salle de réunion de la Communauté De Communes (CDC) du Grand Cubzaguais à Saint-André-de-Cubzac.

Pour mobiliser le plus grand nombre, une invitation a été adressée par voie dématérialisée aux personnes et structures suivantes : élus (mairies et communautés de communes), délégués communaux au Syndicat du Moron, Forum des Marais Atlantiques, SMIDDEST, Fédérations de chasse et de pêche, Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), Syndicats viticoles, Conseil Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine, EPTB (EPIDOR), l'Agence de l'eau, la SAFER de Nouvelle Aquitaine, la Chambre d'Agriculture Gironde et le Conservatoire d'Espaces Naturels antenne Gironde.

La liste de contacts est présentée en Annexe I : Liste de contacts.



Le courriel d'invitation est présenté en Annexe 2 : Courriel d'invitation à la réunion de lancement.

3.2. Réunions publiques de concertation

Cinq réunions ont été organisées dans les 5 sous-secteurs suivants :

- | Secteur IA : Moron Amont
- | Secteur IB : Bourdillot
- | Secteur IC : Colinet
- | Secteur ID : Moron Aval
- | Secteur IE : Les Palus

Ces réunions ont été réparties sur 5 semaines (1 réunion par semaine) entre le 28 septembre et le 26 octobre. Les dates de réunion exactes ont été fixées par le Syndicat du Moron :

- | 28 septembre 2021, Saint Savin, 18h15, salle multimédia
- | 06 octobre 2021, Cézac, 18h15, salle des fêtes
- | 12 octobre 2021, Saint Vivien de Blaye, 18h15, salle des fêtes
- | 21 octobre 2021, Pugnac, 18h15, salle des fêtes
- | 26 octobre 2021, Bourg, 18h15, chais portiers

Les réunions démarraient toutes à 18h15, avec une durée de 1h30 à 2h00 environ.

Afin de réunir un maximum de personnes, un courriel d'invitation est envoyé à la même liste de diffusion que pour la réunion de lancement, complétée par plusieurs moyens de communications destinés aux habitants :

- | Texte adressé aux communes pour diffusion dans leur gazette respective (réalisé par le syndicat) (Annexe 3 : Texte adressé aux communes) ;
- | Conférence de presse pour diffusion d'un article dans Sud-Ouest et Haute Gironde (réalisé par le syndicat) (Annexe 4 : Articles de presse) ;
- | Poster/affiche diffusée par mail aux partenaires et réseaux (réalisé par le syndicat) (Annexe 5 : Poster diffusé aux partenaires) ;
- | Diffusion d'un article sur le site web du Syndicat du Moron (Annexe 6 : Article sur le site web du Syndicat) ;
- | Mailing particulier d'information à destination des contacts du Syndicat du Moron ;
- | Publications sur la page Facebook et LinkedIn d'AMOnia.



Les invitations ont été envoyées au plus tard 15 jours avant la date de réunion par voie dématérialisée. Une relance a été effectuée une semaine avant la date de réunion ainsi que la veille de la réunion.

Le courriel d'invitation est présenté en Annexe 7 : Courriel de ce rapport. À ce courriel était joint une carte de localisation du sous-secteur I concerné par la réunion.

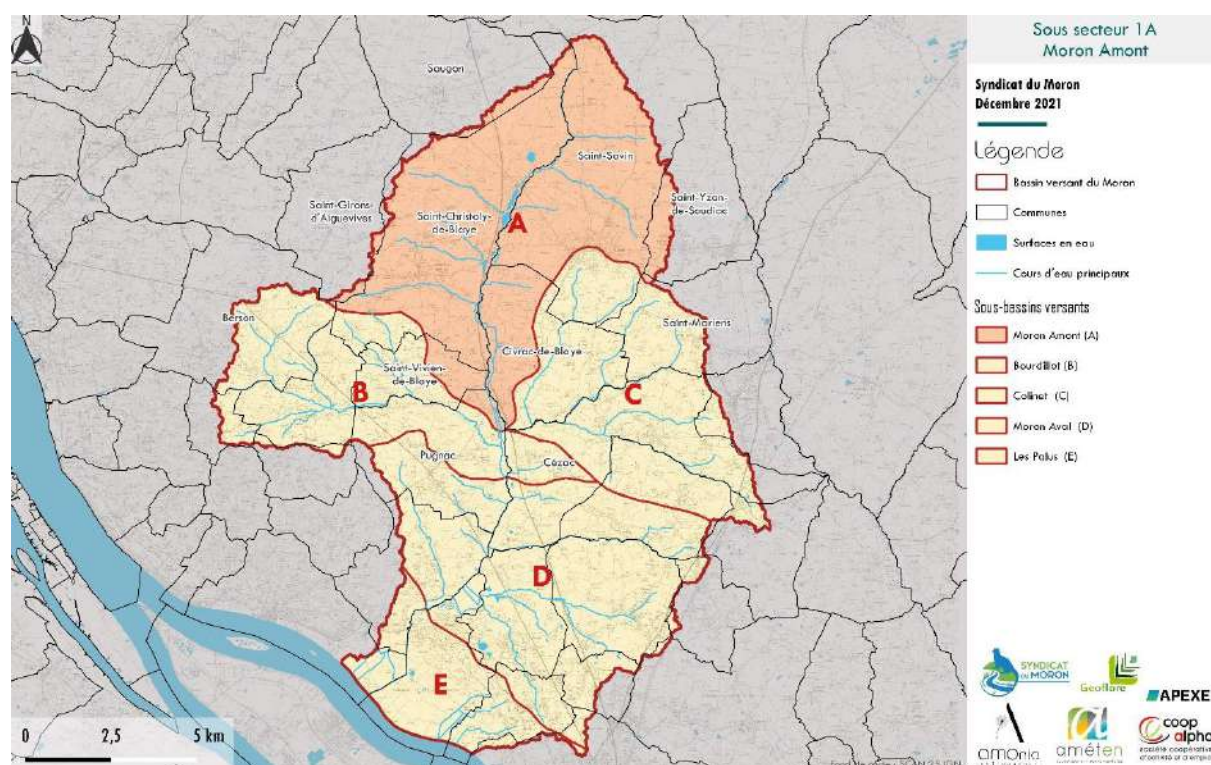


Figure 2 : Localisation du sous-secteur A - Moron Amont



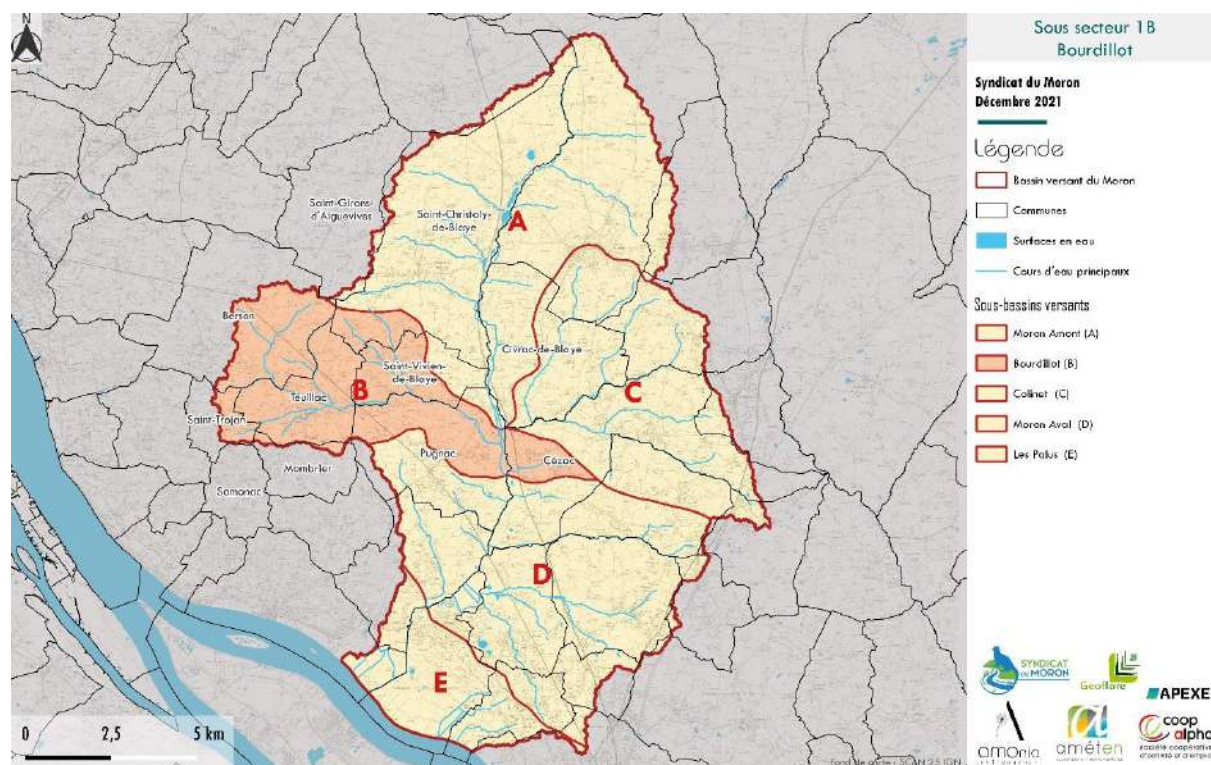


Figure 3 : Localisation du sous-secteur B – Bourdillot

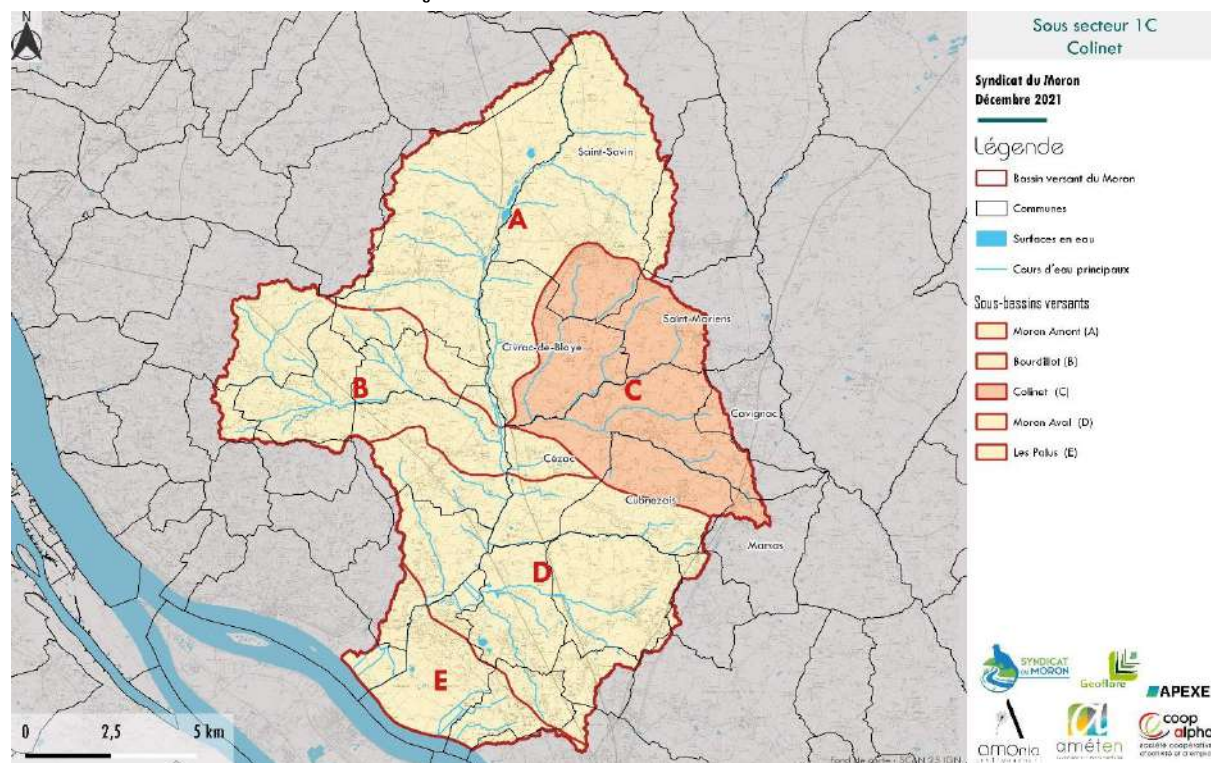


Figure 4 : Localisation du sous-secteur C - Colinet



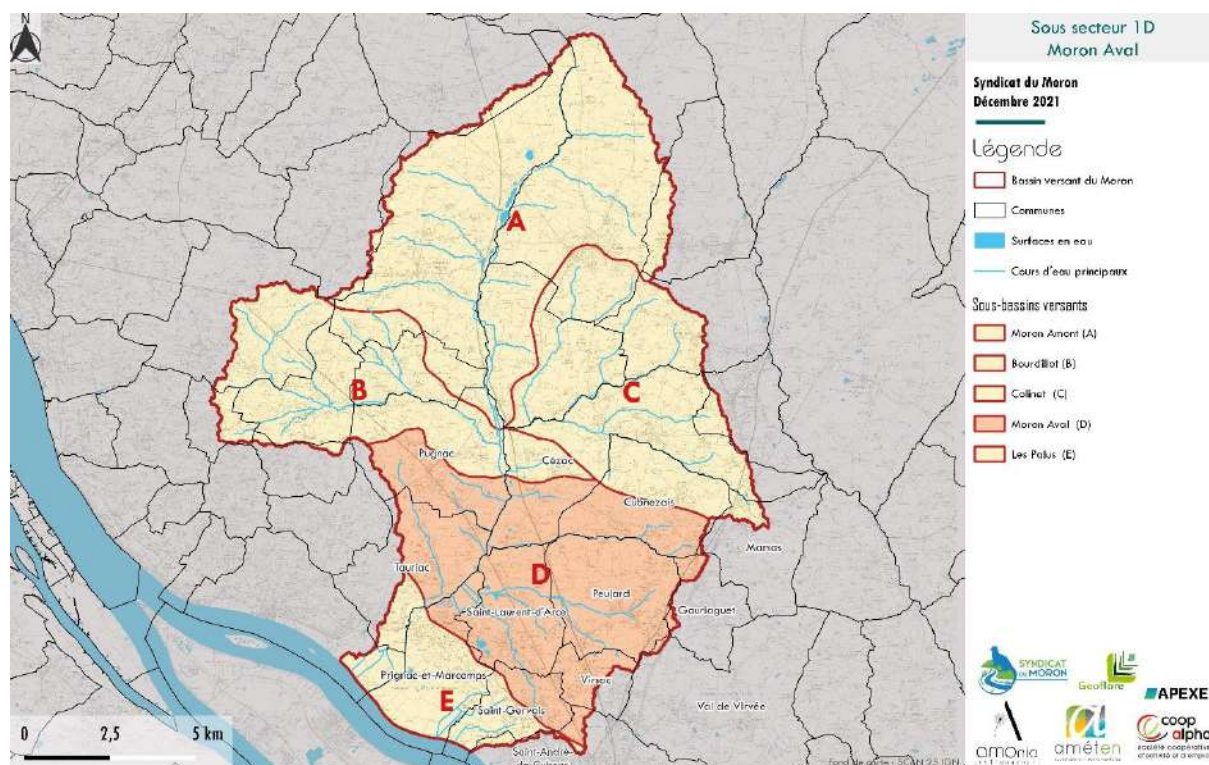


Figure 5 : Localisation du sous-secteur D — Moron Aval

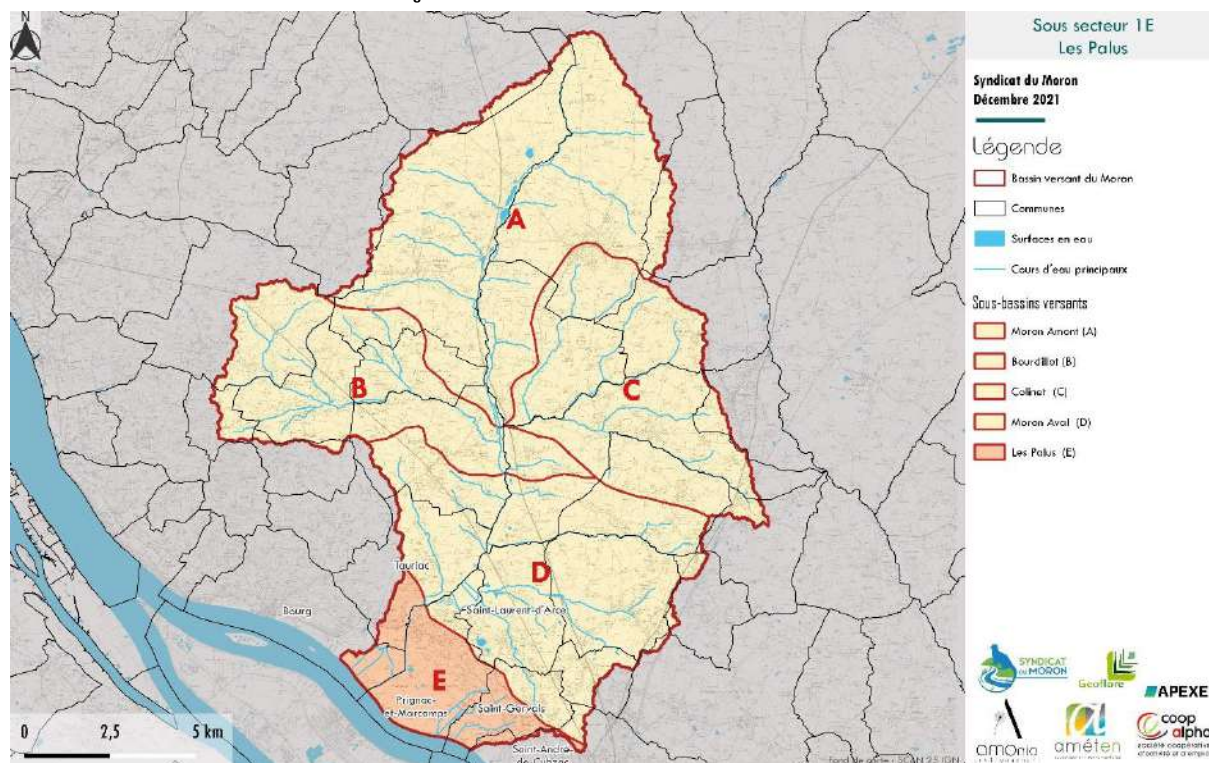


Figure 6 : Localisation du sous-secteur E — Les Palus

En complément de ces cartes, était envoyée à chaque participant une carte d'état des connaissances bibliographiques des zones humides afin que chacun puisse en amont de la réunion prendre connaissance des zones humides déjà répertoriées sur le sous-secteur.

Spécifiquement pour l'invitation adressée aux mairies, une carte de localisation des zones humides pré-identifiées sur la commune était jointe.



Pour les élus, une plaquette de présentation des zones humides réalisée par SMIDDEST est transmise en pièce jointe du courriel (Annexe 8 : Plaquette de présentation des zones humides).

En complément, le poster des différentes réunions est joint au courriel d'envoi.

3.3. Réunions publiques de restitution

À la suite du travail de localisation des zones humides effectives, deux réunions de restitution ont été menées sur le secteur I :

- | 08 novembre 2022, Saint-Savin, 18h15, salle multimédia du centre culturel
- | 14 novembre 2022, Saint-Laurent-d'Arce, 18h15, salle du conseil de la mairie

L'invitation est transmise à la même liste de contacts que pour les réunions de lancement et de concertation. Le courriel d'invitation est présenté en Annexe 9 : Courriel d'invitation aux réunions de restitution.

Comme pour les réunions publiques, l'objectif est d'impliquer le plus grand nombre d'habitants et d'utilisateurs du territoire. De ce fait, plusieurs moyens de communications ont été mis en place :

- | Texte adressé aux communes pour diffusion dans leur gazette respective (réalisé par le syndicat) (Annexe 10 : Texte adressé aux communes pour les réunions de restitution) ;
- | Poster/affiche diffusée par mail aux partenaires et réseaux (réalisé par le syndicat) (Annexe 11 : Poster diffusé aux partenaires pour les réunions de restitution) ;
- | Mailing particulier d'information à destination des contacts du Syndicat du Moron ;
- | Conférence de presse pour diffusion d'un article dans Sud-Ouest et Haute Gironde (réalisé par le syndicat).

3.4. Organisation COVID-19

Suite à un échange avec la préfecture de Gironde en date du 19/08/21, le pass-sanitaire n'apparaît pas exigé dans le cadre des réunions publiques entre septembre et octobre 2021.

Néanmoins, le masque était obligatoire pour assister aux réunions sur l'année 2021 et du gel hydroalcoolique était mis à disposition à l'entrée des salles de réunion.

En complément de ces mesures, sur les conseils de l'Agence Régionale de Santé (ARS), une feuille de présence à l'entrée de la réunion a été renseignée pour récolter l'identité des personnes présentes, leur numéro de téléphone et leur adresse électronique.

Les informations sont recueillies dans le respect du Règlement Général des Protections des Données. Toute personne peut se rapprocher de Julie MORVAN, référent, à julie.morvan@amonia.fr et/ou au 06 60 23 16 53 pour de plus amples informations.



4 . P R É P A R A T I O N D E L A R É U N I O N

Pour chaque réunion, une présentation PowerPoint est préparée en amont et est présentée au Syndicat du Moron une semaine avant la réunion.

Lors de chaque réunion, des photos sont prises (cf. Photo 1) avec l'accord préalable de l'ensemble des participants.



Photo 1 : Atelier participatif lors de la réunion de restitution du 8 novembre 2022 à Saint-Savin

4.1. Réunion de lancement

Contenu de la présentation :

- | Présentation du groupement prestataire et du cadre géographique ;
- | Définition des zones humides, de leurs fonctions et des critères réglementaires (végétation et sol) tout en faisant le lien avec les objectifs du SAGE ;
- | Présentation de la technique de pré-localisation ;
- | Présentation des interventions terrains et explications (botaniste et pédologique avec tarière) ;
- | Présentation du calendrier prévisionnel du projet et du secteur I en particulier ;
- | Présentation de la finalité de l'atlas cartographique des zones humides.



La présentation est disponible en Annexe 12 : Présentation diffusée aux participants de la réunion de lancement (18/06/2021).

4.2. Réunions publiques de concertation

Contenu de la présentation :

- | Introduction : qu'est-ce qu'une zone humide ? Photos, notion de critères réglementaires avec la pédologie et la botanique, fonctionnalités ;
- | Présentation du projet : présentation des acteurs du projet, objectif et enjeux de cet atlas, moyens mis en œuvre ;
- | Présentation de la technique de pré-localisation ;
- | Présentation des interventions terrains et explications (botanistes et pédologie avec tanière) ;
- | Discussion et questions ;
- | Recueil de données de la part des habitants.

La présentation est imprimée en 10 exemplaires et distribuée aux participants (exemple en Annexe 13 : Présentation diffusée aux participants des réunions publiques de concertation (entre le 28/09/2021 et 26/10/2021)). Les cartes de localisation des zones humides connues bibliographiquement peuvent ainsi être annotées par les participants pour rapporter leurs connaissances sur le secteur.

4.3. Réunions publiques de restitution

Contenu de la présentation :

- | Présentation du Syndicat du Moron et de ses objectifs de préservation des zones humides ;
- | Définition des zones humides et de leurs fonctionnalités ;
- | Présentation du projet : cadre géographique, calendrier prévisionnel, finalité de l'étude, présentation des acteurs du projet ;
- | Présentation de la technique de pré-localisation ;
- | Présentation des interventions terrains et explications (botanique et pédologie avec tanière) ;
- | Présentation du travail de localisation des zones humides détruites ;
- | Présentation des cartographies obtenues et discussion autour des posters de zones humides potentielles, effectives et détruites identifiées.

La présentation est imprimée en 10 exemplaires et distribuée aux participants (exemple en Annexe 14 : Présentation diffusée aux participants des réunions publiques de restitution (08/11/2022 et 14/11/2022)). Les cartes de localisation des zones humides potentielles,



effectives et détruites peuvent ainsi être critiquées par les participants avant qu'elles ne deviennent officielles.



5 . O R G A N I S A T I O N P O S T - R É U N I O N

À l'issue de chaque réunion, un compte-rendu a été réalisé et adressé à tous les participants et invités par mail après validation du Syndicat. Ce compte-rendu permettait de noter toutes les remarques et questions portées par les personnes présentes à la réunion.

En parallèle, un article de presse du journal Haute Gironde concernant les réunions publiques est paru le 29 octobre 2021 (Annexe 4 : Articles de presse).

En complément, la création d'une adresse électronique spécifique permettait de recueillir les réflexions de chacun suite à la réunion de concertation (zones-humides@syndicatdumoron.fr), gérée par le Syndicat du Moron. Une règle d'envoi/réception permettait au groupement de bureau d'études de recevoir une copie des messages sur julie.morvan@amonia.fr.

Enfin, le syndicat reprenait contact avec toute personne se rendant disponible pour identifier collectivement sur le terrain des zones humides potentielles. Les zones humides potentielles identifiées par ce biais étaient photographiées et géolocalisées, puis transmises au groupement avec commentaires assortis. Ci-après la synthèse de ces rencontres :

- | 03 novembre 2021, Saint-Laurent-d'Arce, avec un élu de la commune
- | 05 novembre 2021, Pugnac, avec le maire de la commune
- | 09 novembre 2021, Cézac, avec un élu de la commune
- | 01 décembre 2021, Pugnac, avec le Président de l'ACCA
- | 03 décembre 2021, Saint-Laurent-d'Arce, avec deux habitants de la commune
- | 07 décembre 2021, Pugnac, avec un habitant de la commune
- | 15 décembre 2021, Pugnac, avec un habitant de la commune
- | 11 janvier 2022, Teuillac, avec le maire de la commune.

Après les réunions de restitution, l'équipe d'AMOnia a effectué des vérifications ponctuelles sur le terrain en réalisant des sondages pédologiques à la recherche de traces d'hydromorphie dans le sol :

- | 28 novembre 2022, Pugnac, avec une élue de la commune
- | 20 décembre 2022, Cézac, avec un élu de la commune.



6 . B I L A N D E L A C O N C E R T A T I O N

Au total, une centaine de personnes ont été sollicitées par le biais d'un courriel électronique pour participer aux différentes réunions organisées sur le secteur I.

Les trois réunions ont regroupé, hors bureaux d'études prestataires et Syndicat du Moron :

- | 18 participants pour la réunion de lancement ;
- | 70 participants au total pour les réunions publiques de concertation en 2021 ;
- | 38 participants au total pour les réunions publiques de restitution en 2022.

La concertation a permis de réunir de nombreuses informations ayant fait avancer l'inventaire.



7 . A N N E X E S

7.1. Annexe 1 : Liste de contacts

Structure	Entité	Personne
Communes	Berson	M. Sébastien TREBUCQ
	Bourg	M. Pierre JOLY
	Cézac	Mme Nicole PORTE
	Cavignac	M. Guillaume CHARRIER
	Civrac-de-Blaye	M. Florian DUMAS
	Cubnezais	M. Jean-Luc DESPERIEZ
	Gauriaguet	M. Alain Guillaume MONTANGON
	Marsas	Mme Brigitte MISIAK
	Mombrier	Mme Valérie GUINAUDIE
	Peujard	M. Christian MABILLE
	Prignac-et-Marcamps	Mme Christine BOUCHET
	Pugnac	M. Jean ROUX
	Saint-André-de-Cubzac	Mme. Célia MONSEIGNE
	Saint-Christoly-de-Blaye	Mme. Murielle PICQ
	Saint-Gervais	M. Patrice GALLIER
	Saint-Girons-d'Aiguevives	M. Eric PAGE
	Saint-Laurent-d'Arce	M. Jean-Pierre SUBERVILLE
	Saint-Mariens	M. Marcel BOURREAU
	Saint-Savin	M. Alain RENARD
	Saint-Trojan	M. Bruno GRAVINO
	Saint-Vivien-de-Blaye	M. Jean-Pierre DOMENS
	Saint-Yzan-de-Soudiac	M. Didier BERNARD
	Samonac	Mme Marylise GIOVANNUCCI
	Saugon	Mme Marie Claire SOULARD
	Tauriac	M. Roger TARIS
	Teuillac	M. Jean-Franck BLANC
	Val de Virvée	M. Christophe MARTIAL
	Virzac	Mme Christine BOURSEAU
Communauté de Communes	Communauté de Communes de Blaye	M. Denis BALDES
		M. Benjamin HUREL



Structure	Entité	Personne
	Communauté de Communes Latitude Nord Gironde	M. Eric HAPPERT
		Mme Joséphine RAY
	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais	Mme Valérie GUINAUDIE
		Mme Lucie RIEDWEG
Syndicat du Moron		M. Pierre JOLY
		Secrétariat
		M. Sébastien NYS
		M. Gauthier WATELLE
		M. GAYRARD Hervé
		M. RODRIGUEZ Raymond
		Mme PICQ Murielle
		M. ROBIN Serge
		M. DUEZ Jean-Paul
		M. DOUCET Christophe
		Mme BOUCHET Christine
		Mme MONSEIGNE Célia
		M. POTIER Patrice
		M. SUBERVILLE Jean-Pierre
		M. BUSQUETS Bruno
		M. CAVARD Alexandre
		M. SOULIGNAC James
		M. JOYE Jean-François
		M. BESSE Jean-Luc
Autres partenaires	Forum des Marais Atlantiques	M. Fabien BLANCHET
		Mme Nathalie BOESH
		M. Loïc ANRAS
	SMIDDEST	Mme Barbara LALEVE
		Mme Valérie BRICHE
		M. Louis MASSALOUX
	Fédération de Pêche de Gironde	Mme Sophie DELAVERGNE
	Fédération de Chasse de Gironde	M. Emmanuel ROBIN
	ACCA de Prignac et Marcamps	M. Francis BERARD
	ACCA de Cézac	M. Michel COUREAU
	Chambre d'agriculture de Gironde	Mme Pauline HERAUD
		Mme Manon DANIAU
		Mme Anaïs MEKKIOUI-BARDON
		M. Laurent COURAU



Structure	Entité	Personne
		Mme Marion DELOBEAU (a quitté ses fonctions)
	Syndicat viticole des côtes de Bourg	M. Didier GONTIER
	Syndicat viticole des côtes de Blaye	M. Mickaël ROUYER
		Mme Laëtitia ELIAS
	Conseil Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine	Mme Marjorie BATLLE
	Conservatoire Botanique National Sud Atlantique	M. Florian BONTEMPS
		Mme Pauline DELBOSC
		M. Grégory CAZE
	Agence de l'Eau Adour Garonne	Mme Alexia ROCHE (a quitté ses fonctions)
		Mme Rachel BAGUET
		M. Edouard DEHILLERIN
		Mme Laurence MORET
	Département Gironde	Mme Magali CRESTE
		Mme Elodie BOUCHON
		M. Sylvain BROGNIEZ
	DDTM Gironde	Mme Sophie EYHERABIDE
		M. Ludwick SIMON
		Mme Laurence BERGES
	OFB	M. Jean Olivier TERRIER
		Mme Christelle BURLET
	Communauté de Communes de l'Estuaire	M. Guéric GABRIEL
		M. Clément PIGNON
	DREAL Nouvelle Aquitaine	M. Simon SCHIANO
		M. Albert NOIREAU (a quitté ses fonctions)
	CEN Nouvelle Aquitaine	M. Quentin DILASSER (a quitté ses fonctions)
		Mme Carole DECKER
	SAFER Gironde	Mme Hélène DUMAS
	SCOT Haute-Gironde	Mme Tiphaine MAURIN
		M. Sébastien ROUAUD



7.2. Annexe 2 : Courriel d'invitation à la réunion de lancement

Objet : Inventaire des zones humides – Secteur 1 : Bassin versant du Moron ; Réunion de lancement, vendredi 18 juin 2021, 10h-12h, (dans la grande salle de réunion de la CDC du Grand Cubzaguais, Zone d'activité « Parc Aquitaine »)

Madame, Monsieur,

Vous avez été informé par le Syndicat du Moron de son projet d'inventaire complet des zones humides sur l'intégralité de son territoire, dans le cadre de sa mission d'amélioration des connaissances. Les zones humides sont une source d'intérêts pour le développement et la conservation des territoires. Leur identification permettra de mieux les prendre en compte dans les outils de planification du territoire et de leur accorder une protection adéquate, permettant le maintien voire la restauration de leurs différentes fonctions.

L'appel d'offre lancé par le Syndicat du Moron pour la réalisation de cet inventaire a retenu notre groupement de cinq bureaux d'études composé de AMOnia environnement (mandataire principal), Ameten, Apex, T. Pichillou et Geoflore.

L'inventaire s'étalera sur quatre années (2021-2024) afin de prospecter l'ensemble du périmètre d'intervention du Syndicat. Le territoire a été divisé en quatre secteurs qui seront investigués au fur et à mesure de ces quatre années de travail. Au sein de chaque secteur, une première étape consistera en une pré-localisation des zones humides sur la base des données disponibles pour aboutir à une cartographie préalable. Lors d'une seconde étape, cette cartographie sera précisée grâce à des investigations de terrain par les experts botanistes et pédologues de notre groupement de bureaux d'études. Il débouchera sur une réflexion concernant les orientations de gestion de ces zones humides.

Plusieurs rencontres associant les élus, les différents acteurs du territoire et le public seront organisées tout au long de l'inventaire, afin de favoriser la participation locale et la prise en compte des intérêts particuliers. Pour vous détailler les objectifs et le déroulement de notre projet sur le secteur du bassin versant du Moron, nous vous invitons à venir nous rencontrer le vendredi 18 juin 2021 (10h-12h) dans la grande salle de réunion de la CDC du Grand Cubzaguais (Zone d'activité « Parc Aquitaine », 365 Avenue Boucicaut, 33240 Saint-André-de-Cubzac). Cette réunion de lancement, à destination des élus et acteurs du bassin versant du Moron, sera l'occasion d'échanger sur les tenants et aboutissants de notre projet, mais aussi de recueillir les premières questions et observations.

A des fins d'organisation, et dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous vous remercions par avance de nous confirmer votre présence à cette réunion pour le vendredi 11 juin 2021 au plus tard.

Votre expertise territoriale et votre proximité avec la population locale sont des atouts considérables pour la réalisation de l'inventaire. Elles vont concourir à l'optimisation de la qualité et de la légitimité de nos résultats, qui auront vocation à vous servir dans le cadre de l'aménagement des territoires.



En espérant vous rencontrer lors de cette réunion,



7.3. Annexe 3 : Texte adressé aux communes pour les réunions publiques de concertation

OBJET : Inventorier les zones humides de la vallée du Moron

Le Syndicat du Moron mène un projet d'inventaire complet des zones humides sur l'intégralité de son territoire. Leur identification permettra de mieux les prendre en compte dans les outils de planification du territoire et de leur accorder une protection adéquate. Dans ce cadre, le Syndicat est accompagné d'un groupement de cinq bureaux d'études composé d'AMOnia environnement (mandataire principal), Améten, Apex, T. Pichillou et Géoflore.

Une première étape consistera, pour la vallée du Moron, en une pré-localisation en 2021 des zones humides sur la base des données disponibles. Lors d'une seconde étape, la localisation sera précisée grâce à des investigations de terrain réalisées par des experts sur l'année 2022. Cette étape débouchera sur une réflexion concernant les orientations de gestion de ces zones humides.

Cinq réunions publiques sont tenues pour la vallée du Moron. Ces réunions sont ouvertes à tous : élus, représentants d'institutions et associations, habitants, etc. Ce moment de concertation sera l'occasion d'échanger sur les tenants et aboutissants du projet du syndicat, mais aussi de recueillir les premières questions et observations. N'hésitez pas à participer à ces temps forts afin de partager vos propres connaissances sur les zones humides du territoire !

Dates à venir :

- | 28 septembre 2021 : Saint Savin, 18h15, salle multimédia (Centre Culturel, 20 rue Jacques Vergeron, 33920 Saint-Savin)
- | 06 octobre 2021 : Cézac, 18h15, salle des fêtes
- | 12 octobre 2021 : Saint Vivien de Blaye, 18h15, salle des fêtes
- | 21 octobre 2021 : Pugnac, 18h15, salle des fêtes
- | 26 octobre 2021 : Bourg, 18h15, Chais de Portier (rue Ulysse Lainé, 33710 Bourg)

Une adresse de recueil des informations est également mise à disposition. Si vous avez connaissance de zones humides particulières, n'hésitez pas à nous faire remonter les informations à l'adresse suivante, en nous précisant les lieux exacts : zones-humides@syndicatdumoron.fr.

A des fins d'organisation, et dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous vous remercions par avance de nous confirmer votre présence à l'une ou l'autre réunion, par retour de mail ou au 07 68 65 21 31. Le port du masque sera obligatoire.



7.4. Annexe 4 : Articles de presse

BLAYAIS ET CUBZAGUAIS

ENVIRONNEMENT

Les zones humides doivent être identifiées

La campagne menée par le Syndicat du Moron va coûter 309 000 euros. Elle est essentielle pour la biodiversité et la lutte contre les inondations



Les zones humides vont être répertoriées et intégrées aux documents d'urbanisme. SYNDICAT DU MORON

Une campagne d'investissement de grande ampleur va bientôt débiter pour répertorier les zones humides autour du bassin-versant du Moron et de huit autres rivières : le Brias, le Saugeron, le Gadeau, le Brouillon, le Grenet, le Mangaud, la Vivée et la Renaudière. La campagne est menée par le Syndicat du bassin-versant du Moron qui a mandaté quatre cabinets d'études pour la mener, le tout pour un montant de 309 000 euros hors taxe.

L'ampleur de la tâche est conséquente car le Syndicat gère un chevelu (le cours principal et les affluents d'une rivière) de près de 400 km en longueur cumulée sur les

54 communes du syndicat pour une superficie avoisinant les 50 000 hectares. Connaître l'emplacement des zones humides sur un tel territoire est tout sauf anecdotique. « Elles sont essentielles, rappelle Sébastien Nys, directeur du syndicat. Et on ne les connaît pas. »

Plantes adaptées

On les définit de par leur flore avec des plantes adaptées à cet environnement et à la structure de leur sol. Leur assèchement, leur destruction pour cause d'urbanisation ou d'agriculture intensive a une incidence certaine dans les inondations car elles ne captent plus l'eau. « Notre objectif, explique Gauthier Watelle,

chargé du dossier au syndicat, est de les répertorier, les cartographier et de les intégrer dans les documents d'urbanisme. »

« Cela coûte cinq fois moins cher de préserver une zone humide que de réparer les effets de sa destruction »

« Ce document doit être un outil facilitateur pour les communes afin de construire au bon endroit, précise Sébastien Nys. Cela coûte cinq fois moins cher de préserver une zone humide que de réparer les effets de sa destruction. »

LES RÉUNIONS

Cinq réunions sont prévues, elles auront toutes lieu à 18 h 15. Le 28 septembre à la salle multimédia de Saint-Savin ; le 6 octobre à la salle des fêtes de Cézac ; le 12 octobre à la salle des fêtes de Saint-Vivien ; le 21 octobre à la salle des fêtes de Pugnac ; et le 26 octobre aux chais de Portier à Bourg-sur-Gironde.

Pour cela, le syndicat mise sur la collaboration de la population à cette étude par le biais de cinq réunions publiques. Le bassin-versant du Moron sera le premier étudié, avant d'aborder les huit autres. Le tout doit être mené en quatre ans. **Martial Maury**



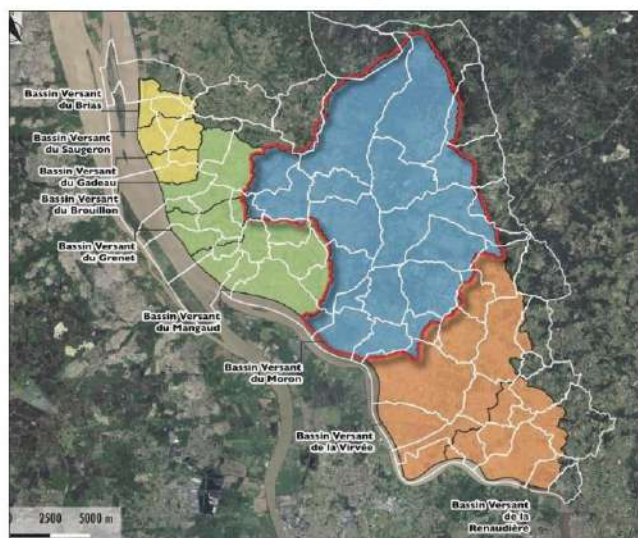
Zones humides : l'inventaire complet d'ici 2024

NATURE. Le syndicat mixte du Moron et le groupement qui mène les études concernant l'inventaire des zones humides de Haute-Gironde sont allés à la rencontre des habitants du territoire, comme ici à la salle des Chais de Portiers, à Bourg

Pierre Joly, maire de Bourg et président du syndicat mixte du Moron, prévient immédiatement le public. « Le travail s'inscrit dans le temps long, voire très long ». En septembre, le syndicat du Moron s'est lancé dans un projet d'inventaire des zones humides des bassins-versants de la rivière Moron (lire notre édition du 17 septembre). Ce travail, étalé sur plusieurs années, sera suivi d'un chantier de restauration ou de préservations des zones humides du territoire. Le syndicat et le groupement d'experts chargé de l'étude ont organisé cinq réunions publiques entre le 28 septembre et le 26 octobre pour informer et mobiliser les habitants dans ce travail colossal. « Le travail d'étude que nous menons repose sur des bases de données déjà existantes, les recherches effectuées sur le terrain mais aussi les informations que vous, habitants, nous ferez remonter », précise Julie Morvan, responsable du bureau d'études Amonia.

Quatre études entre 2021 et 2024

Au regard de l'étendue du périmètre d'action du syndicat mixte



Les quatre secteurs concernés par l'inventaire des zones humides d'ici 2024.

Photo Syndicat du Moron

du Moron (50 000 hectares répartis sur neuf bassins-versants et quatre communautés de communes), le bureau d'études a décidé de scinder l'inventaire en quatre secteurs qui seront cartographiés entre 2022 et 2024.

« Nous commençons par le plus grand secteur : le bassin-versant du Moron (ndlr, en bleu sur la carte). L'étude prendra environ un an et demi », reprend Julie Morvan. Concrètement, jusqu'à Noël, le bureau d'études et le syndicat du Moron vont identifier un certain nombre de zones humides

« potentielles » (ZHP). Prochaine étape des recherches : la cartographie des zones humides avérées du territoire, qui doit débiter à partir du premier semestre 2022. L'inventaire des zones humides du bassin-versant du Moron devrait être complet en fin d'année 2022.

Plusieurs questions soulevées

Au terme de la présentation du travail d'étude aux habitants, le bureau d'études et le syndicat du Moron ont laissé la parole à la salle.

● **Quand l'inventaire des zones**

humides sera terminé, quelles seront les conséquences dans les zones constructibles ?

Gauthier Watelle (coordinateur technique du syndicat du Moron) : « Si la présence d'une zone humide est avérée, vous serez soumis à la réglementation et ne pourrez donc pas faire ce que vous voulez. Nous allons intégrer ce travail d'inventaire dans la

révision ou la création de PLU, SCot, PLUi, ce qui pourrait tout changer aux zonages ».

● **À quelle distance d'une zone humide peut-on construire ?**

Julie Morvan : « Il faut évaluer l'impact direct ou indirect de votre chantier sur la zone humide et son alimentation. Par exemple, notre bureau a travaillé avec une usine de sirop qui s'est implantée à proximité d'une zone humide. Pour fonctionner, l'usine avait de gros besoins en eau et a donc fait construire un bassin d'eau, milieu de la zone humide. Le terrassement du bassin en a drainé une partie, l'impact est déjà visible moins de trois ans après les travaux. Il faut faire attention aux effets d'influence. Dans un cas comme celui-ci, la responsabilité de demander une étude d'impact revient à l'entité qui délivre l'autorisation de construire ».

● **Quid de la remise en service d'ouvrages anciens, type écluses, présents sur le territoire ?**

Gauthier Watelle : « Il faut faire attention. Ces ouvrages relèvent parfois de pratiques aujourd'hui disparues, comme l'inondation de certaines parcelles viticoles pour protéger la vigne du phylloxéra (ndlr, une maladie provoquée par un insecte ravageur apparu au XIXe siècle).

Il faut aussi prendre en compte la continuité écologique. Réhabiliter certains ouvrages pourrait pénaliser certains milieux et espèces. »

Propos recueillis par
Yoan Denéchau



7.5. Annexe 5 : Poster diffusé aux partenaires pour les réunions publiques de concertation

REUNIONS PUBLIQUES
Inventaire des zones humides
par le Syndicat du Moron

et le groupement piloté par
Amonia
environnement

Le Moron et ses affluents

Contribuez au projet !

28/09 : Saint Savin, 18h15, salle multimédia
06/10 : Cézac, 18h15, salle des fêtes
12/10 : Saint Vivien, 18h15, salle des fêtes
21/10 : Pugnac, 18h15, salle des fêtes
26/10 : Bourg, 18h15, chais de portiers

Masque obligatoire, renseignements 07.68.65.21.31 et zones-humides@syndicatdumoron.fr



7.6. Annexe 6 : Article sur le site web du Syndicat

[Galerie](#) [Espace pédagogique](#) [Contact](#)

[ACCUEIL](#) [LE SYNDICAT](#) [LE TERRITOIRE](#) [MISSIONS](#) [ENGAGEMENTS](#) [ACTUALITÉS](#) 

24 Sep Inventorier les zones humides de la vallée du Moron

Le Syndicat du Moron mène un projet d'inventaire complet des zones humides sur l'intégralité de son territoire. Leur identification permettra de mieux les prendre en compte dans les outils de planification du territoire et de leur accorder une protection adéquate. Dans ce cadre, le Syndicat est accompagné d'un groupement de cinq bureaux d'études composé d'AMOnia environnement (mandataire principal), Améten, Apex, T. Pichillou et Géoflore.



Une première étape consistera, pour la vallée du Moron, en une pré-localisation en 2021 des zones humides sur la base des données disponibles. Lors d'une seconde étape, la localisation sera précisée grâce à des investigations de terrain réalisées par des experts sur l'année 2022. Cette étape débouchera sur une réflexion concernant les orientations de gestion de ces zones humides.

Cinq réunions publiques sont tenues pour la **vallée du Moron**. Ces réunions sont ouvertes à tous : élus, représentants d'institutions et associations, habitants, etc. Ce moment de concertation sera l'occasion d'échanger sur les tenants et aboutissants du projet du syndicat, mais aussi de recueillir les premières questions et observations. N'hésitez pas à participer à ces temps forts afin de partager vos propres connaissances sur les zones humides du territoire !

Dates à venir :

- **28 septembre 2021** : Saint Savin, 18h15, salle multimédia (Centre Culturel, 20 rue Jacques Vergeron, 33920 Saint-Savin)
- **06 octobre 2021** : Cézac, 18h15, salle des fêtes
- **12 octobre 2021** : Saint Vivien de Blaye, 18h15, salle des fêtes
- **21 octobre 2021** : Pugnac, 18h15, salle des fêtes
- **26 octobre 2021** : Bourg, 18h15, Chais de Portier (rue Ulysse Lainé, 33710 Bourg)

Une adresse de recueil des informations est également mise à disposition. Si vous avez connaissance de zones humides particulières, n'hésitez pas à nous faire remonter les informations à l'adresse suivante, en nous précisant les lieux exacts : zones-humides@syndicatdumoron.fr.

À des fins d'organisation, et dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous vous remercions par avance de nous confirmer votre présence à l'une ou l'autre réunion, par retour de mail ou au **07 68 65 21 31**. Le port du masque sera obligatoire.



7.7. Annexe 7 : Courriel d'invitation à la réunion publique n°4

OBJET : Invitation Réunion n°4 de présentation - Inventaire des Zones Humides - Secteur 1 : Bassins versant du Moron ; sous-secteur ID : Moron Aval

Bonjour,

Le Syndicat du Moron mène un projet d'inventaire complet des zones humides sur l'intégralité de son territoire. Leur identification permettra de mieux les prendre en compte dans les outils de planification du territoire et de leur accorder une protection adéquate. Dans ce cadre, le Syndicat est accompagné d'un groupement de cinq bureaux d'études composé d'AMOnia environnement (mandataire principal), Améten, Apexe, T. Pichillou et Géoflore.

Une première étape consistera, pour la vallée du Moron, en une pré-localisation en 2021 des zones humides sur la base des données disponibles. Lors d'une seconde étape, la localisation sera précisée grâce à des investigations de terrain réalisées par des experts sur l'année 2022. Cette étape débouchera sur une réflexion concernant les orientations de gestion de ces zones humides.

Une réunion publique est prévue le jeudi 21 octobre à 18h15 à la salle des fêtes de Pugnac.

Cette réunion est ouverte à tous : élus, représentants d'institutions et associations, habitants, etc. Ce moment de concertation sera l'occasion d'échanger sur les tenants et aboutissants du projet du syndicat, mais aussi de recueillir les premières questions et observations.

Nous vous remercions de diffuser cette information au sein de votre association. Pour cela, vous trouverez en pièce jointe un courrier expliquant l'objet de la réunion, un texte à publier dans vos supports habituels (bulletin, newsletter, etc.) ainsi qu'une affiche (2 formats différents). Vous trouverez également une carte situant les zones humides potentielles de votre commune ainsi qu'une plaquette d'information sur les zones humides réalisée par le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde).

Pour information, votre commune peut se situer sur plusieurs secteurs d'étude. Il est donc susceptible que vous receviez d'autres invitations similaires dans les semaines à venir.

En vous remerciant pour votre collaboration,

Cordialement,



7.8. Annexe 8 : Plaquette de présentation des zones humides (SMIDDEST)

Comment inventorier et caractériser les zones humides

à l'échelle communale ou intercommunale ?

Une démarche qui repose sur la définition réglementaire des zones humides :
La méthodologie d'inventaire doit se baser sur le socle réglementaire qui précise le caractère alternatif des critères **pédologique** et **floristique** (sol hydromorphe et végétation caractéristique - arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009). En effet, les zones humides sont caractérisées par des "terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par les plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année" (L211-1 du Code de l'Environnement).

Une démarche en plusieurs étapes :

Chaque commune ou intercommunalité est libre de lancer en maîtrise d'ouvrage directe une démarche d'inventaire et de caractérisation des zones humides. Sur sollicitation, le **SMIDDEST peut accompagner techniquement les collectivités à toutes les étapes de la démarche** afin de faciliter son bon déroulement et d'assurer une cohérence à l'échelle du SAGE. La réalisation du cahier des charges et du plan de financement constituent une étape essentielle, nécessaire pour lancer un appel d'offre aboutissant à la sélection d'un prestataire. Dans un premier temps, un **travail de collecte des informations disponibles** est réalisé afin d'établir un état des lieux de la connaissance existante (ex. enveloppe des principales zones humides du SAGE). Le croisement des données permet alors d'aboutir à une **pré-localisation des milieux humides**. A partir de cette pré-localisation et des éléments de connaissance apportés par les acteurs locaux, une stratégie d'échantillonnage pour les prospections de terrain est définie. Cette stratégie peut varier considérablement en fonction du contexte et du niveau de connaissance préalable. Le **diagnostic de terrain** (expertise de la végétation et du sol) permet de préciser le caractère humide ou non des milieux identifiés lors de l'étape de pré-localisation. Les prospections de terrain permettent également de récolter des informations nécessaires à la **caractérisation des zones humides identifiées**.

Une démarche participative :

En parallèle de l'étude à proprement parler, un **processus de concertation territoriale** est mené. Il permet d'impliquer les acteurs locaux dès le début de la démarche, ce qui facilite **l'appropriation des résultats** de l'étude et permet la **sensibilisation des acteurs**. La séquence de concertation s'établit en fonction des spécificités du territoire et peut être modulable au vu des enjeux et des problématiques rencontrées.

Le saviez-vous ?

Des financements sont mobilisables pour la réalisation d'une étude d'inventaire et de caractérisation des zones humides à une échelle cohérente : le bassin versant, l'intercommunalité ou la commune. Ce type d'étude **peut être financé jusqu'à 80%** de son coût (Agence de l'Eau Adour Garonne, Département de la Gironde).



12, rue Saint-Simon • 33390 Blaye • Tél : 05 57 42 28 76 • Fax : 05 57 42 75 10

www.smiddest.fr - contact@smiddest.fr

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département de la Gironde



**Connaître les zones humides :
une étape clé pour favoriser
le développement durable
des territoires**

Réédition juin 2021



Pourquoi protéger les zones humides ?

A l'interface des milieux terrestres et aquatiques, les zones humides constituent des écosystèmes caractérisés par la présence d'eau douce, saumâtre ou marine, de manière permanente ou temporaire. Elles jouent un rôle fondamental pour la **préservation de la ressource en eau**, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, ainsi que pour le **maintien de la Biodiversité**. Chaque milieu humide possède des caractéristiques qui lui sont propres et qui lui confèrent **différentes fonctions**. De ces fonctions découlent de nombreux **«services rendus»** par les zones humides à l'**espèce humaine**. Ces services gratuits sont également générateurs de ressources économiques. Ils méritent donc d'être reconnus par tous et préservés **dans l'intérêt général**.



> Fonctions hydrologiques

Véritables éponges à l'échelle du bassin versant :

- régulation des débits d'étiage ;
- alimentation des nappes phréatiques ;
- protection contre les inondations ;
- diminution des phénomènes d'érosion.



> Fonctions épuratrices

Filtre naturel à l'échelle du bassin versant :

- amélioration de la qualité de l'eau ;
- recyclage et stockage des matières en suspension ;
- réduction des émissions de CO₂ et de CO.



Bocasseau variable

> Fonctions écologiques et services écosystémiques

Ecosystèmes riches et complexes avec une forte productivité de biomasse :

- support d'une importante biodiversité (corridor biologique et zone de refuge) ;
- support d'activités économiques (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchyliques) ;
- support d'activités récréatives (chasse, pêche, randonnée, écotourisme...) ;
- éléments paysagers du patrimoine historique, culturel et naturel.

Cependant, depuis plus de 50 ans, **ces milieux disparaissent ou se dégradent**, malgré de nombreux plans et programmes de préservation. Consciente de ces enjeux, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE «Estuaire de la Gironde et milieux associés» a souhaité que la préservation des zones humides devienne **un enjeu majeur** pour son territoire, et que le travail à l'échelle locale, essentiel pour connaître, comprendre et préserver les zones humides, soit valorisé et accompagné.



Je compte sur vous

Pascale GOT
Présidente de la CLE

L'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme : un bon moyen de protection

Les **collectivités territoriales** ont, dans le cadre de leurs compétences en aménagement du territoire et gestion des milieux aquatiques, un **rôle majeur à jouer** en faveur de ces milieux. Les documents d'urbanisme constituent le cadre juridique du développement durable des territoires, mais sont également des outils de préservation et de valorisation du patrimoine naturel local.

L'**élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme** est par conséquent une **excellente opportunité** pour réaliser un inventaire des zones humides.

C'est pourquoi la **CLE recommande aux communes ou à leurs groupements, de cartographier et de caractériser les zones humides**, afin d'identifier les principaux enjeux de leur territoire et de les intégrer aux PLU(i) lors de leur élaboration ou de leur révision. Le **SMIDDEST**, en tant que structure porteuse du SAGE, peut **accompagner** les collectivités territoriales souhaitant se lancer dans une telle démarche, en leur apportant l'information, les connaissances et les outils nécessaires.

Afin d'orienter les projets de territoire **le plus en amont possible** de leur élaboration et ainsi d'éviter au maximum la destruction de zones humides, cette démarche a pour objectifs :

1. de **cartographier** de la manière la plus exhaustive possible les milieux humides du territoire communal ou intercommunal à l'échelle parcellaire ;
2. de **caractériser** les milieux humides inventoriés afin de hiérarchiser les enjeux associés à chaque zone humide du territoire.

Ces connaissances constituent alors un outil efficace d'aide à la décision qui peut permettre dans un second temps de **déterminer les zonages à intégrer dans le PLU(i)**. Des outils de gestion et de protection adaptés peuvent par la suite être mobilisés pour valoriser ou restaurer les zones humides inventoriées et leurs fonctionnalités.

Document de planification	Document de planification à l'échelle locale (communale ou intercommunale)	TRADUCTION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME
PLU(i)	Document de planification à l'échelle d'une grande entité administrative ou intercommunale	MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
SAGE	Document de planification à l'échelle du bassin hydrographique	
SAGE Adour-Garonne SAGE TUB	Document de planification à l'échelle du grand bassin hydrographique	
Loi sur l'eau de 1992 LEMA de 2010 Loi DTR de 2015	Cadre réglementaire national	SOCLE RÉGLEMENTAIRE
Directives européennes (Directive sur l'Eau / 2000 - bannière...)	Cadre réglementaire européen	

IMBRICATION DES DIFFÉRENTS OUTILS RÉGLEMENTAIRES



7.9. Annexe 9 : Courriel d'invitation aux réunions de restitution

Objet : Réunions publiques dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur le bassin versant du Moron

Madame, Monsieur,

Vous avez été informé par le Syndicat du Moron de son projet d'inventaire complet des zones humides sur l'intégralité de son territoire, lancé en 2021, dans le cadre de sa mission d'amélioration des connaissances.

Votre participation lors des réunions précédentes nous a permis d'enrichir l'étude au travers de vos remarques et connaissances sur le territoire du bassin versant du Moron. Ainsi, nous avons pu établir une première cartographie des zones humides potentielles. Celle-ci a ensuite été vérifiée sur le terrain grâce aux botanistes et pédologues qui sont passés sur les différentes communes du secteur lors de la période printemps-été 2022.

Ce travail conséquent aboutit aujourd'hui à une cartographie des zones humides effectives qui ont été validées grâce à l'expertise de terrain. Dans ce contexte, nous vous invitons à deux réunions publiques de restitution afin de soumettre cette cartographie à vos avis et critiques, avant qu'elle ne devienne officielle.

Dates à venir :

- | Pour le secteur Amont du bassin versant du Moron : **Mardi 8 novembre 2022 (18h15 – 20h)**, à la salle multimédia de Saint Savin, Centre Culturel, 20 rue Jacques Vergeron, 33920, Saint-Savin

Communes concernées : Berson, Cézac, Civrac-de-Blaye, Mombrier, Pugnac, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Girons-d'Aiguevives, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Trojan, Saint-Vivien-de-Blaye, Samonac Saint-Yzan-de-Soudiac, Saugon et Teuillac

- | Pour le secteur Aval du bassin versant du Moron qui concerne les communes suivantes : **Lundi 14 novembre 2022 (18h15 – 20h)**, à la salle du conseil de la mairie de Saint-Laurent-d'Arce, 8 rue Pierre Georget, 33240, Saint-Laurent-d'Arce

Communes concernées : Aubie-et-Espessas, Bourg, Cavignac, Cubnezais, Gauriaguet, Marsas, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Gervais, Saint-Laurent-d'Arce, Tauriac, Virsac

Les communes indiquées pour chaque date feront l'objet d'une présentation de la cartographie des zones humides. Vous pouvez participer aux deux réunions si vous êtes intéressés par plusieurs communes.

Toute critique nous sera utile pour coconstruire ce projet aux côtés des habitants et usagers du territoire. Alors n'hésitez pas à participer à ce temps fort du projet !



Vous trouverez, joint à ce mail, deux documents vous permettant de diffuser l'information sur vos réseaux respectifs : une affiche et un texte prêt à l'emploi pour diffusion sur votre site internet ou dans votre bulletin régulier.

À des fins d'organisation, nous vous remercions par avance de nous confirmer votre présence à l'une ou l'autre de ces réunions, par retour de mail ou au 07 68 65 21 31.

En espérant vous rencontrer lors de cette réunion,



7.10. Annexe 10 : Texte adressé aux communes pour les réunions de restitution

Inventorier les zones humides de la vallée du Moron

Le Syndicat du Moron mène un projet d'inventaire complet des zones humides sur l'intégralité de son territoire. Leur identification permettra de mieux les prendre en compte dans les outils de planification du territoire et de leur accorder une protection adéquate. Dans ce cadre, le Syndicat est accompagné d'un groupement de cinq bureaux d'études composé d'AMOnia environnement (mandataire principal), Améten, Apex, T. Pichillou et Géoflore.

Une première étape a permis, pour la vallée du Moron, de réaliser une pré-localisation cartographique en 2021 des zones humides sur la base des données disponibles. Lors d'une seconde étape, la localisation a été précisée grâce à des investigations de terrain réalisées par des experts sur l'année 2022. Cette étape débouchera sur une réflexion concernant les orientations de gestion de ces zones humides.

Deux nouvelles réunions publiques sont tenues pour la **vallée du Moron**, et permettront de vous présenter l'avancée du travail réalisé. Ces réunions sont ouvertes à tous : élus, représentants d'institutions et associations, habitants, etc. Ce moment de concertation sera l'occasion d'échanger sur les tenants et aboutissants du projet du syndicat, mais aussi de recueillir les éventuels questionnements concernant les zones humides identifiées. N'hésitez pas à participer à ces temps forts afin de partager vos propres connaissances sur les zones humides du territoire !

Dates à venir :

- 08 novembre 2022, 18h15-20h00, Saint-Savin, salle multimédia (Centre Culturel, 20 rue Jacques Vergeron, 33920 Saint-Savin)
- 14 novembre 2022, 18h15-20h00, Saint-Laurent-d'Arce, salle du conseil municipal (en mairie)

Une adresse de recueil des informations est également mise à disposition. Si vous avez connaissance de zones humides particulières, n'hésitez pas à nous faire remonter les informations à l'adresse suivante, en nous précisant les lieux exacts : zones-humides@syndicatdumoron.fr.

À des fins d'organisation, nous vous remercions par avance de nous confirmer votre présence à l'une ou l'autre réunion, par retour de mail ou au 07 68 65 21 31.



7.11. Annexe 11 : Poster diffusé aux partenaires pour les réunions de restitution

REUNIONS PUBLIQUES
Inventaire des zones humides
par le Syndicat du Moron

et le groupement piloté par
Amونيا
environnement

Le Moron



Contribuez au projet !

Geoflore **APEXE** **améten**
T. PICHILLOU

08/11 : Saint Savin, 18h15,
à la SALLE MULTIMEDIA (CENTRE CULTUREL)

14/11 : Saint Laurent d'Arce, 18h15,
à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (MAIRIE)



Renseignements 07.68.65.21.31 et zones-humides@syndicatdumoron.fr



7.12. Annexe 12 : Présentation diffusée aux participants de la réunion de lancement (18/06/2021)





ETUDE ZONES HUMIDES : INVENTAIRE, ATLAS ET ANALYSE DU ZONAGE

Réunion de lancement

Secteur I : Bassin versant du Moron

18 juin 2021



société coopérative
d'activité et d'emploi

APEXE

PREAMBULE

- | Le syndicat de gestion des bassins versants du Moron a engagé une action spécifique pour la connaissance, la valorisation et la préservation des zones humides sur son territoire
- | Lancement d'un marché public à rendre fin janvier 2021 pour un inventaire et une caractérisation des zones humides sur son territoire
- | L'offre proposée par le groupement représenté par AMOnia environnement a été retenue
- | Démarrage de la mission par le bassin versant du Moron (secteur n°1)

SOMMAIRE

- 
- | Le groupement de bureaux d'études
 - | Cadre géographique de l'étude
 - | Les zones humides : définition, enjeux, implications réglementaires
 - | Mise en œuvre de l'inventaire
 - | Utilisation de l'information



GROUPEMENT PRESTATAIRE



AMONia environnement



Julie MORVAN
Chef de projet
Responsable du bureau d'études



Etienne FAYOLLE
Chef de projet
Chargé d'affaires
Environnement - Milieu physique



Sarah TORRENTE
Assistante de Direction



Inès BEAULATON
Juriste
Chargée d'affaires

Ameten, Antenne Atlantique



Samuel MAURICE
Responsable de l'Antenne
Atlantique
Juridique environnement et
foncier



Anaïs BATAILLE
Chargée d'études SIG



Caroline MALLO
Chef de projets
Environnement



Clémence PONCET
Chargée d'études
environnement



Dylann ANGELIN
Chargé d'études Eau
et environnement



Sarah RUBIERO
Chargée d'études
Environnement

Experts botanistes

Apexe



Jean-Marie DUPONT
Ingénieur écologue,
botaniste phytosociologue

Coop alpha



Thomas PICHILLOU
Ecologue naturaliste
botaniste phytosociologue

Geoflore

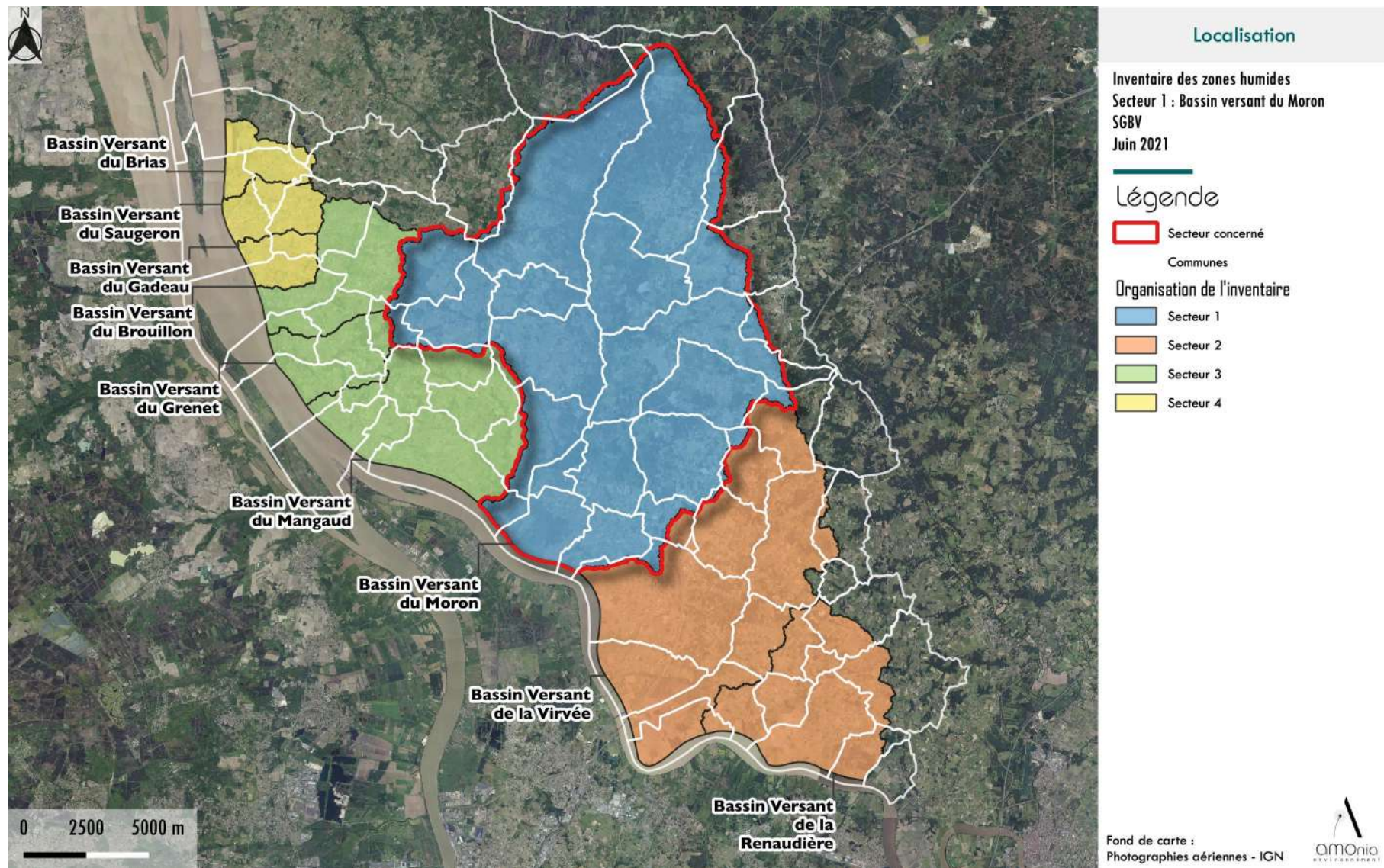


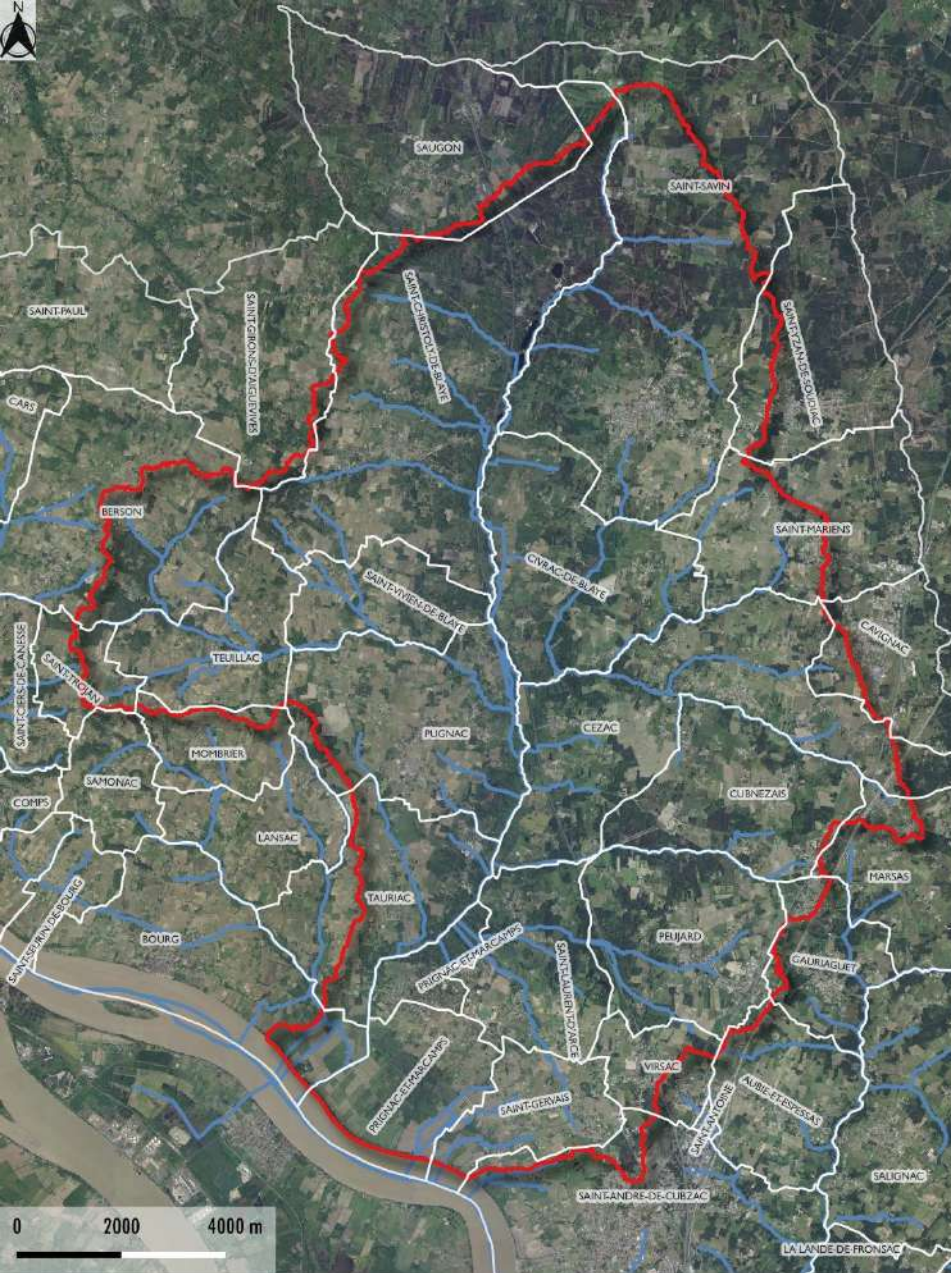
Anne PLÉNEY
Ecologue
Botaniste phytosociologue



CADRE GÉOGRAPHIQUE

Quatre secteurs d'investigation





Secteur n°1

Le bassin versant du Moron

- | 28 communes intersectées
- | Bassin versant : 18 300 ha
- | 180 km de cours d'eau
 - | Le Moron : 24 km
 - | De nombreux affluents
- | Altitude :
 - | 0 m NGF en bord de Dordogne
 - | 98 m NGF au nord de Saint-Mariens

Communes concernées

Légende

-  Bassin versant du Moron
 Communes
 Cours d'eau

Source : BD Topage
Fond de carte :
Photographie aérienne - IGN



nion de lancement – Secteur n°1 : BV du Moron // Territoire du SGBV (33) // 18 juin 2021

Inventaire des zones humides
Secteur 1 : Bassin versant du Moron
SGBV
Juin 2021



LES ZONES HUMIDES : De quoi parle-t-on ?

LES ZONES HUMIDES

Les **zones humides** sont des « terrains, exploités ou non, habituellement **inondés** ou **gorgés d'eau** douce, salée ou saumâtre de façon **permanente ou temporaire**, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des **plantes hygrophiles** pendant au moins **une partie de l'année** ».

(Art. L.211-1 du code de l'environnement)

- | Interface des milieux terrestres et aquatiques
- | Écosystèmes caractérisés par la présence d'eau (douce, saumâtre ou salée) de manière permanente ou temporaire

→ Rôle fondamental pour la préservation de la diversité biologique et pour le maintien de la qualité de l'eau

Localisation théorique des zones humides sur un bassin versant

(Source : Guide technique inter-agences n° 89, Les zones humides et la ressource en eau, 2002)



LES ZONES HUMIDES



Les fonctions

- | Fonctions hydrologiques : Véritables éponges à l'échelle du bassin versant
- | Fonctions biologiques : Ecosystèmes riches et complexes avec une forte productivité de biomasse
- | Fonctions physiques : Filtre naturel à l'échelle du bassin versant
- | Valeurs économiques
- | Valeurs culturelles et sociales



Les menaces

- | Modification de l'hydrologie
- | Arrivée d'espèces exotiques envahissantes
- | Pollutions et contaminations chimiques
- | Fermeture des milieux
- | Assèchements et drainage
- | Imperméabilisation des sols



Bécasseau variable



Nécessité de caractériser les zones humides pour les gérer et les protéger

Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des milieux humides dans les projets de territoire du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés", SMIDDEST, 2015

LES ZONES HUMIDES

Les principaux types de zones humides sur le territoire du SAGE Estuaire de la Gironde

- | Zones humides de milieux forestiers : tourbières, lagunes, landes humides, etc.
- | Zones humides d'accompagnement de cours d'eau et résurgences
- | Zones humides de bord d'estuaire
- | Estrans et vasières

Deux critères alternatifs pour définir les zones humides

- | Critère sol
 - | Présence de traits d'hydromorphie
 - | Profondeur d'apparition de ces traits
- | Critère végétation
 - | Habitats de végétation humides
 - | Taux de recouvrement par des espèces hygrophiles

Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Inventaire basé sur ces critères



Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des milieux humides dans les projets de territoire du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés", SMIDDEST, 2015



IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES DES ZONES HUMIDES



La préservation des zones humides

- | Directive Cadre sur l'Eau
- | Loi sur les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et loi sur le développement des territoires ruraux (DTR) du 23 février 2005
- | Article L.211-I du code de l'environnement
- | Détermination méthodologique selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et loi du 24 juillet 2019

Le SDAGE Adour-Garonne 2016 - 2021

Priorité : la gestion durable des zones humides

ORIENTATION D
**PRÉSERVER ET RESTAURER
LES FONCTIONNALITÉS
DES MILIEUX AQUATIQUES**

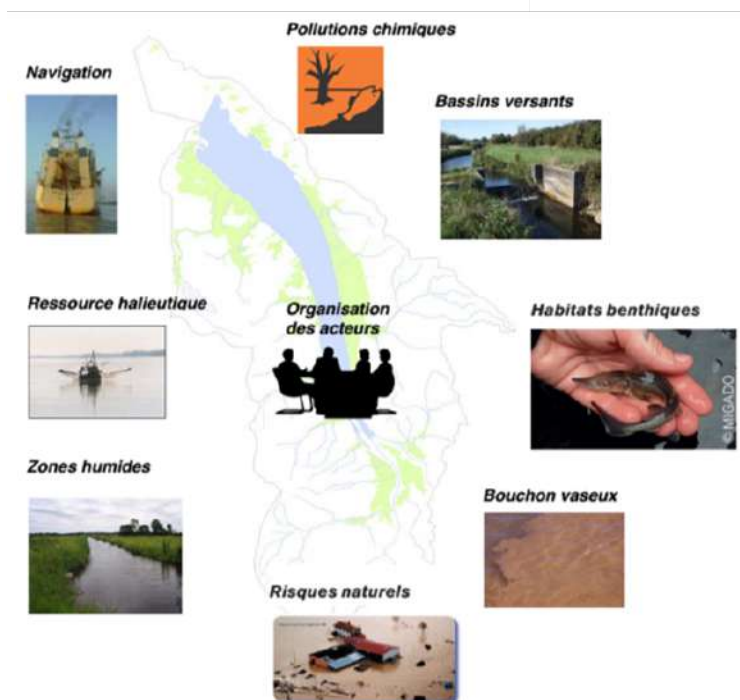
- ⇒ Respect des prescriptions techniques minimales définies pour la pré-localisation des zones humides
- | Respect des prescriptions techniques relatives à l'architecture des données
 - | Attribution d'aides publiques



Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés L'enjeu « Zones Humides »

Le SAGE et ses enjeux

LE SAGE "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIÉS" REGROUPE 74 DISPOSITIONS ET 5 RÈGLES AUTOUR DE NEUF ENJEUX PRIORITAIRES.



SAGE = outil de planification: gestion concertée, équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

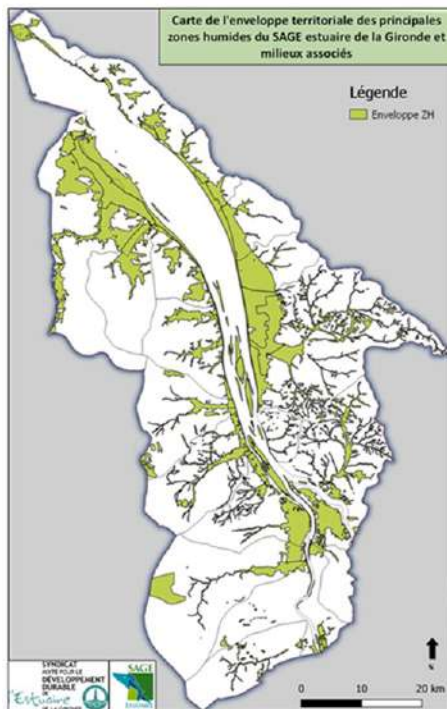
- ➔ Fixer les objectifs généraux à l'échelle d'un territoire cohérent au niveau hydrographique: *Estuaire de la Gironde et milieux associés*
- ➔ Répondre aux objectifs de bons états des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) / compatibilité avec le SDAGE Adour-Garonne.

La Commission Locale de l'Eau (CLE): instance de concertation des acteurs du territoire du SAGE
Valide les grandes étapes de l'élaboration du SAGE et sa mise en œuvre.

Le SAGE et l'enjeu « Zones Humides »

Objectif du SAGE concernant les zones humides : améliorer les connaissances pour préserver et restaurer leurs fonctionnalités, tout en garantissant un développement harmonieux du territoire.

770 km² ≈ 20 % du périmètre du SAGE



DIX DISPOSITIONS DANS LE PAGD :

ZH1. Enveloppe territoriale des principales ZH : outil d'information et de connaissance, suivre l'évolution spatiale et temporelle de ces milieux (pas de portée réglementaire).

ZH2. Mieux connaître, sensibiliser et informer sur les fonctions et la valeur patrimoniale des ZH.

ZH3. Compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation.

ZH4. Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides.

ZH5. IOTA et ICPE situés dans l'enveloppe territoriale.

ZH6. Evaluer la politique zones humides.

ZH7. Les Zones Humides particulières du SAGE : estrans et vasières ; lagunes et tourbières d'intérêt patrimonial ; les ZH situées sur les têtes de BV ; ZHIEP ; ZSGE.

ZH8. Identifier les ZHIEP

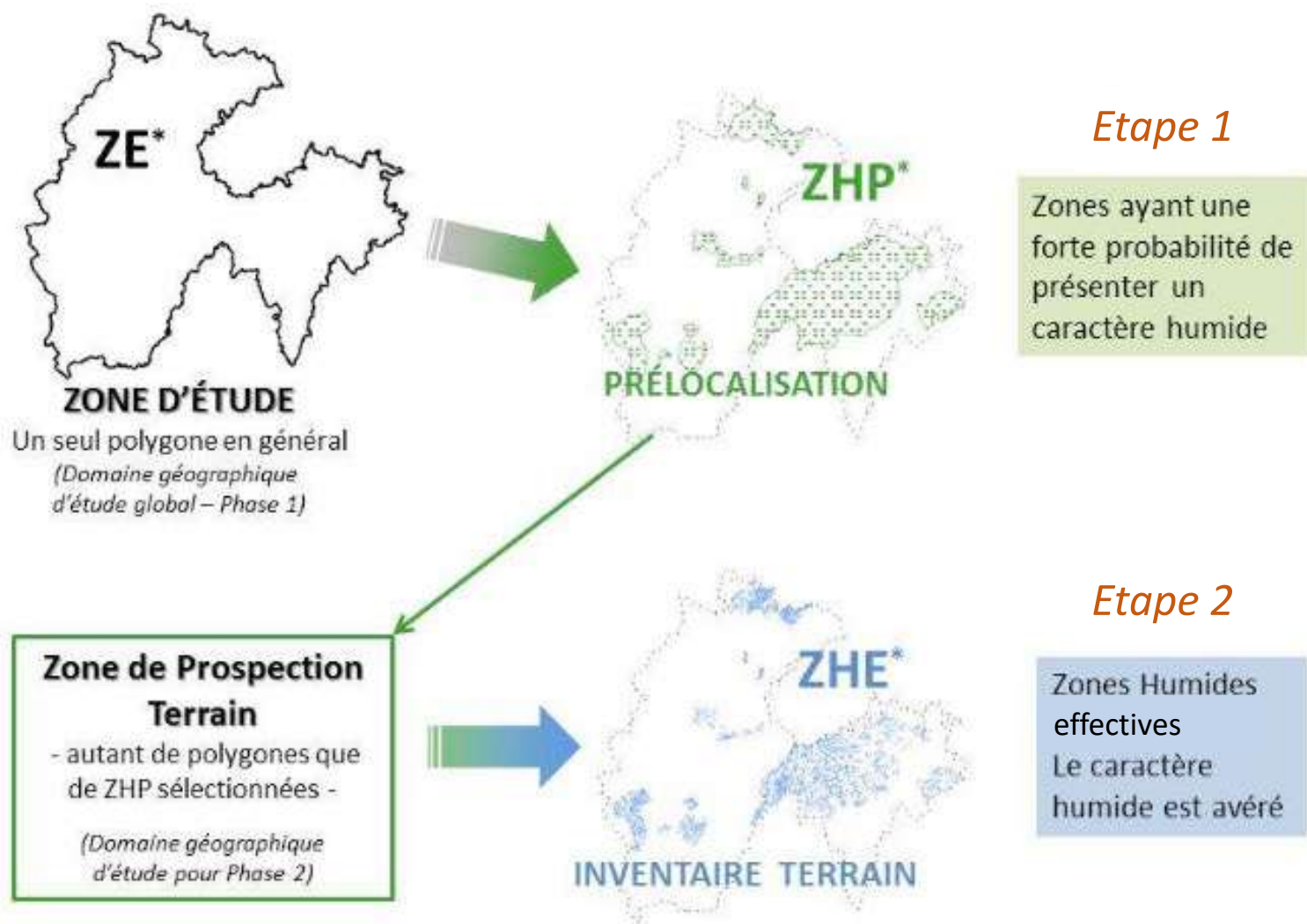
ZH9. Instaurer des ZSGE

ZH10. Inventorier les estrans et vasières, les lagunes et tourbières d'intérêt patrimonial, et les zones humides situées sur les têtes de BV.



DEROULEMENT DE L'ETUDE

DEROULEMENT DE L'ETUDE



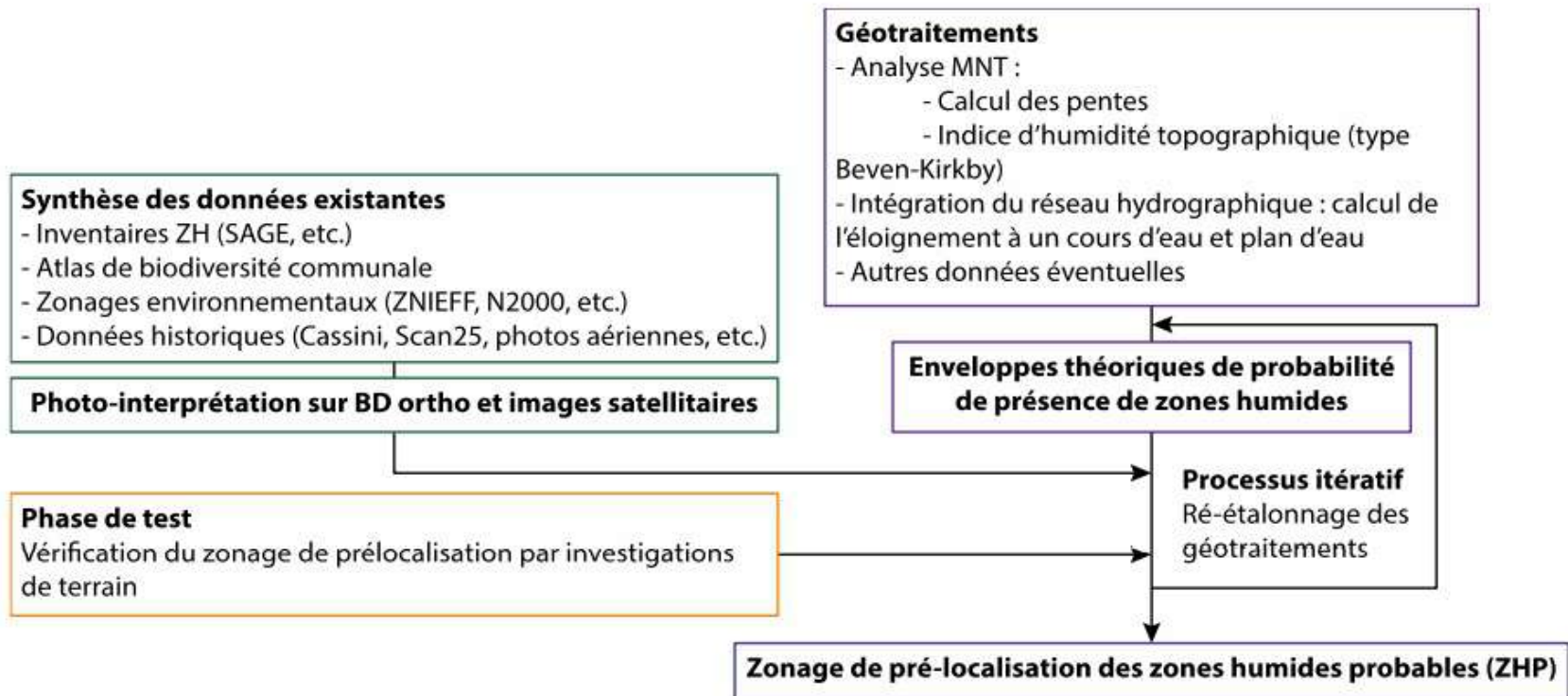
Source : Prélocalisation et inventaires des zones humides, cartographie et caractérisation. Bassin Adour Garonne. Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges, 2016



DEROULEMENT DE L'ETUDE

Etape I – Pré-localisation

Etape I – Pré-localisation



- Délimitation des zones humides potentielles (ZHP) sur la base des enveloppes de probabilité de présence de zones humides
- Intégration dans un système d'information géographique (SIG) compatible avec les préconisations du Forum des Marais Atlantiques (FMA) et de l'Agence de l'Eau (AEAG)

Étape I – Concertations préalables

| Réunions d'informations

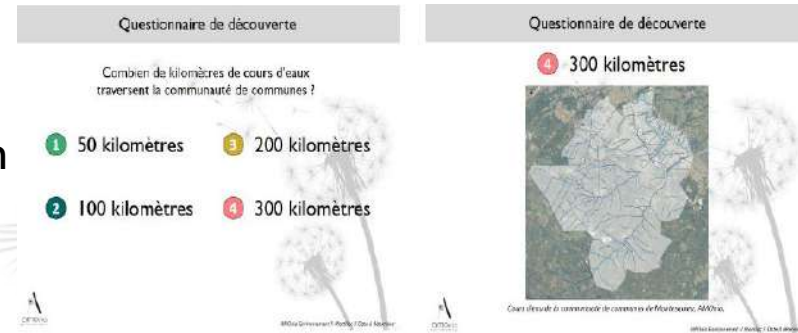
- | Réunions par groupe de communes
- | Présentation aux élus, riverains et acteurs locaux
- | Animation par l'équipe de chaque réunion
- | Présentation de la méthodologie envisagée

→ 5 réunions au minimum sur le secteur n°I du Moron

REUNIONS ET CONCERTATIONS

| Mobilisation des acteurs

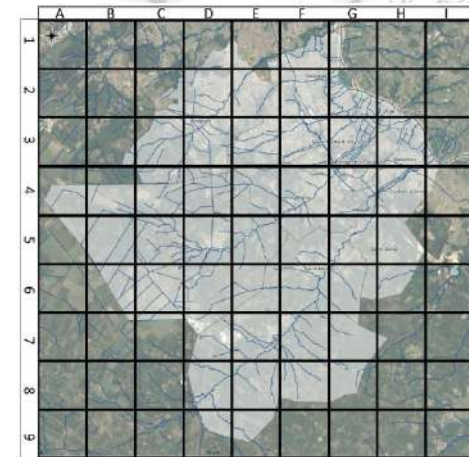
- | Communication d'un dossier de présentation
- | Retours par e-mails possibles
- | Affiche d'invitation en mairies



Exemple de question pouvant être posée lors du quizz participatif

| Organisation des réunions

- | Présentation de l'équipe, de la méthodologie et des objectifs, quizz participatif
- | Organisation de débats
- | Recueil des connaissances des habitants
- | Rédaction et communication du compte-rendu des réunions
- | Mobilisation des personnes non présentes



Exemple de carte quadrillée maille EPCI qui pourra faire l'objet d'un affichage en mairie

REUNIONS ET CONCERTATIONS

| Approche pour réaliser les inventaires sur les terrains privés

- | Création d'une base de données pour gérer les prises de contact auprès des propriétaires privés
- | Gestion de cette base de données dans le respect du RGDP
- | Intervention sous le couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer
- | En cas de difficulté ou d'opposition : information portée à la connaissance du Syndicat (par e-mail) et non-intervention sur les terrains privés dans l'attente de consignes



DEROULEMENT DE L'ETUDE

Etape 2 – Inventaire

Etape 2 – Inventaire de terrain – Critère « végétation »

Elaboration d'une typologie des habitats naturels caractéristiques des zones humides du territoire d'étude

- | En utilisant les données bibliographiques disponibles

Oenanthon fistulosae B. Foucault 2008

Gironde : Présent

Prairies longuement inondables, non subhalophiles, atlantiques à subcontinentales

Oenanthe fistulosa, *Carex disticha*, *Stellaria palustris*, *Achillea ptarmica*

CaHab : NC / EUNIS : E3.41 / CB : 37.21 / ZH : Oui

• *Eleocharita palustris* – *Oenanthem fistulosae* B. Foucault 2008

Gironde : Présent

Prairie inondable mésotrophile, de bas niveau topographique du lit majeur des petites à moyennes vallées alluviales occidentales, surtout en régime de fauche

Oenanthe fistulosa, *Eleocharis palustris* subsp. *waltersii*, *Eleocharis uniglumis*, *Glyceria fluitans*, *Alopecurus geniculatus*, *Persicaria amphibia*

CaHab : NC / EUNIS : E3.41 / CB : 37.21 / ZH : Oui

- *typicum* B. Foucault 2008
- *juncetosum acutiflori* B. Foucault 2008

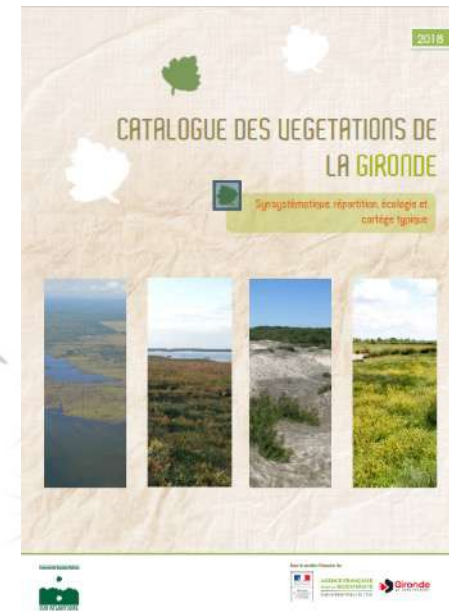
Holoschoenetalia vulgaris Braun-Blanq. ex Tchou 1948

Gironde : Possible

Prairies hygrophiles eury méditerranéennes, marquant la fin de la classe vers le sud

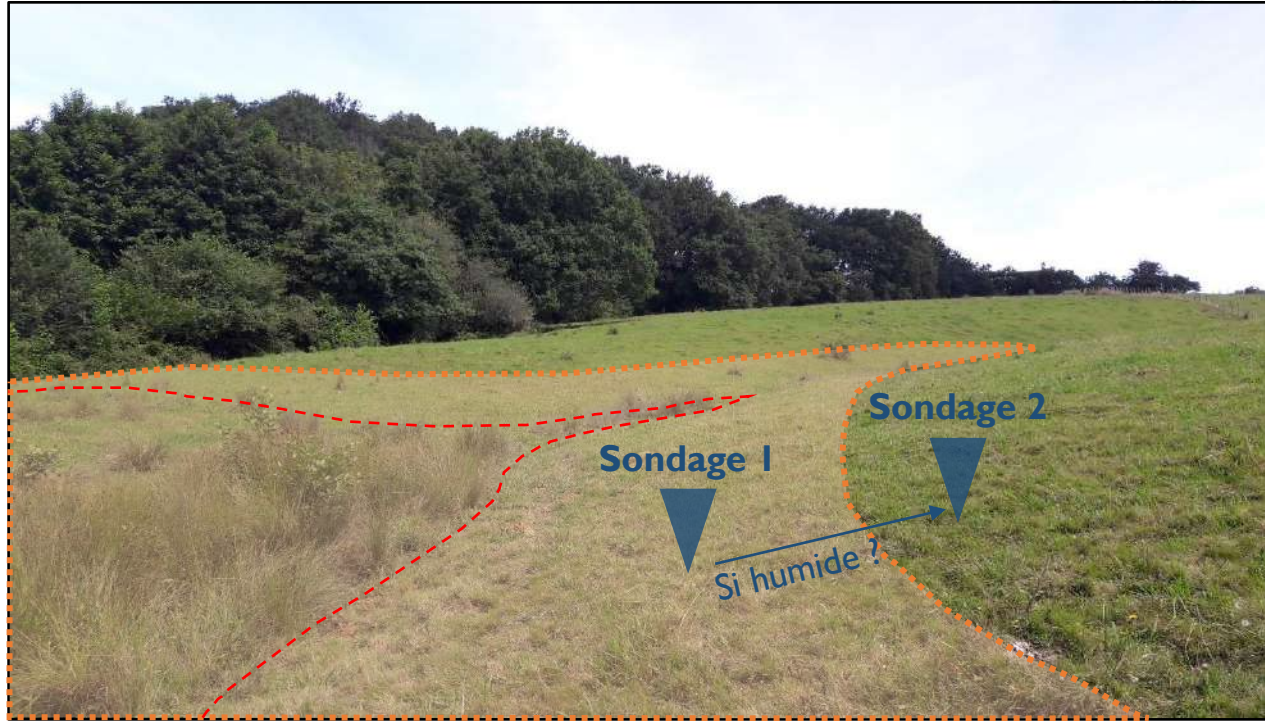
- | Acquisition des données

- | La saisie des données sera réalisée sur des tablettes numériques intégrant un GPS avec une précision à 3 m, un appareil photo, un logiciel SIG embarqué (Qfield)



Etape 2 – Inventaire de terrain – Critère « sol »

- | Préciser les limites des ZHE sur critère sol
- | Classification en zone humide en fonction
 - | Du type de sol
 - | De la profondeur d'apparition de l'hydromorphie
 - | Suivant la classification GEPPA



ZHE botanique

ZHP



Taches rédoxyques



Etape 2 – Inventaire de terrain

Détermination des enveloppes ZHE

- Critère « Sol »
- Critère « Végétation »

Caractérisation des zones humides

- Habitats de végétation et flore
- Etat de conservation
- Topographie
- Ensoleillement, etc.

Numérisation de l'inventaire

- A l'échelle 1/5 000^e
- Compatible avec les outils du FMA et de l'AEAG

Phase de levée de doute

- Critiques par un comité scientifique de suivi
- Retour sur le terrain si nécessaire

Hiérarchisation des enjeux

- Confrontation des enjeux évalués avec la destination des zones humides
- Définition des orientations de gestion

REUNIONS ET CONCERTATIONS

| Concertations publiques sur les zones humides effectives

- | Restitution globale de l'étude
- | Présentation de l'action menée et entretien avec le public
- | Création d'une "newsletter"

→ Mêmes modalités de présentation que pour l'étape I

→ 1 réunion prévue à l'automne 2022 pour le bassin versant du Moron



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

| Pour la totalité de l'inventaire

- | Démarrage au second semestre 2021
- | Fin de marché au second semestre 2024

	2021		2022		2023		2024	
Secteurs	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Secteur 1		E1	E2					
Secteur 2				E1	E2			
Secteur 3						E1	E2	
Secteur 4			E1	E2				

| Pour le secteur n°1 : BV du Moron

Dès mi-juin

- Préparation du SIG



Dès début septembre

- Réalisation de la cartographie de pré-localisation



Dès fin septembre

- Concertation communale



Début décembre

- Validation pour démarrage de l'étape 2 en 2022



UTILISATION DE L'INFORMATION



UTILISATION DE L'INFORMATION

- | Intégration dans les documents de planification du territoire
 - | SCoT
 - | PLU(i)
 - | SAGE et SDAGE (compatibilité)

Egalement, mise à disposition du public via les plateformes sur internet



A votre disposition pour échanger



7.13. Annexe 13 : Présentation diffusée aux participants des réunions publiques de concertation (entre le 28/09/2021 et 26/10/2021)





ATLAS DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DU MORON

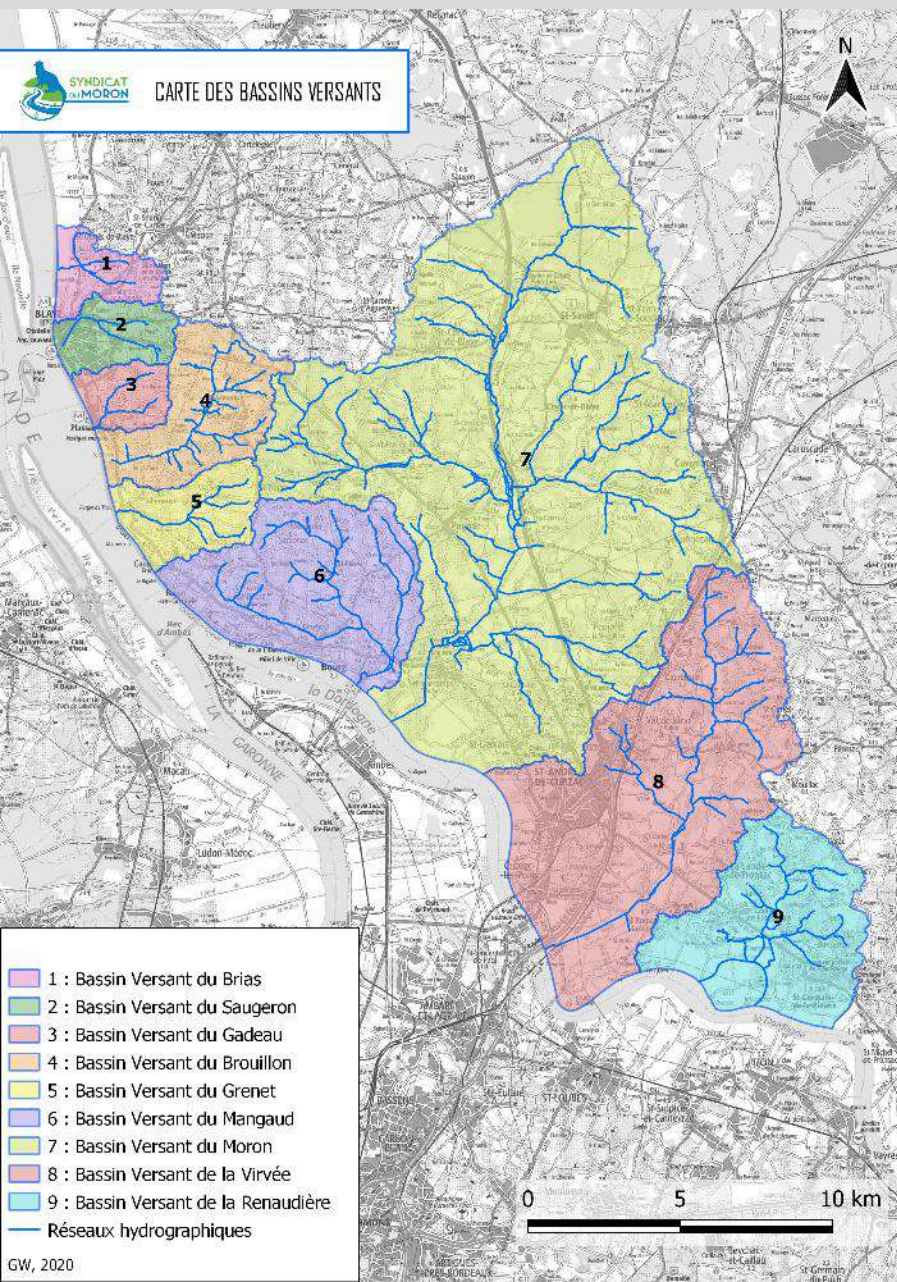
Réunion de présentation

Secteur I A : Moron Amont

28 septembre 2021 – Saint-Savin



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT



9 Bassins hydrographiques en gestion

- Moron
- Brouillon
- Gadeau
- Saugeron
- Brias-Maransin
- Mangaud
- Grenet
- Virvée
- Renaudière

LE SYNDICAT DU MORON EN CHIFFRES

4

COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES

53

COMMUNES

9

RIVIÈRES ET
BASSINS
VERSANTS

400

KM DE COURS
D'EAU

Superficie totale
49130 ha

Communauté de communes
du Grand Cubzaguais

15140 ha

Communauté de communes
de Blaye

14260 ha

Communauté de communes
Latitude Nord Gironde

12920 ha

Communauté de communes
du Fronsadais

6810 ha



DES PROBLÉMATIQUES D'INONDATION AMPLIFIÉES



DES PROBLÉMATIQUES D'INONDATION AMPLIFIÉES



DES PROBLÉMATIQUES D'INONDATION AMPLIFIÉES



DES PROBLÉMATIQUES D'INONDATION AMPLIFIÉES



PREVENIR LES CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



Avril 2020



Baisse des débits de l'ordre de
10 à 40% d'ici 2050



Août 2020

UN PAYSAGE HYDROLOGIQUE FRAGILISÉ



50% de la surface des zones humides a disparu en France entre 1960 et 1990



Carte d'état major (19e siècle)

LES ZONES HUMIDES



Les fonctions

- | Fonctions hydrologiques : Véritables éponges à l'échelle du bassin versant
- | Fonctions biologiques : Ecosystèmes riches et complexes avec une forte productivité de biomasse
- | Fonctions physiques : Filtre naturel à l'échelle du bassin versant
- | Valeurs économiques
- | Valeurs culturelles et sociales



Les menaces

- | Modification de l'hydrologie
- | Arrivée d'espèces exotiques envahissantes
- | Pollutions et contaminations chimiques
- | Fermeture des milieux
- | Assèchements et drainage
- | Imperméabilisation des sols



Bécasseau variable



Nécessité de caractériser les zones humides pour les gérer et les protéger

Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des milieux humides dans les projets de territoire du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés", SMIDDEST, 2015

LES ZONES HUMIDES

Rubrique 3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais

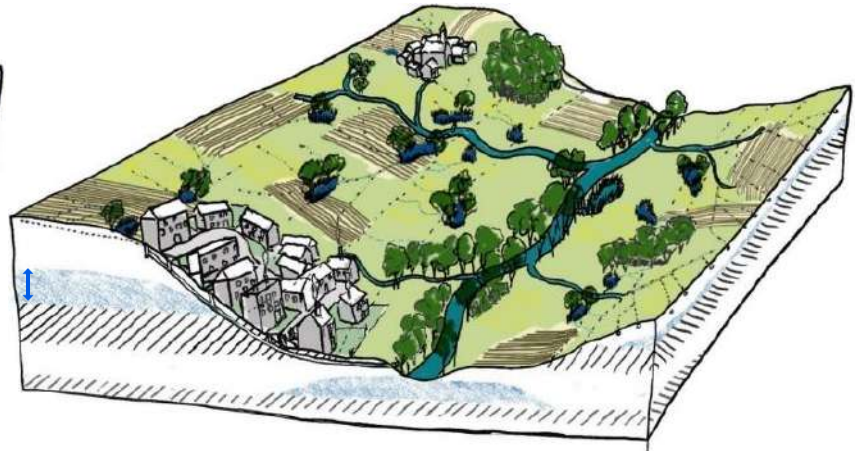
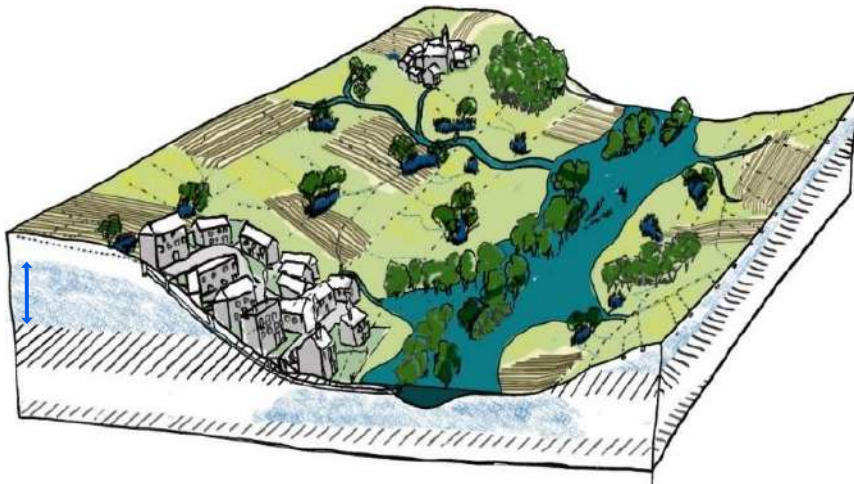
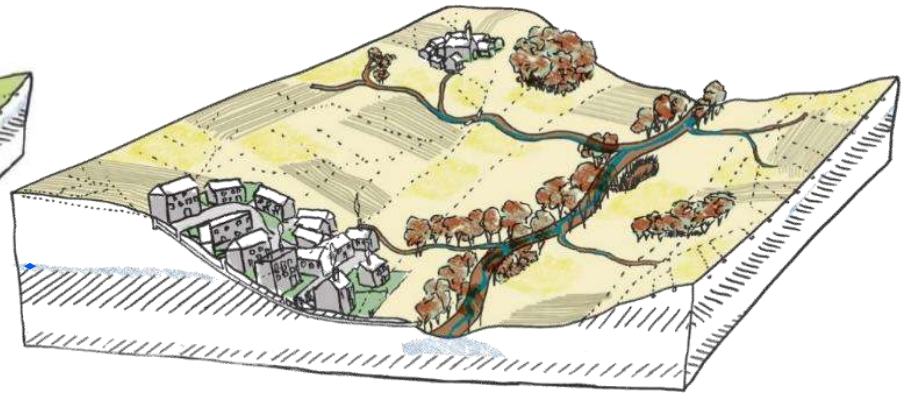
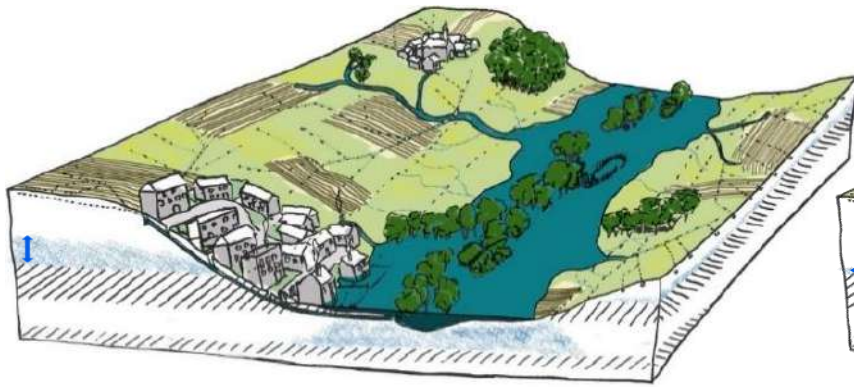
- | Demande d'autorisation : la zone asséchée ou mise en eau est supérieure ou égale à 1 hectare.
- | Demande de déclaration : la zone asséchée ou mise en eau est supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 hectare
- | Poursuites et sanctions pénales jusqu'à 75 000 € d'amende pour une personne physique, et 375 000 € pour une personne morale, en cas de non respect

Préservation des zones humides = Préservation des paysages agricoles

- | Garantie de préservation des paysages agricoles existants en empêchant l'artificialisation des sols et terres agricoles (lotissements, etc.)
- | Aucune contrainte concernant les usages agricoles existants : les pratiques de pâturage, la culture des vignes et autres cultures déjà existantes restent possibles

RESTAURATION DU PAYSAGE HYDROLOGIQUE

Restauration et valorisation des trames verte et bleue



PREAMBULE

- | Le syndicat de gestion des bassins versants du Moron a engagé une action spécifique pour **la connaissance, la valorisation et la préservation des zones humides** sur son territoire
- | Lancement d'un marché public **en janvier 2021** pour un inventaire et une caractérisation des zones humides sur son territoire
- | L'offre proposée par le groupement représenté par AMOnia environnement a été retenue
- | Démarrage de la mission par le bassin versant du Moron (secteur n°1)

OBJECTIFS DE LA REUNION

- | Présenter l'étude, ses finalités et les interlocuteurs mobilisés
- | Recueillir des informations de la part des administrés sur le territoire
 - | Lors des réunions
 - | Tout le long de l'étude



LES INTERLOCUTEURS ET OPÉRATEURS DE TERRAIN

SYNDICAT DU MORON



Sébastien NYS, Directeur
s.nys@syndicatdumoron.fr
05 57 94 06 81



Gauthier WATELLE, Coordinateur technique
g.watelle@syndicatdumoron.fr
06 83 30 07 30

AMOnia environnement



Julie MORVAN
Chef de projet
Responsable du
bureau d'études

Eléa BARJAVEL
Chargée d'études
environnement



Pierre BOUSCARY
Chargé d'études SIG



Sarah TORRENTE
Assistante de Direction



Ameten, Antenne Atlantique



Samuel MAURICE
Responsable de l'Antenne
Atlantique
Juridique environnement et
foncier

Anaïs BATAILLE
Chargée d'études SIG



Caroline MALLO
Chef de projets
Environnement

Clémence PONCET
Chargée d'études
environnement



Emilia POIRIER
Chargée d'études
environnement et SIG
en alternance

Experts botanistes

Apexe



Jean-Marie DUPONT
Ingénieur écologue,
botaniste phytosociologue

Coop alpha

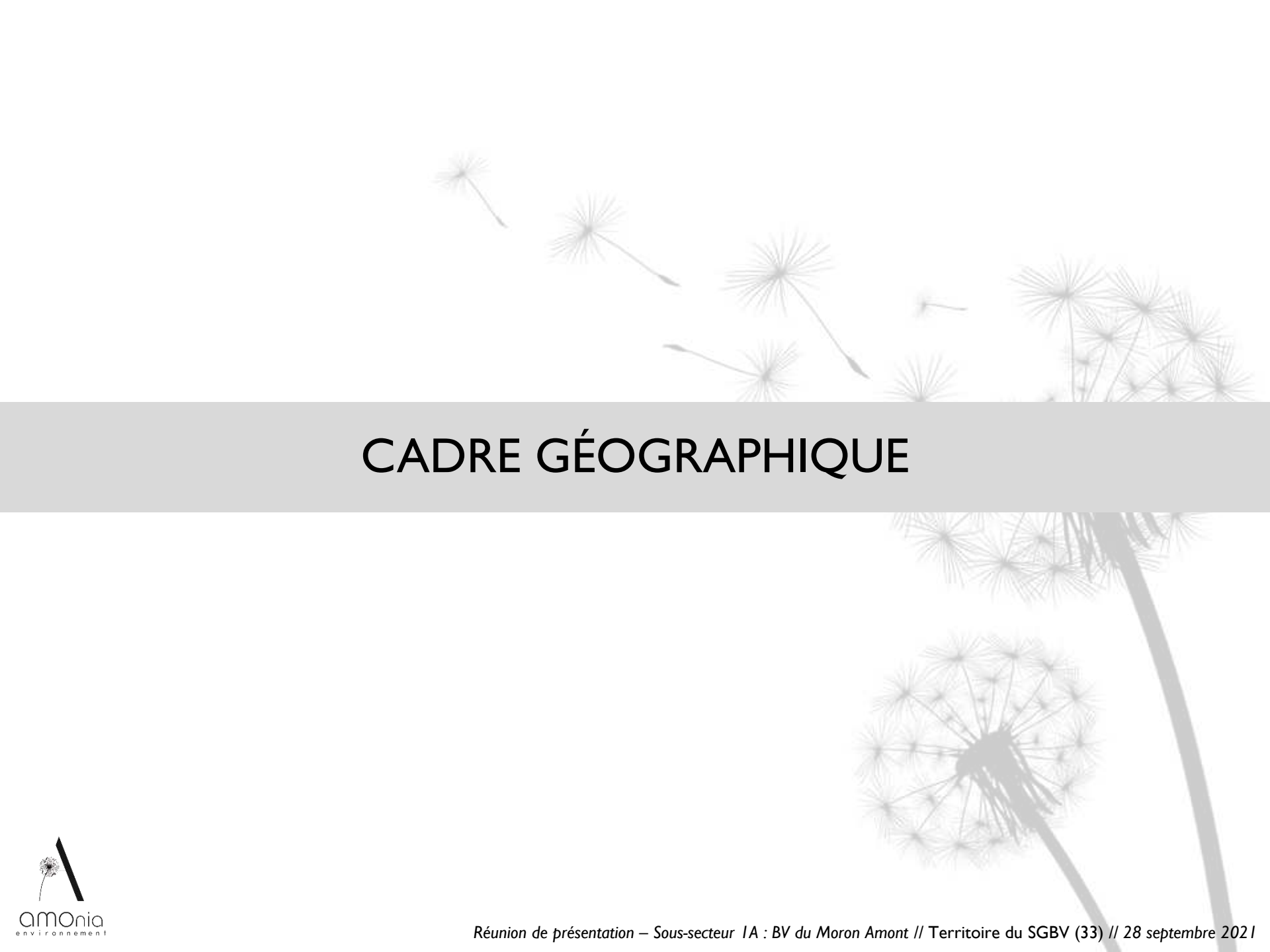


Thomas PICHILLOU
Ecologue naturaliste
botaniste phytosociologue

Géoflore

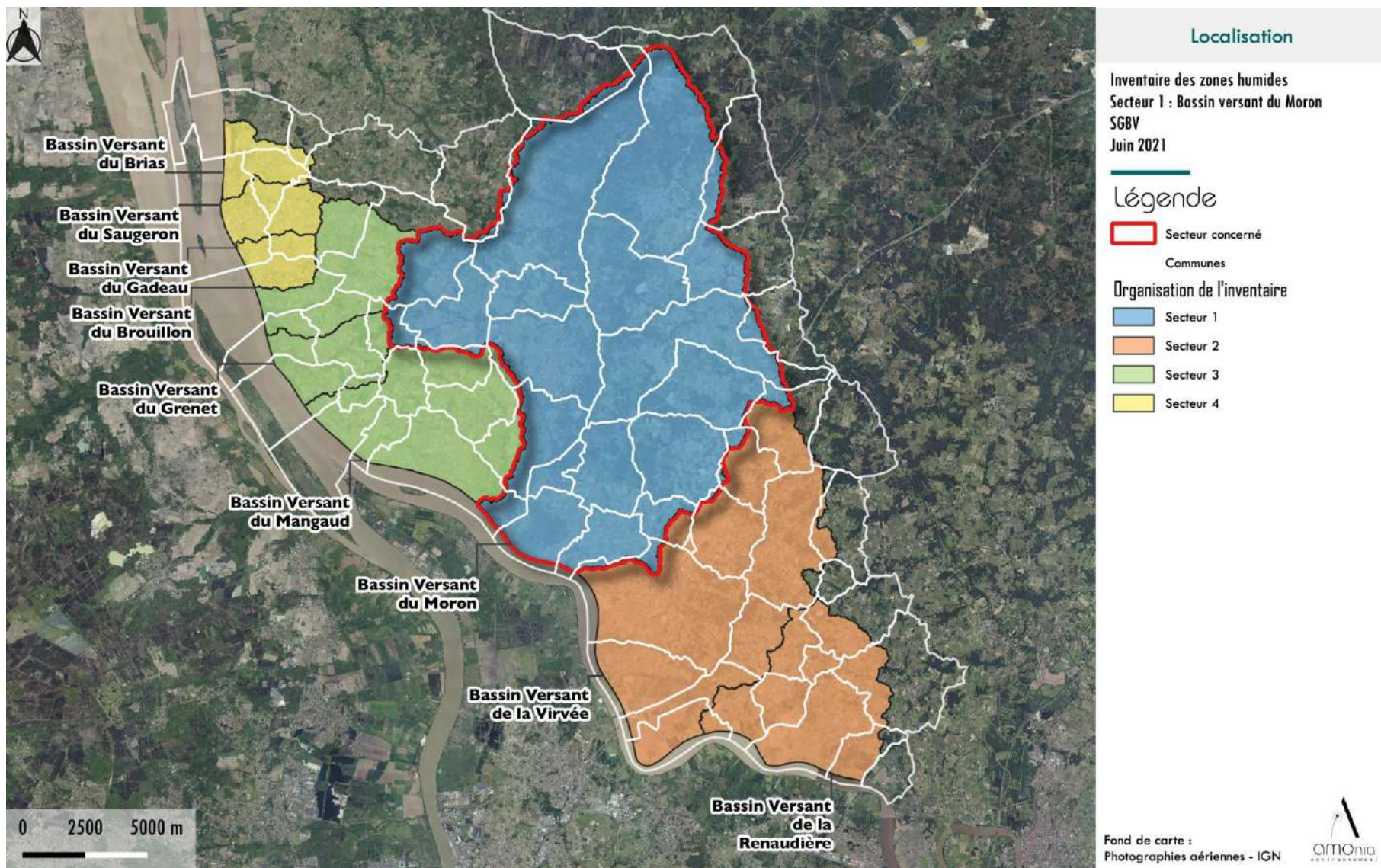


Anne PLÉNEY
Ecologue
Botaniste phytosociologue



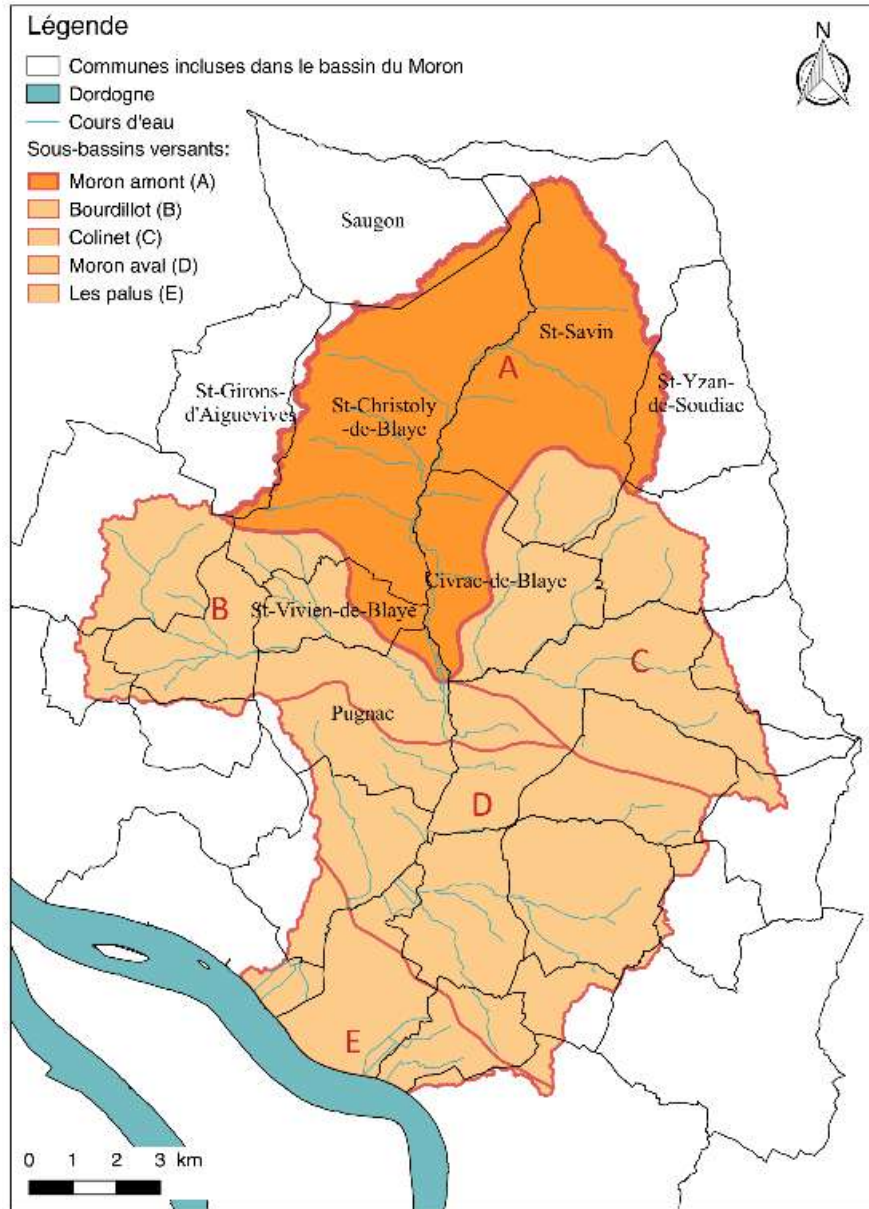
CADRE GÉOGRAPHIQUE

Quatre secteurs d'investigation



Légende

- Communes incluses dans le bassin du Moron
- Dordogne
- Cours d'eau
- Sous-bassins versants:
 - Moron amont (A)
 - Bourdillot (B)
 - Colinet (C)
 - Moron aval (D)
 - Les palus (E)



Secteur n°1

Le bassin versant du Moron

| 28 communes intersectées

| Bassin versant : 18 300 ha

| 180 km de cours d'eau

| Le Moron : 24 km

| De nombreux affluents

5 sous-bassins versants = 5 réunions

Aujourd'hui Secteur 1A Moront Amont

| Berson

| Cézac

| Civrac-de-Blaye

| Saint-Christoly-de-Blaye

| Pugnac

| Saint-Girons-d'Aiguevives

| St-Mariens

| Saint-Savin

| Saint-Vivien de Blaye

| Saint-Yzan-de-Soudiac

| Saugon

LES ZONES HUMIDES

Deux critères alternatifs pour définir les zones humides

- | Critère sol
 - | Présence de traits d'hydromorphie
 - | Profondeur d'apparition de ces traits
- | Critère végétation
 - | Habitats de végétation humides
 - | Taux de recouvrement par des espèces hygrophiles

Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Inventaire basé sur ces critères



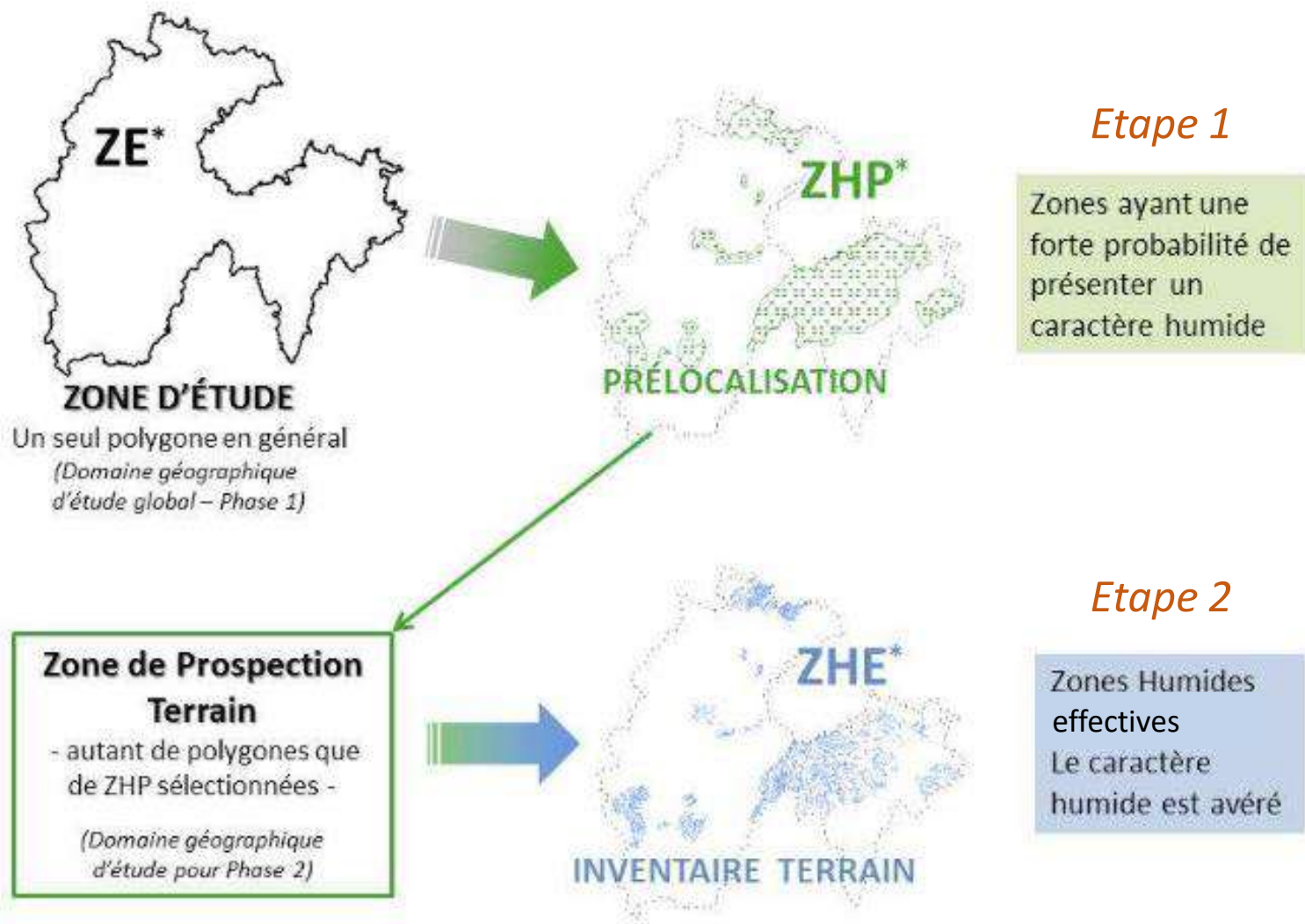
Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des milieux humides dans les projets de territoire du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés", SMIDDEST, 2015

Réunion de présentation – Sous-secteur 1A : BV du Moron Amont // Territoire du SGBV (33) // 28 septembre 2021



DEROULEMENT DE L'ETUDE

DEROULEMENT DE L'ETUDE



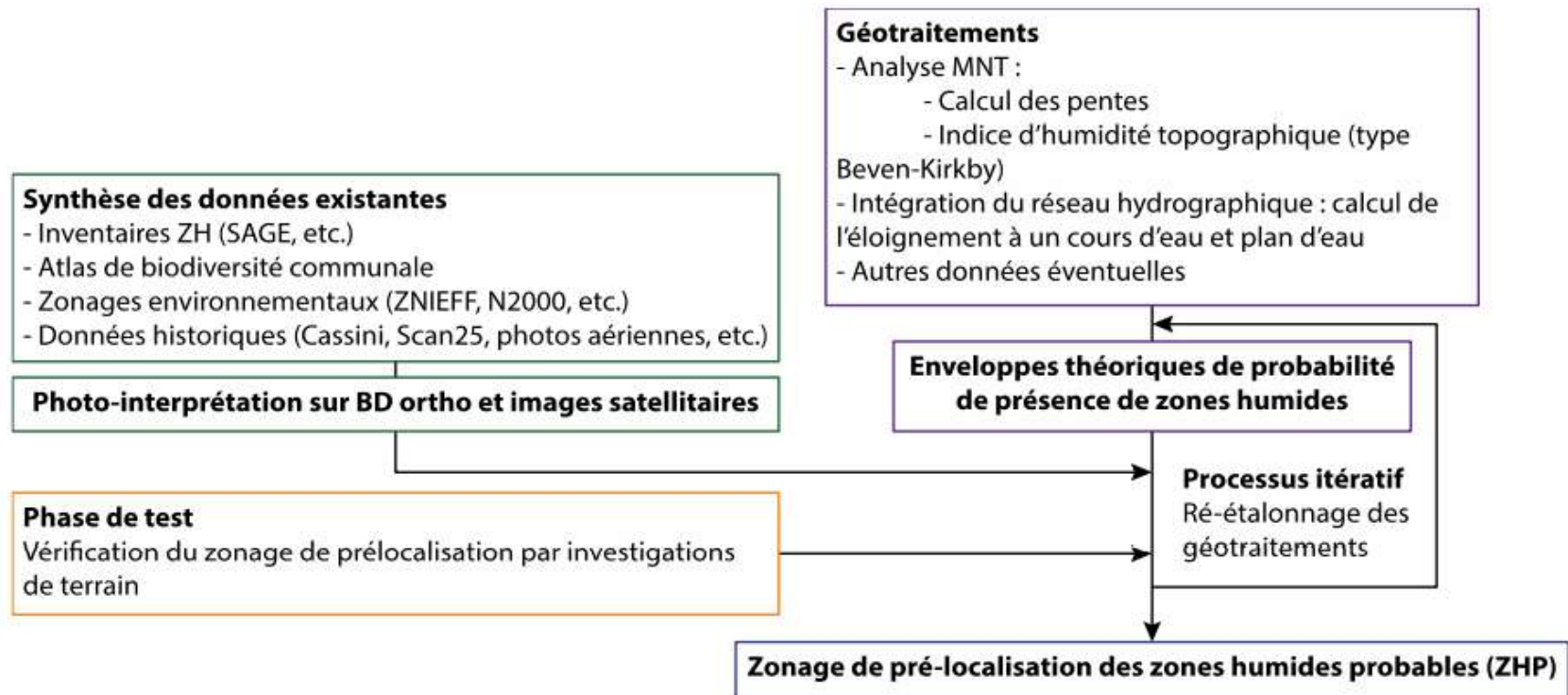
Source : Prélocalisation et inventaires des zones humides, cartographie et caractérisation. Bassin Adour Garonne. Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges, 2016



DEROULEMENT DE L'ETUDE

Etape I – Pré-localisation

Etape I – Pré-localisation – 2^e semestre 2021



- Délimitation des zones humides potentielles (ZHP) sur la base des enveloppes de probabilité de présence de zones humides
- Intégration dans un système d'information géographique (SIG) compatible avec les préconisations du Forum des Marais Atlantiques (FMA) et de l'Agence de l'Eau (AEAG)

IMPLICATION DES ADMINISTRÉS

- | Réunions d'informations
- | Recueil des connaissances sur les zones humides
- | Autorisation préfectorale pour pénétrer sur les parcelles privées après accord du propriétaire
- | Autorisation préfectorale affichée en mairie

N'hésitez pas à vous manifester en cas de refus



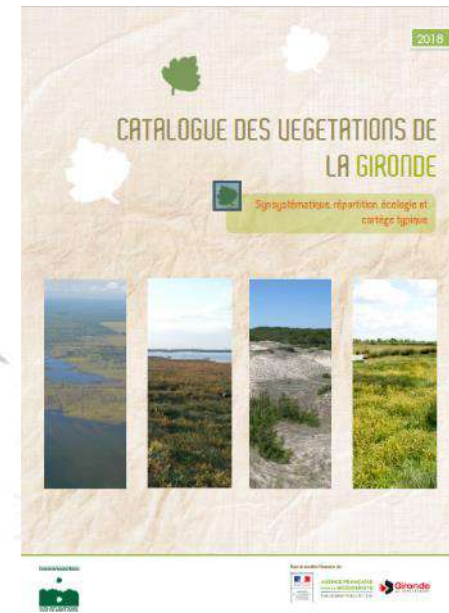
DEROULEMENT DE L'ETUDE

Etape 2 – Inventaire - 2022

Etape 2 – Inventaire de terrain – Critère « végétation »

Elaboration d'une typologie des habitats naturels caractéristiques des zones humides du territoire d'étude

- | En utilisant les données bibliographiques disponibles

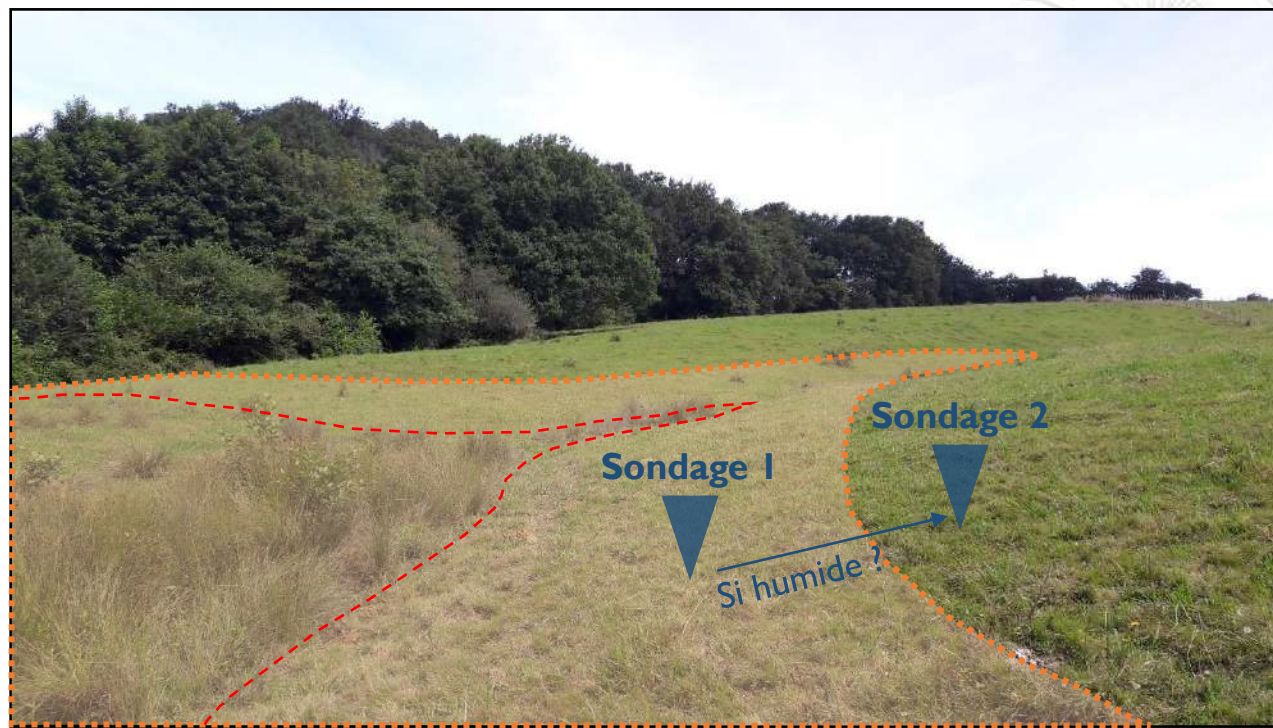


- | Acquisition des données par les botanistes et leurs tablettes numériques



Etape 2 – Inventaire de terrain – Critère « sol »

- | Préciser les limites des ZHE sur critère sol
- | Classification en zone humide en fonction
 - | Du type de sol
 - | De la profondeur d'apparition de l'hydromorphie
 - | Suivant la classification GEPPA



ZHE botanique

ZHP



Taches rédoxyques



Etape 2 – Inventaire de terrain

Détermination des enveloppes ZHE

- Critère « Sol »
- Critère « Végétation »

Caractérisation des zones humides

- Habitats de végétation et flore
- Etat de conservation
- Topographie
- Ensoleillement, etc.

Numérisation de l'inventaire

- A l'échelle 1/5 000^e
- Compatible avec les outils du FMA et de l'AEAG

Phase de levée de doute

- Critiques par un comité scientifique de suivi
- Retour sur le terrain si nécessaire

Hierarchisation des enjeux

- Confrontation des enjeux évalués avec la destination des zones humides
- Définition des orientations de gestion

REUNIONS ET CONCERTATIONS

| Concertations publiques sur les zones humides effectives

- | Restitution globale de l'étude
- | Présentation de l'action menée et entretien avec le public
- | Actualités relayées sur les sites internet du Syndicat, des mairies, du SMIDDEST, du Forum des Marais Atlantiques, etc.

→ 1 réunion prévue à l'automne 2022 pour le bassin versant du Moron (Secteur I)



UTILISATION DE L'INFORMATION

UTILISATION DE L'INFORMATION

- | Intégration dans les documents de planification du territoire
 - | SCoT
 - | PLU(i)
 - | SAGE et SDAGE (compatibilité)
- | Mise à disposition du public sur demande



À votre disposition pour échanger

Contact pour la collecte des données :

zones-humides@syndicatdumoron.fr

Gauthier WATELLE, Coordinateur technique

g.watelle@syndicatdumoron.fr

06 83 30 07 30

Julie MORVAN, Chef de projet

Julie.morvan@amonia.fr

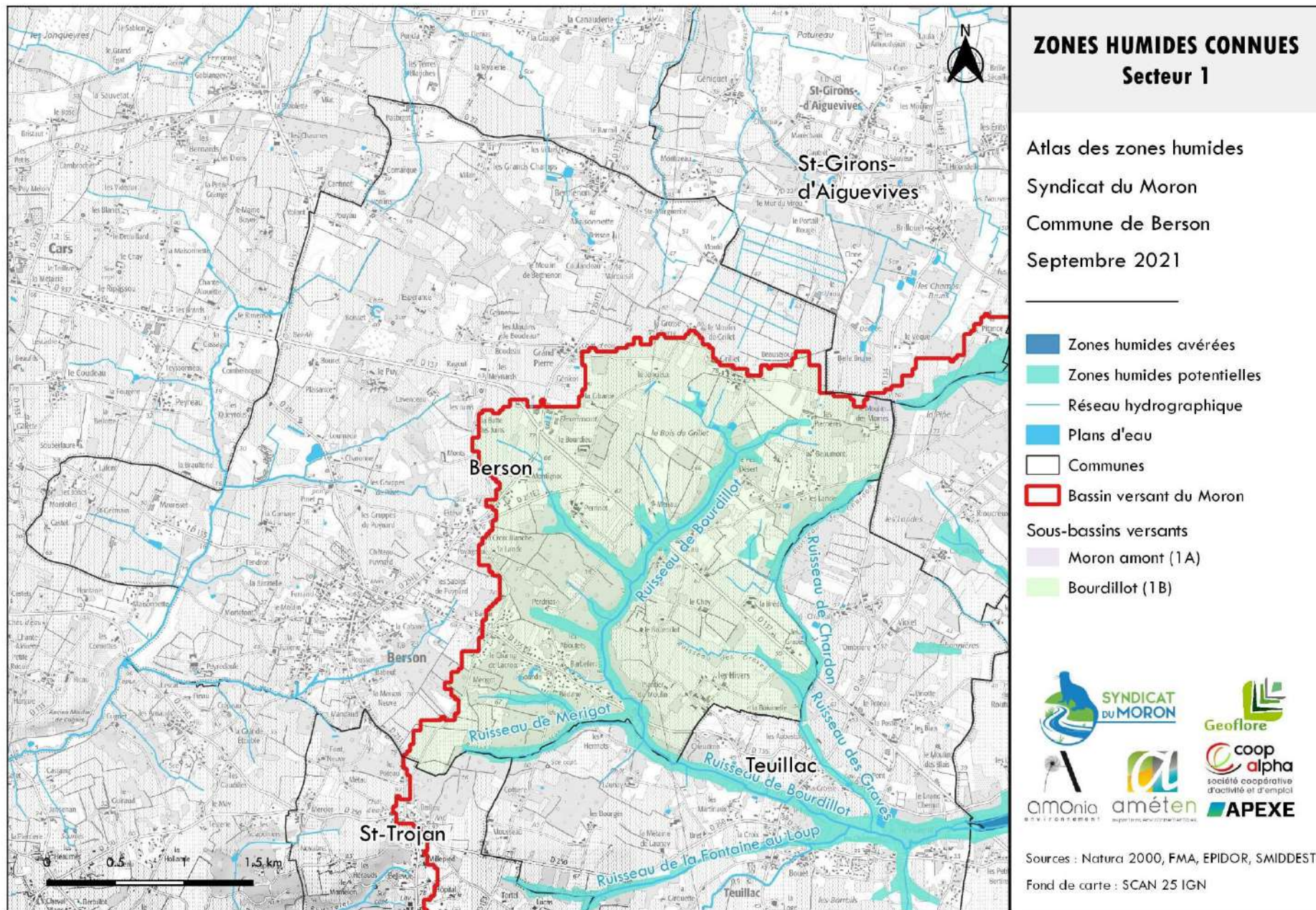
06 60 23 16 53

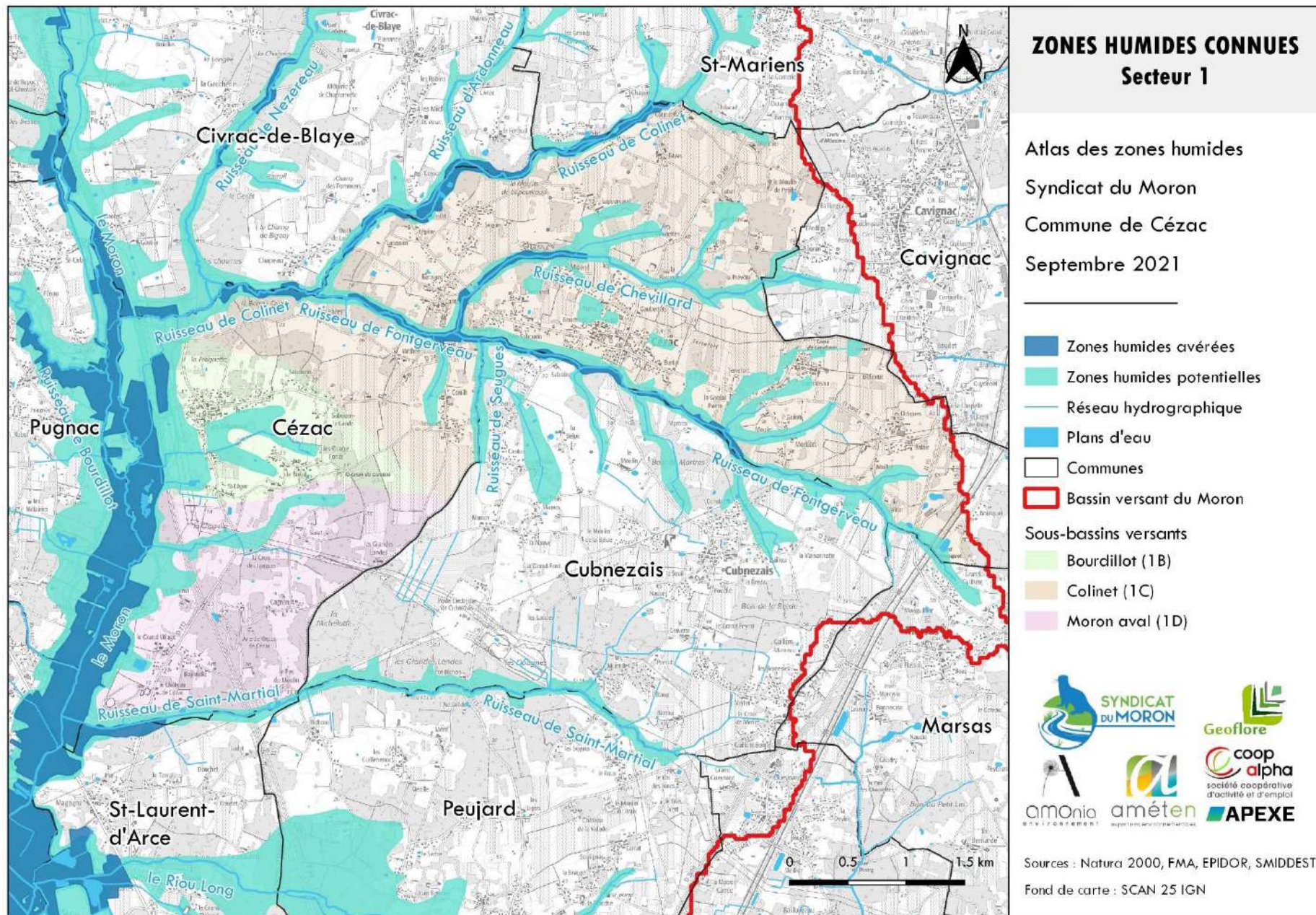


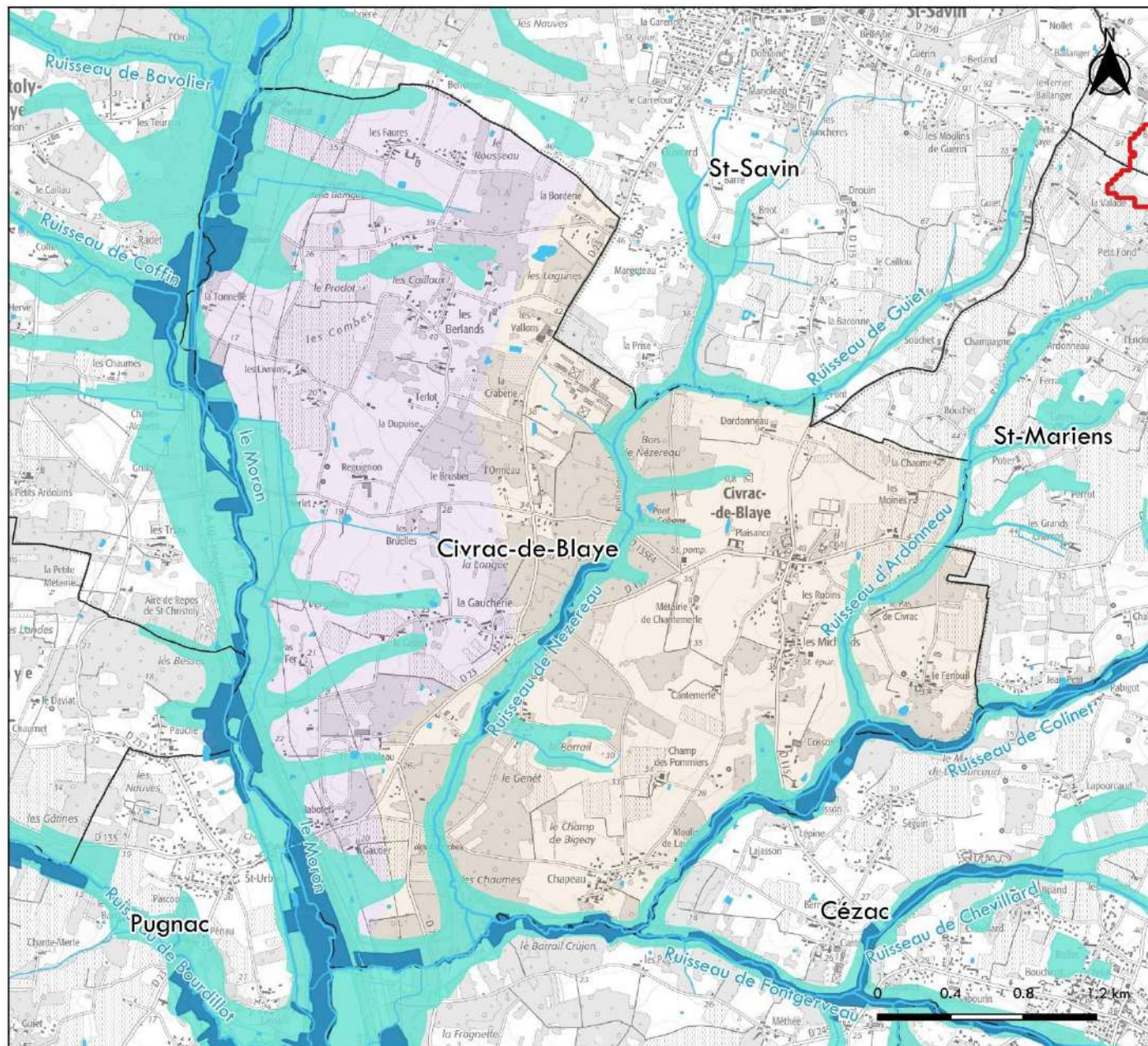


CARTES DES ZONES HUMIDES CONNUES









ZONES HUMIDES CONNUES Secteur 1

Atlas des zones humides

Syndicat du Moron

Commune de Civrac-de-Blaye

Septembre 2021

- Zones humides avérées
- Zones humides potentielles
- Réseau hydrographique
- Plans d'eau
- Communes
- Bassin versant du Moron
- Sous-bassins versants**
- Moron amont (1A)
- Bourdillot (1B)
- Colinet (1C)



amonia

amétén

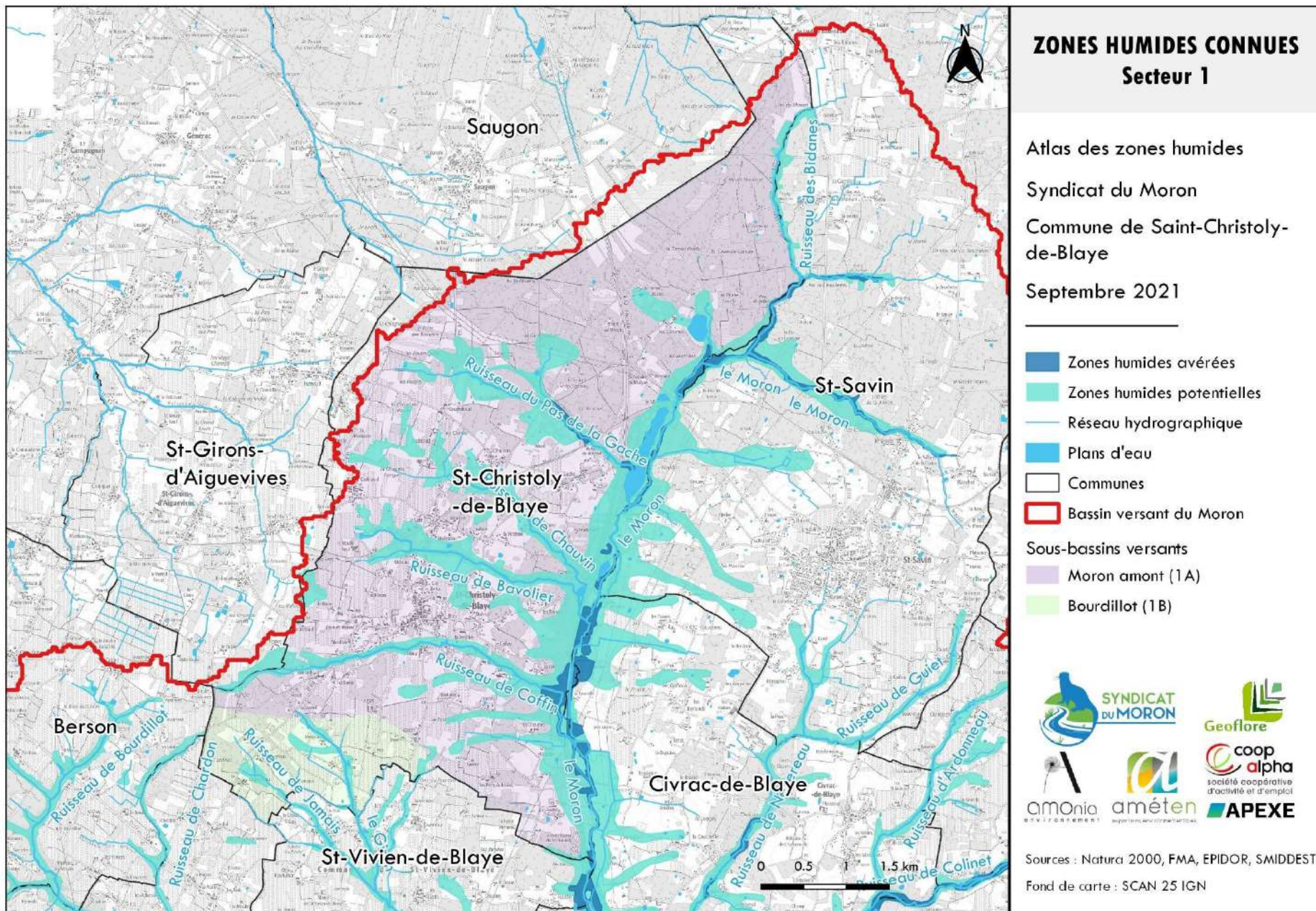
coop alpha

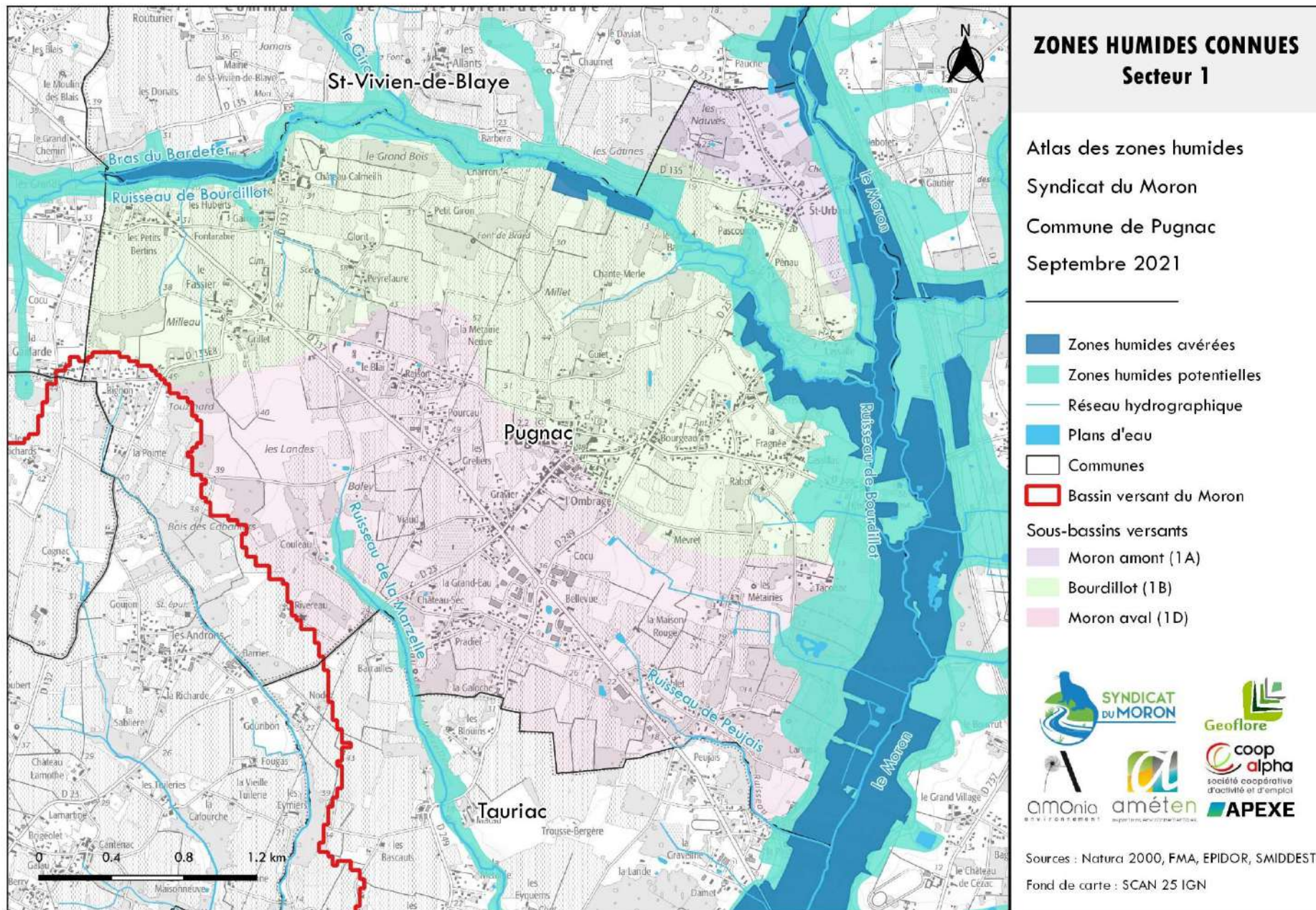
société coopérative d'activité et d'emploi

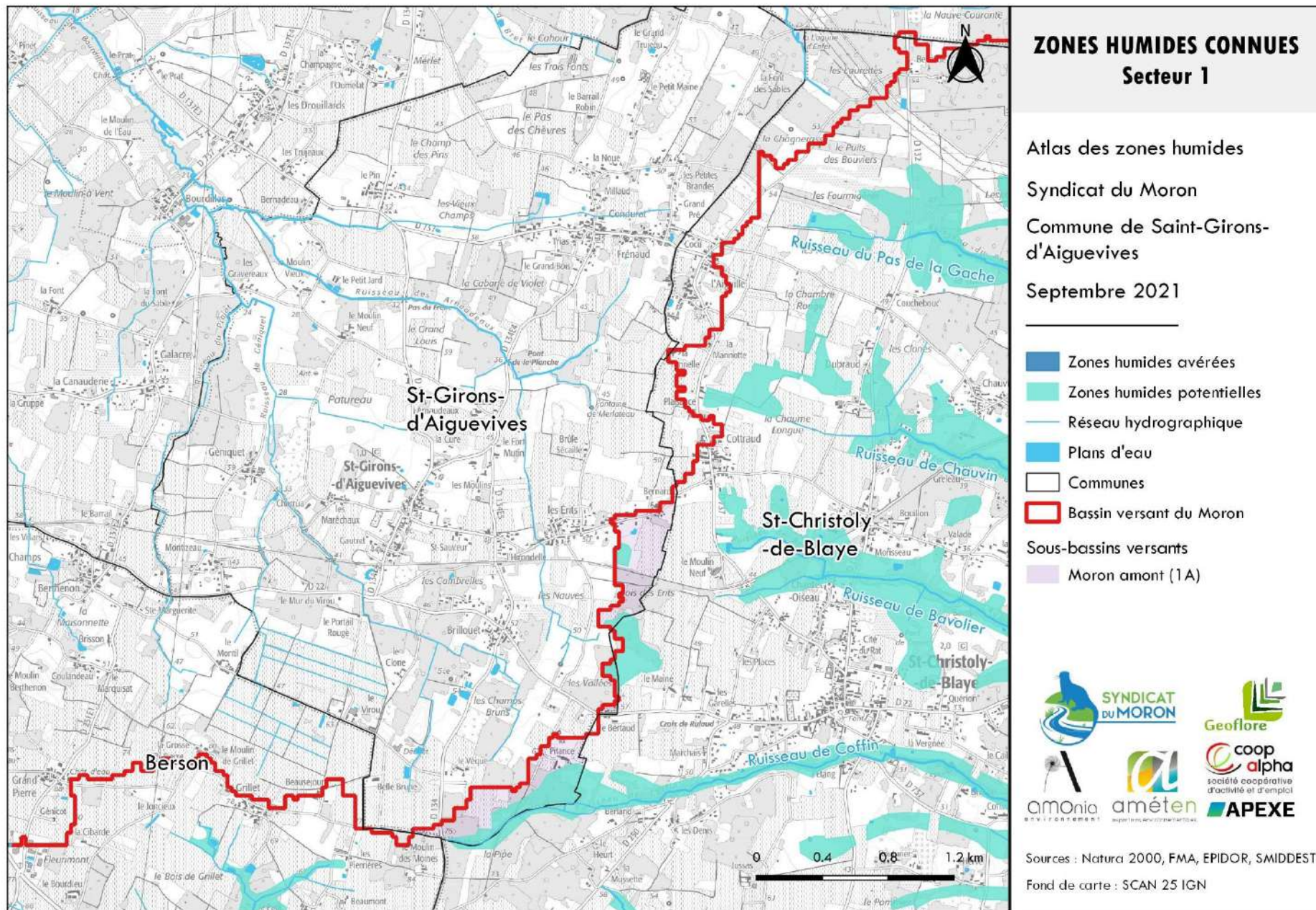
APEXE

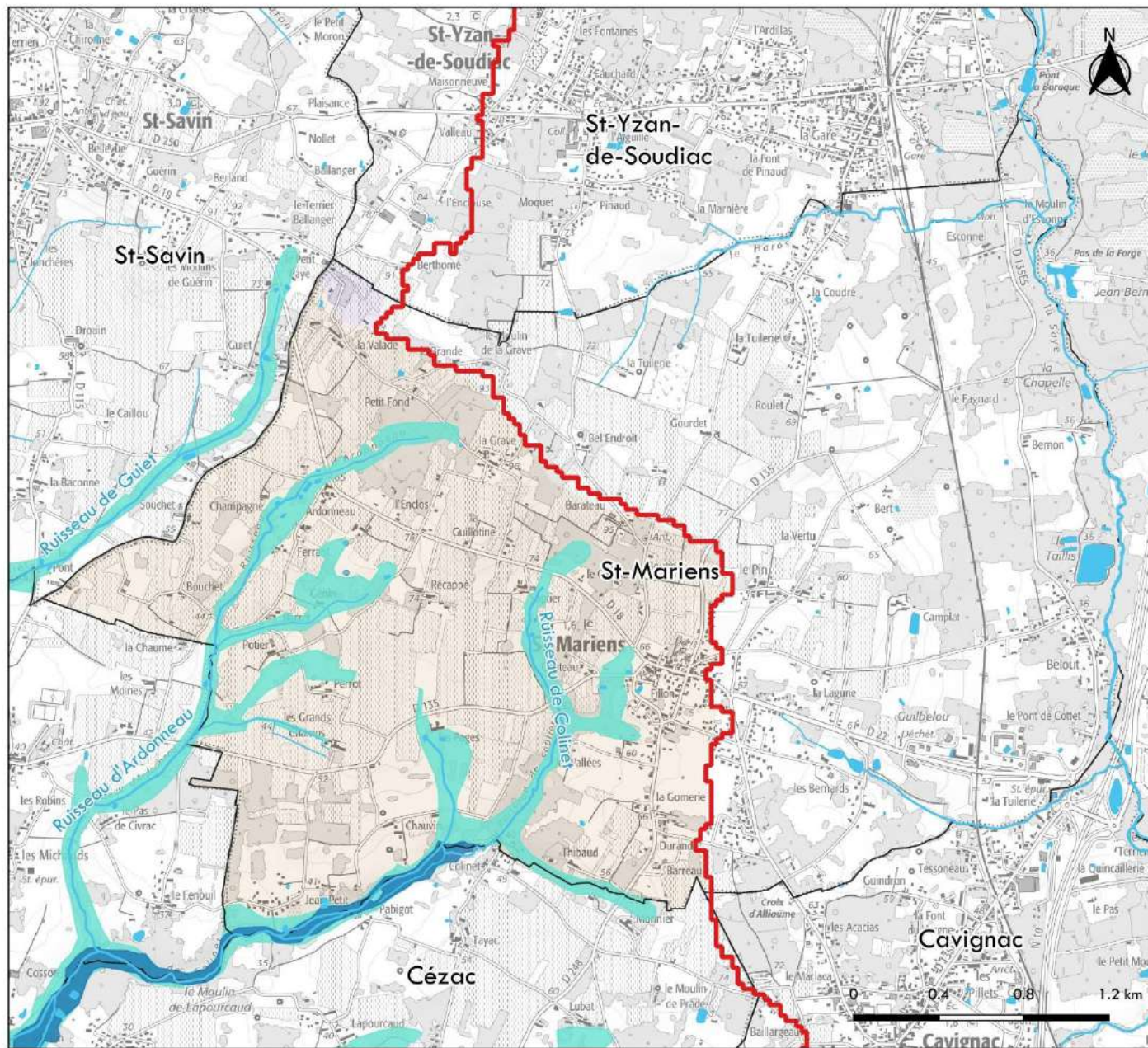
Sources : Natura 2000, FMA, EPIDOR, SMIDDEST

Fond de carte : SCAN 25 IGN









ZONES HUMIDES CONNUES Secteur 1

Atlas des zones humides

Syndicat du Moron

Commune de Saint-Mariens

Septembre 2021

-  Zones humides avérées
-  Zones humides potentielles
-  Réseau hydrographique
-  Plans d'eau
-  Communes
-  Bassin versant du Moron
- Sous-bassins versants**
-  Moron amont (1A)
-  Colinet (1C)



amonia

amétén

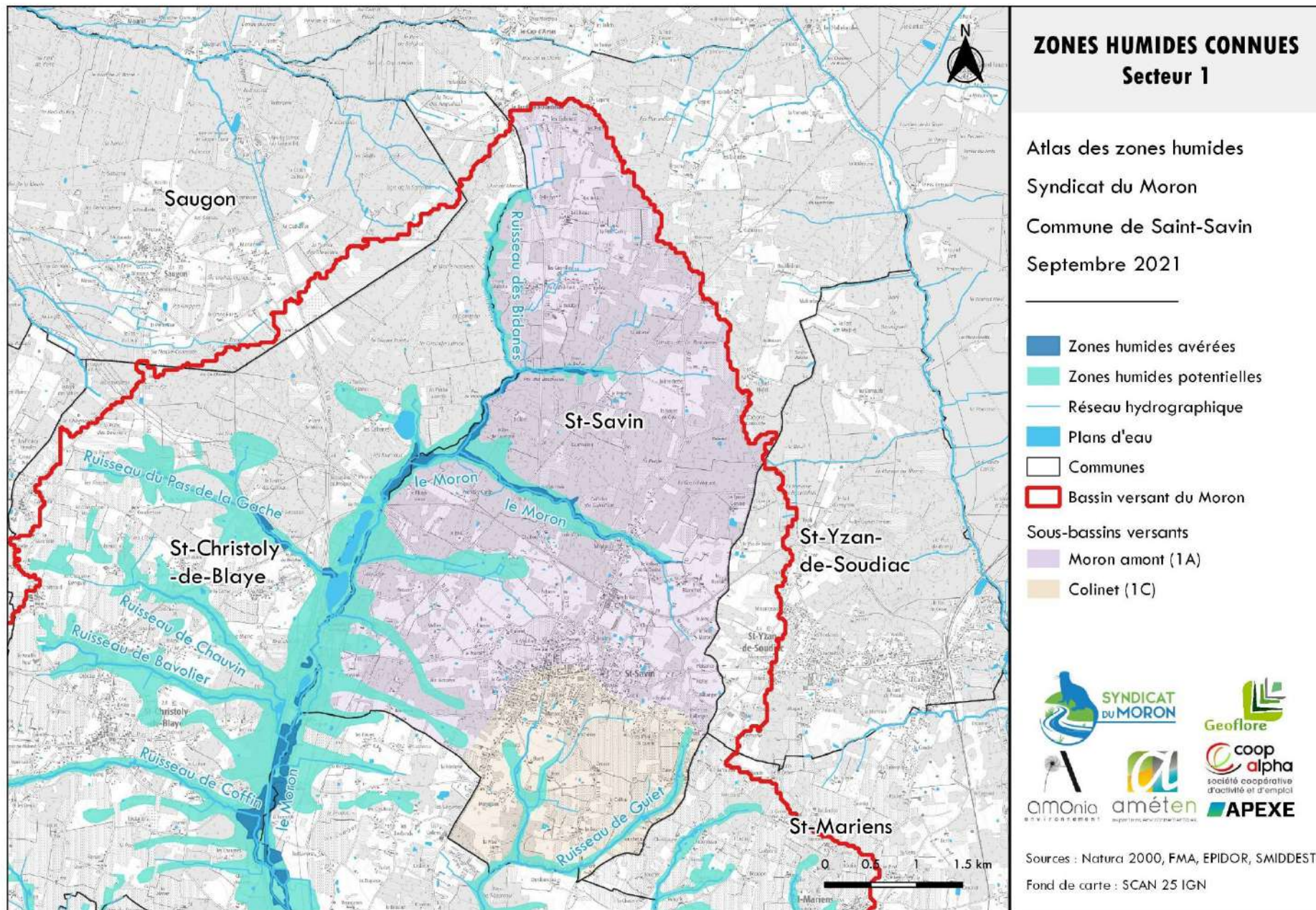
coop alpha

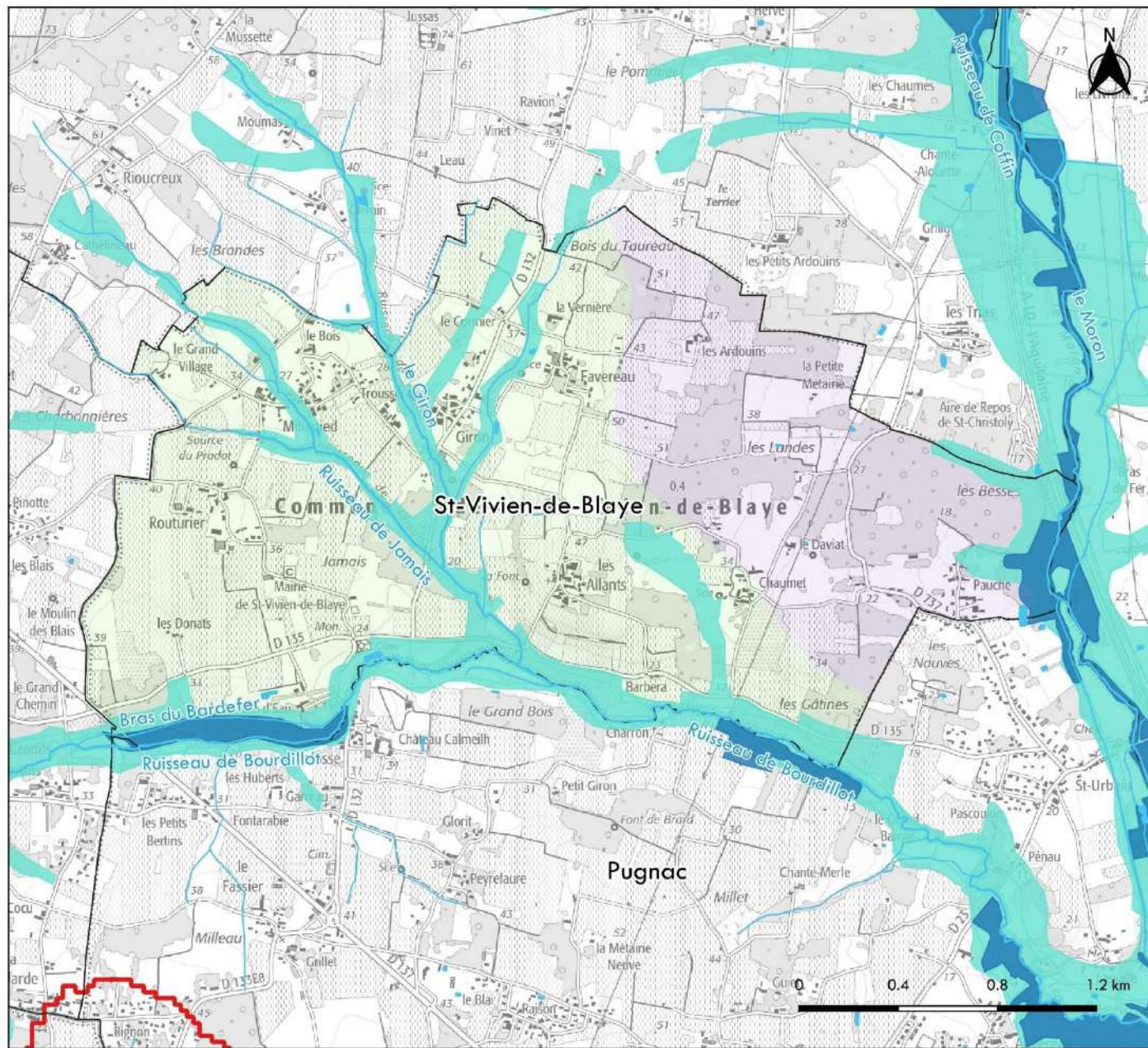
société coopérative d'activité et d'emploi

APEXE

Sources : Natura 2000, FMA, EPIDOR, SMIDDEST

Fond de carte : SCAN 25 IGN





ZONES HUMIDES CONNUES Secteur 1

Atlas des zones humides

Syndicat du Moron

Commune de Saint-Vivien-de-Blaye

Septembre 2021

- Zones humides avérées
- Zones humides potentielles
- Réseau hydrographique
- Plans d'eau
- Communes
- Bassin versant du Moron
- Sous-bassins versants**
- Moron amont (1A)
- Bourdillot (1B)



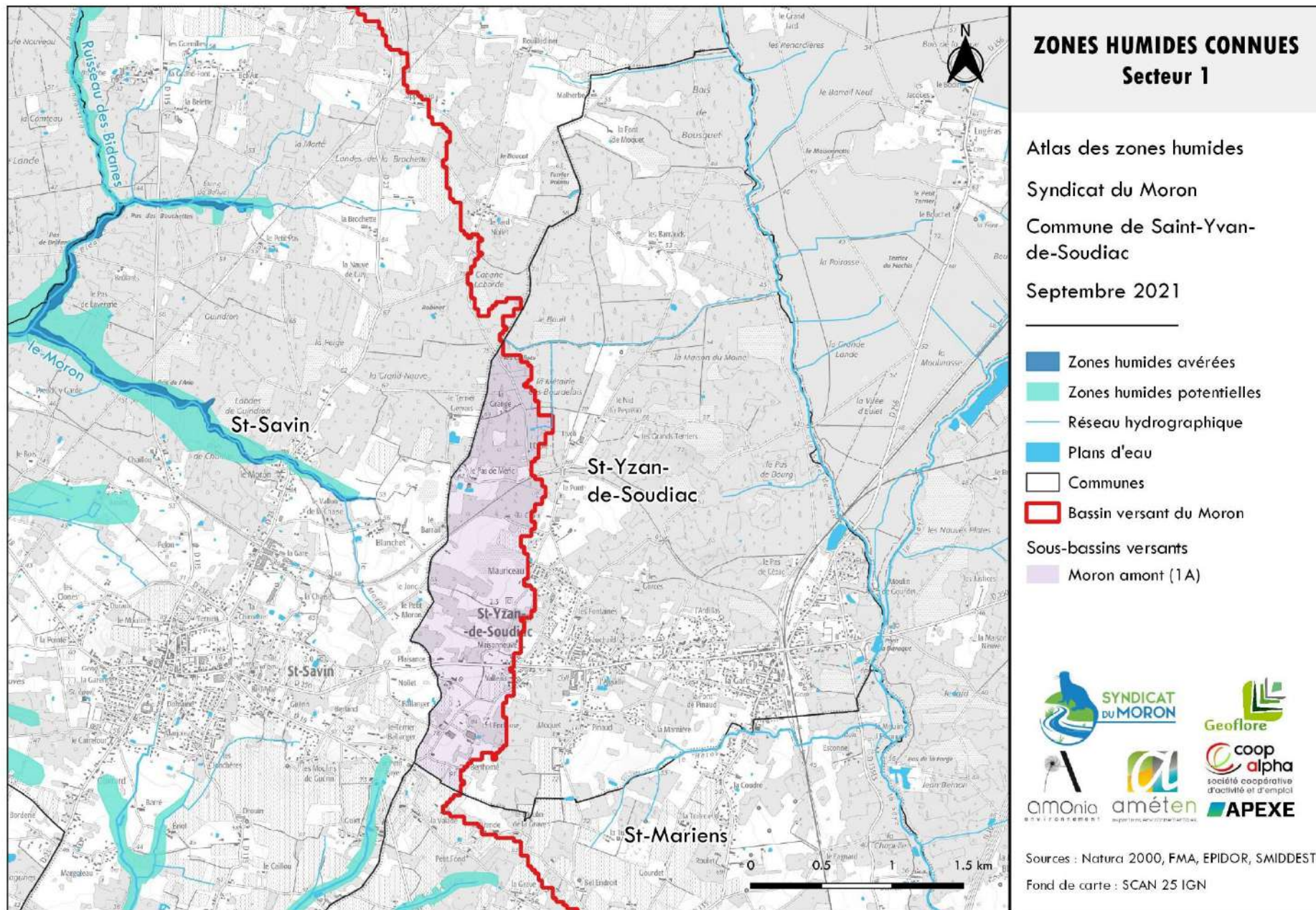
amonia

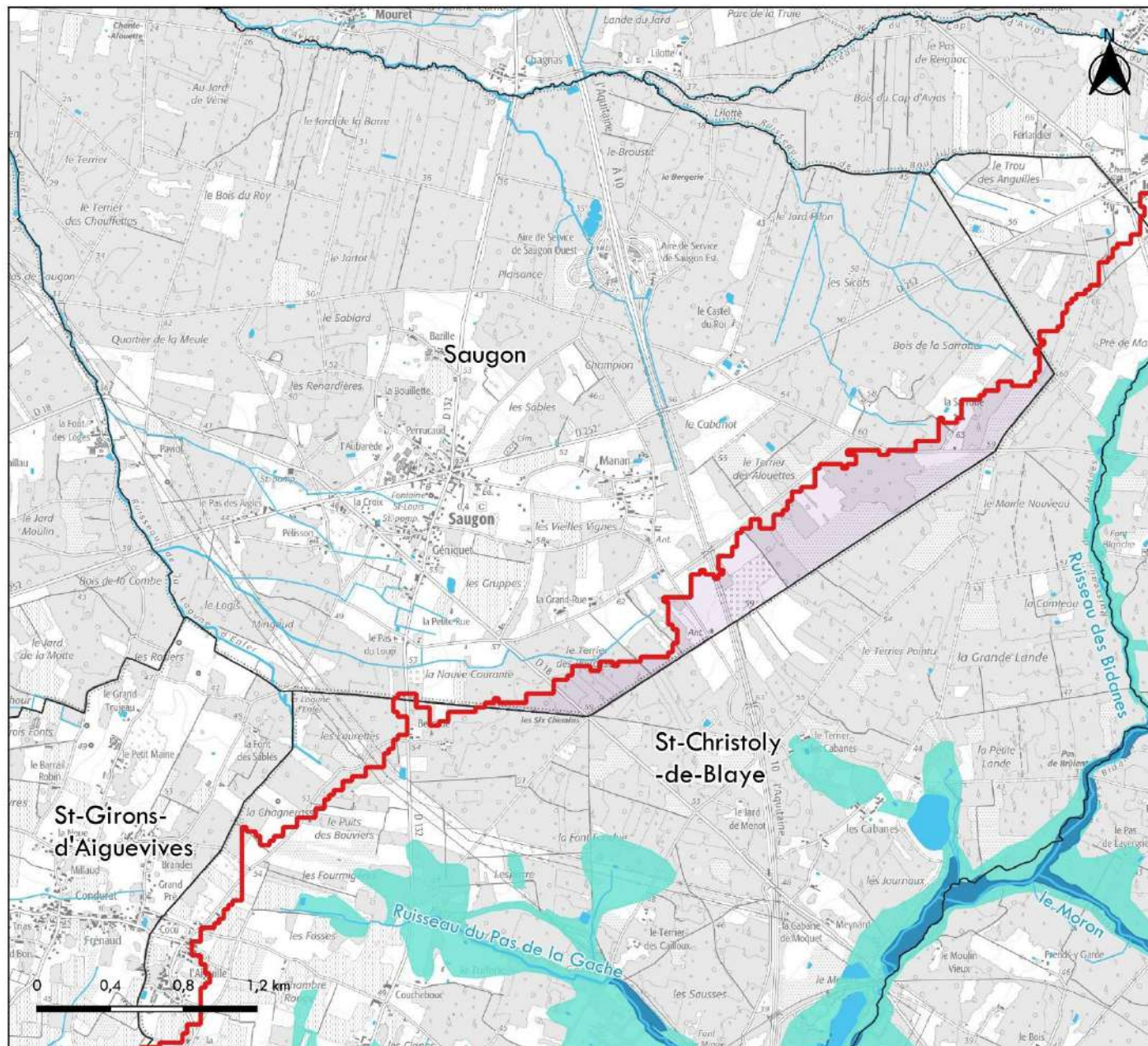
amétén

APEXE

Sources : Natura 2000, FMA, EPIDOR, SMIDDEST

Fond de carte : SCAN 25 IGN





ZONES HUMIDES CONNUES Secteur 1

Atlas des zones humides

Syndicat du Moron

Commune de Saugon

Septembre 2021

- Zones humides avérées
- Zones humides potentielles
- Réseau hydrographique
- Plans d'eau
- Communes
- Bassin versant du Moron
- Sous-bassins versants**
- Moron amont (1A)



Sources : Natura 2000, FMA, EPIDOR, SMIDDEST

Fond de carte : SCAN 25 IGN



A votre disposition pour échanger

Contact pour la collecte des données :
zones-humides@syndicatdumoron.fr

Gauthier WATELLE, Coordinateur technique
g.watelle@syndicatdumoron.fr
06 83 30 07 30

Julie MORVAN, Chef de projet
Julie.morvan@amonia.fr
06 60 23 16 53



7.14. Annexe 14 : Présentation diffusée aux participants des réunions publiques de restitution (08/11/2022 et 14/11/2022)



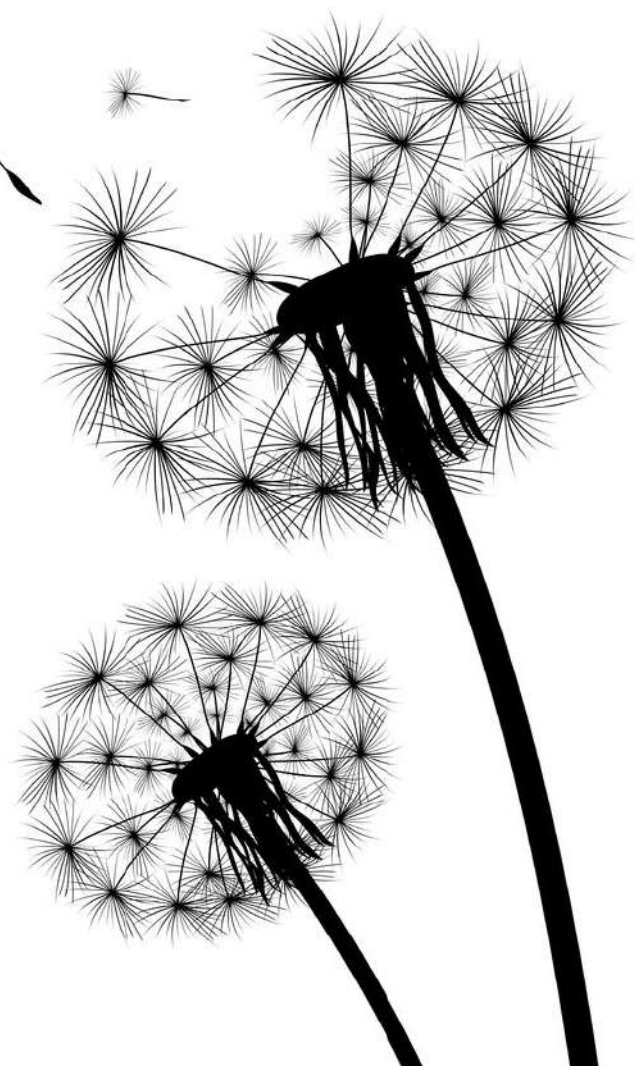


ATLAS DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DU MORON

Réunion de restitution

Secteur I : Bassin versant du Moron

14 novembre 2022 – Saint-Laurent-d'Arce



ORDRE DU JOUR

18h15 : Présentation

- | Le Syndicat du Moron
- | Le projet et son calendrier
- | Les interlocuteurs et opérateurs de terrain
- | Le déroulement de l'étude
- | Les zones humides identifiées

19h : Atelier participatif

- | Présentation du travail réalisé sur les zones humides du territoire
- | Échanges

➡ Recueil de vos connaissances sur les zones humides du territoire

LE SYNDICAT DU MORON EN CHIFFRES

4

COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES

53

COMMUNES

9

RIVIÈRES ET
BASSINS
VERSANTS

400

KM DE COURS
D'EAU

Superficie totale
49130 ha

Communauté de communes
du Grand Cubzaguais

15140 ha

Communauté de communes
de Blaye

14260 ha

Communauté de communes
Latitude Nord Gironde

12920 ha

Communauté de communes
du Fronsadais

6810 ha



LE SYNDICAT DU MORON

| Plusieurs missions :

- | La gestion des rivières
- | La restauration écologique
- | La qualité des eaux

Préserver les zones
humides du territoire



| Principaux objectifs :

- | Préserver la biodiversité
- | Protéger le territoire des inondations
- | Protéger les cours d'eau des prochains assecs



LES ZONES HUMIDES

- | Interface des milieux terrestres et aquatiques
- | Écosystèmes caractérisés par la présence d'eau (douce, saumâtre ou salée) de manière permanente ou temporaire



Localisation théorique des zones humides sur un bassin versant
(Source : Guide technique inter-agences n° 89, Les zones humides et la ressource en eau, 2002)

LES ZONES HUMIDES



Les fonctions

- | Fonctions hydrologiques : Véritables éponges à l'échelle du bassin versant
- | Fonctions biologiques : Ecosystèmes riches et complexes avec une forte productivité de biomasse
- | Fonctions physiques : Filtre naturel à l'échelle du bassin versant
- | Valeurs économiques
- | Valeurs culturelles et sociales



Les menaces

- | Modification de l'hydrologie
- | Arrivée d'espèces exotiques envahissantes
- | Pollutions et contaminations chimiques
- | Fermeture des milieux
- | Assèchements et drainage
- | Imperméabilisation des sols



Bécasseau variable



Nécessité de caractériser les zones humides pour les gérer et les protéger

Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des milieux humides dans les projets de territoire du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés", SMIDDEST, 2015



PRÉSENTATION DU PROJET

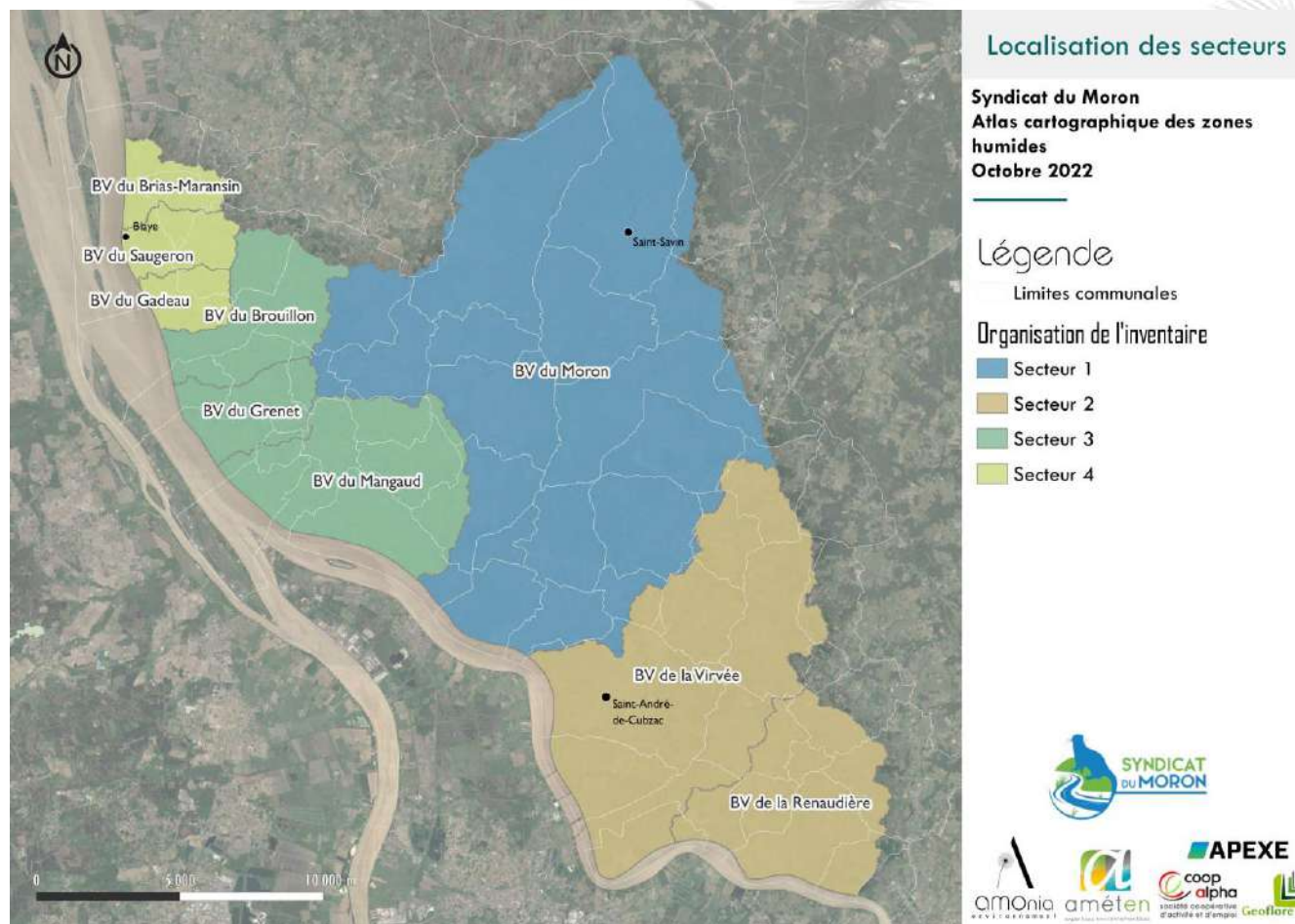
PRÉSENTATION DU PROJET

- | Le syndicat de gestion des bassins versants du Moron a engagé une action spécifique pour **la connaissance, la valorisation et la préservation des zones humides** sur son territoire
- | Lancement d'un marché public en janvier 2021 pour un inventaire et une caractérisation des zones humides sur son territoire
- | L'offre proposée par le groupement représenté par AMOnia environnement a été retenue
- | Démarrage de l'atlas par le bassin versant du Moron dès l'été 2021

Quatre secteurs d'investigation

Le bassin versant du Moron

28 communes intersectées	180 km de cours d'eau
Bassin versant : 18 300 ha	Le Moron : 24 km
	De nombreux affluents



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

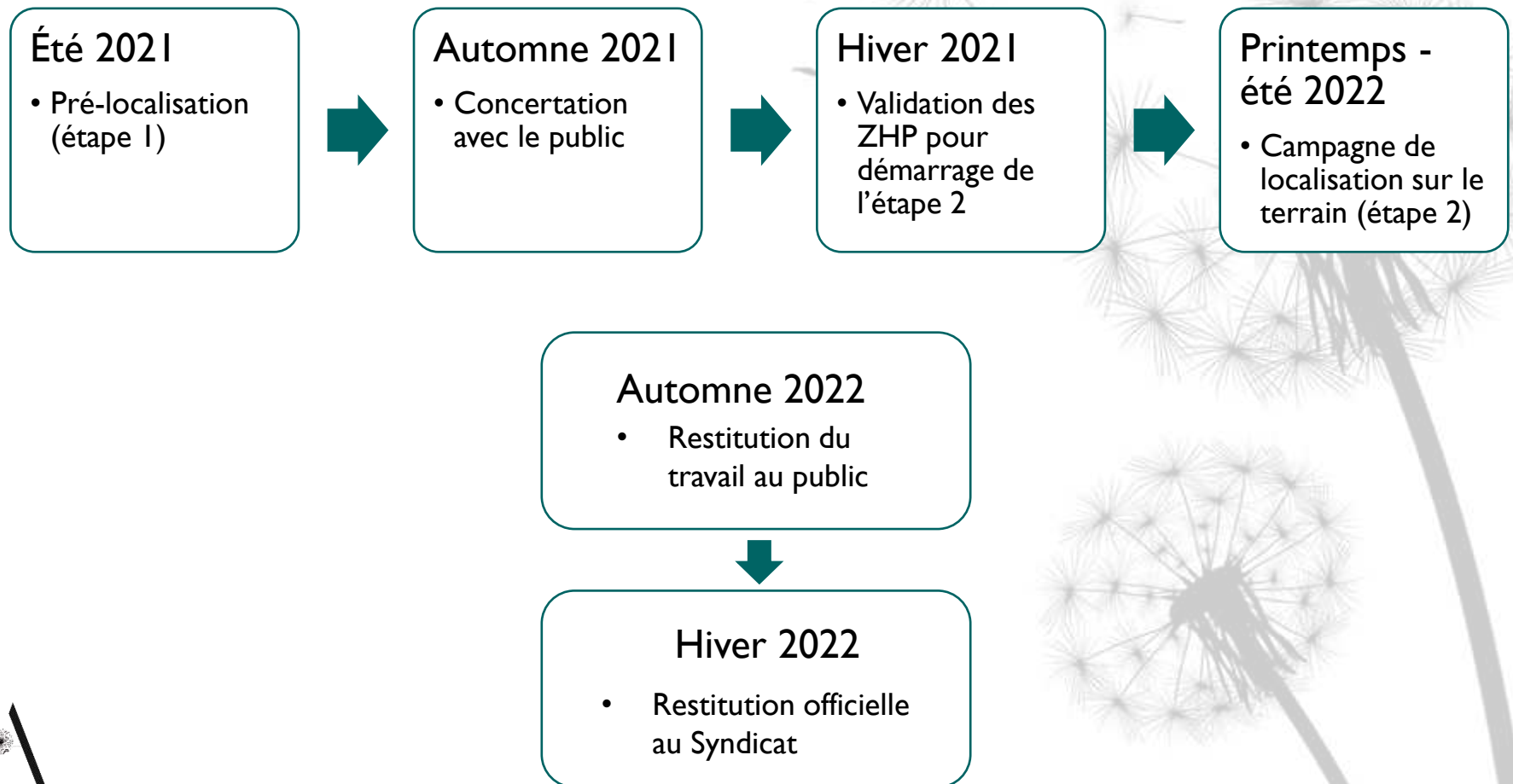
| Pour la totalité de l'inventaire

- | Démarrage au second semestre 2021
- | Fin du marché au second semestre 2024

	2021		2022		2023		2024	
Secteurs	SI	S2	SI	S2	SI	S2	SI	S2
Secteur 1		EI	E2					
Secteur 2				EI	E2			
Secteur 3						EI	E2	
Secteur 4			EI	E2				

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

| Pour le secteur n°1 : BV du Moron



UTILISATION DE L'INFORMATION

- | Intégration dans les documents de planification du territoire
 - | SCoT
 - | PLU(i)
 - | SAGE et SDAGE (compatibilité)
- | Mise à disposition du public sur demande



LES INTERLOCUTEURS ET OPÉRATEURS DE TERRAIN

SYNDICAT DU MORON



Sébastien NYS, Directeur
s.nys@syndicatdumoron.fr
05 57 94 06 81



Gauthier WATELLE, Coordinateur technique
g.watelle@syndicatdumoron.fr
06 83 30 07 30

AMONia environnement



Julie MORVAN
Chef de projet
Responsable du bureau
d'études

Eléa BARJAVEL
Chef de projet



Pierre BOUSCARY
Chargé d'études SIG



Clément BONNO
Chargé d'études SIG



Jodie MAURS
Chargée d'études
environnement



Alyson NAUD
Assistante de direction



Ameten, Antenne Atlantique



Samuel MAURICE
Directeur de projets
environnement & juridique

Anaïs BATAILLE
Chargée d'études
environnement et SIG



Emilia POIRIER
Chargée d'études
environnement et SIG

Hugo BERTELOOT
Chargé d'études
botaniste



Sarah RUBIERO
Chargée d'études
environnement,
faunisticienne

Experts botanistes

Apexe



Jean-Marie DUPONT
Ingénieur écologue,
botaniste phytosociologue

Coop alpha

Thomas PICHILLOU
Ecologue naturaliste
botaniste phytosociologue



Geoflore

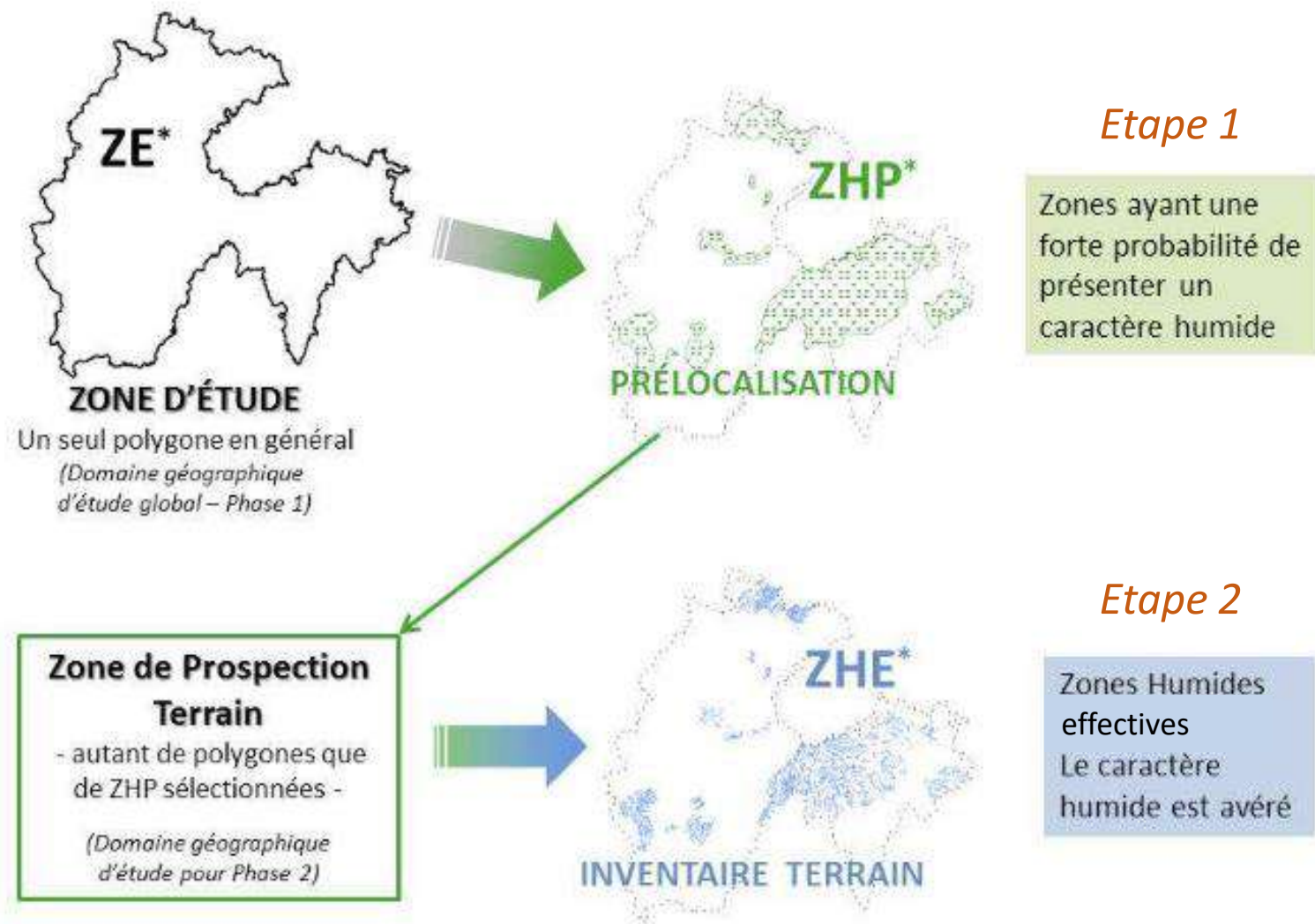


Anne PLÉNEY
Ecologue
Botaniste phytosociologue



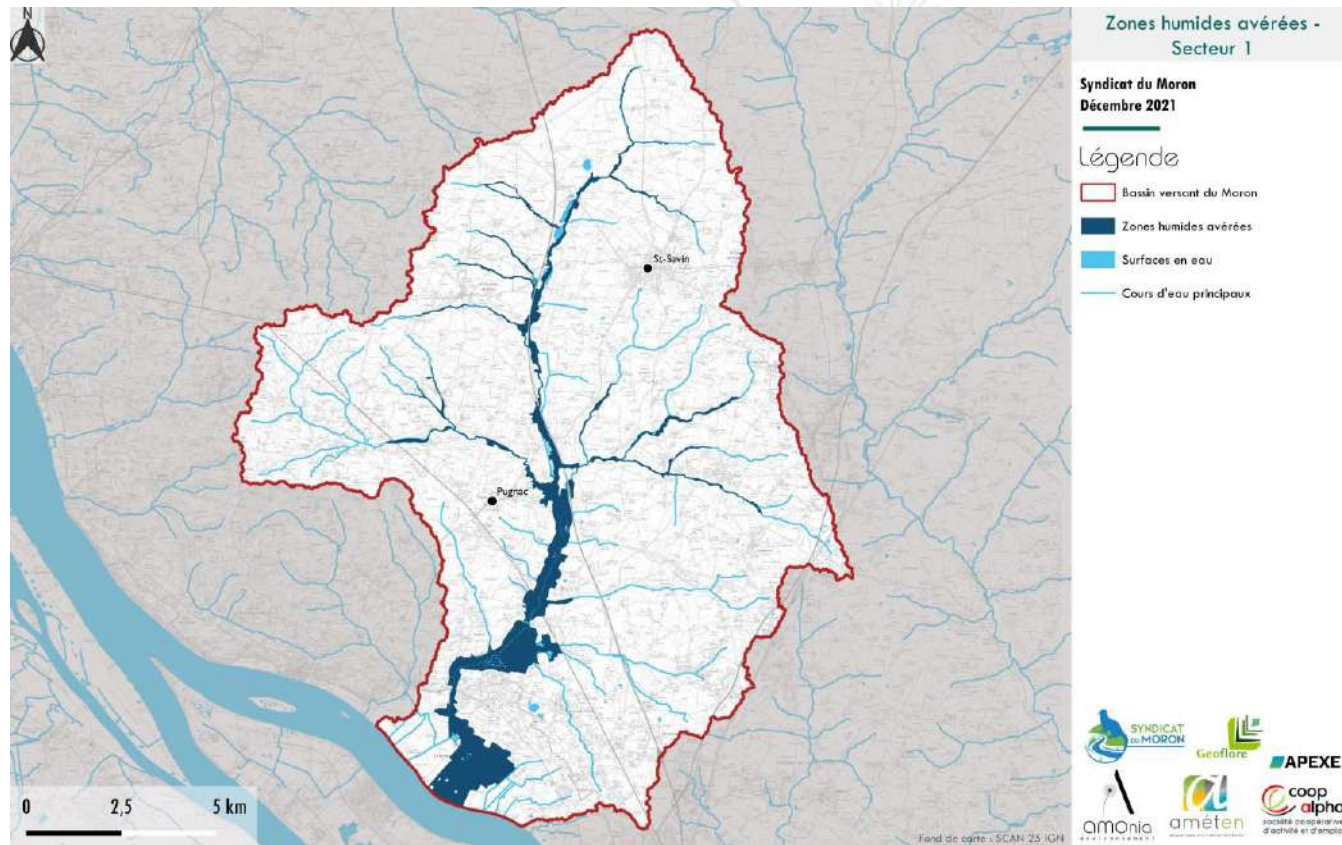
DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE



Source : Prélocalisation et inventaires des zones humides, cartographie et caractérisation. Bassin Adour Garonne. Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges, 2016

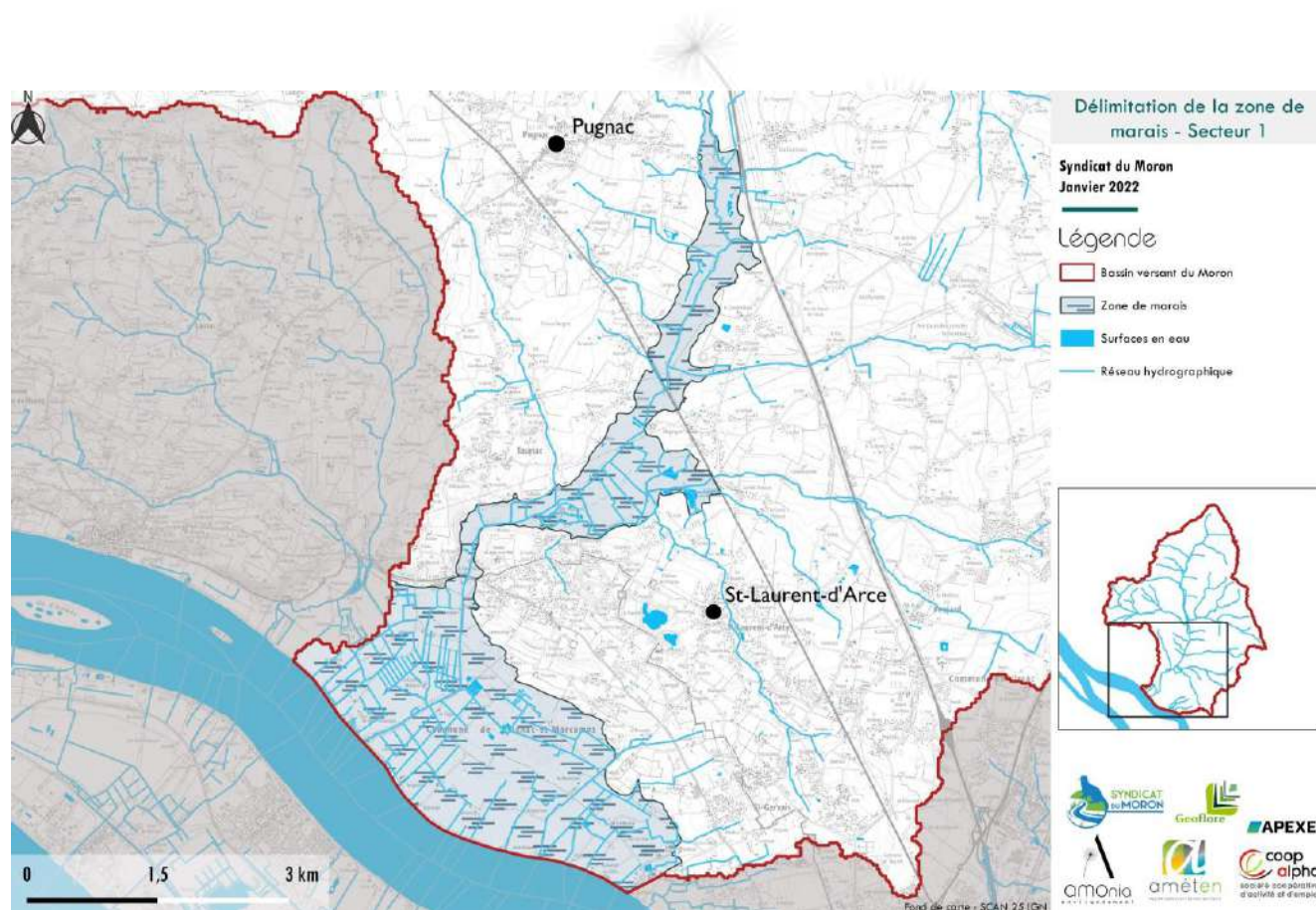
Étape 2 – Localisation des ZHA



Les ZHA (zones humides avérées) du bassin versant du Moron :

- | 1 couche ZHA correspondante au périmètre Natura 2000 de la « Vallée et palus du Moron »
- | Enveloppe déjà existante et non investiguée dans le cadre de nos travaux
- | 987 ha dont 388 ha hors marais

Étape 2 – Détermination de la zone de marais



La zone de marais du bassin versant du Moron :

- | 1 088 ha de marais
- | 5,9% de la surface du secteur I
- | Les ZHA recoupent 55% du marais
- | Délimitation topographique suivie d'une validation sur le terrain

Étape 2 – Inventaire de terrain

Deux critères alternatifs pour définir les zones humides

- | Critère végétation
 - | Habitats de végétation humides
 - | Taux de recouvrement par des espèces hygrophiles
- | Critère sol
 - | Présence de traits d'hydromorphie
 - | Profondeur d'apparition de ces traits



Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



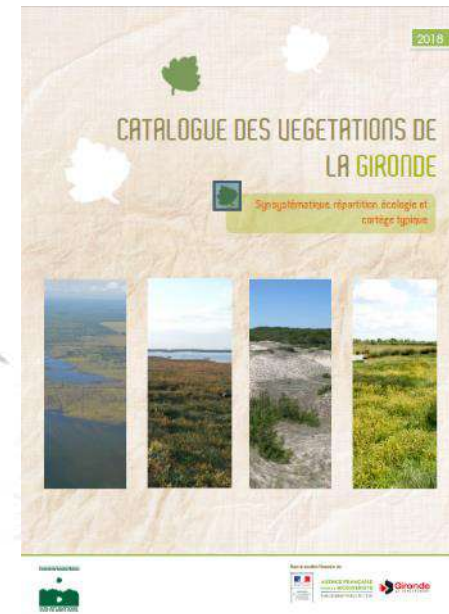
Inventaire basé sur ces critères

Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des milieux humides dans les projets de territoire du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés », SMIDDEST, 2015

Étape 2 – Inventaire de terrain – Critère « végétation »

Élaboration d'une typologie des habitats naturels caractéristiques des zones humides du territoire d'étude

- | En utilisant les données bibliographiques disponibles



- | Acquisition des données par les botanistes et leurs tablettes numériques



Étape 2 – Inventaire de terrain – Critère « végétation »



Exemple d'observation terrain :

| 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques (St-Christoly-de-Blaye)

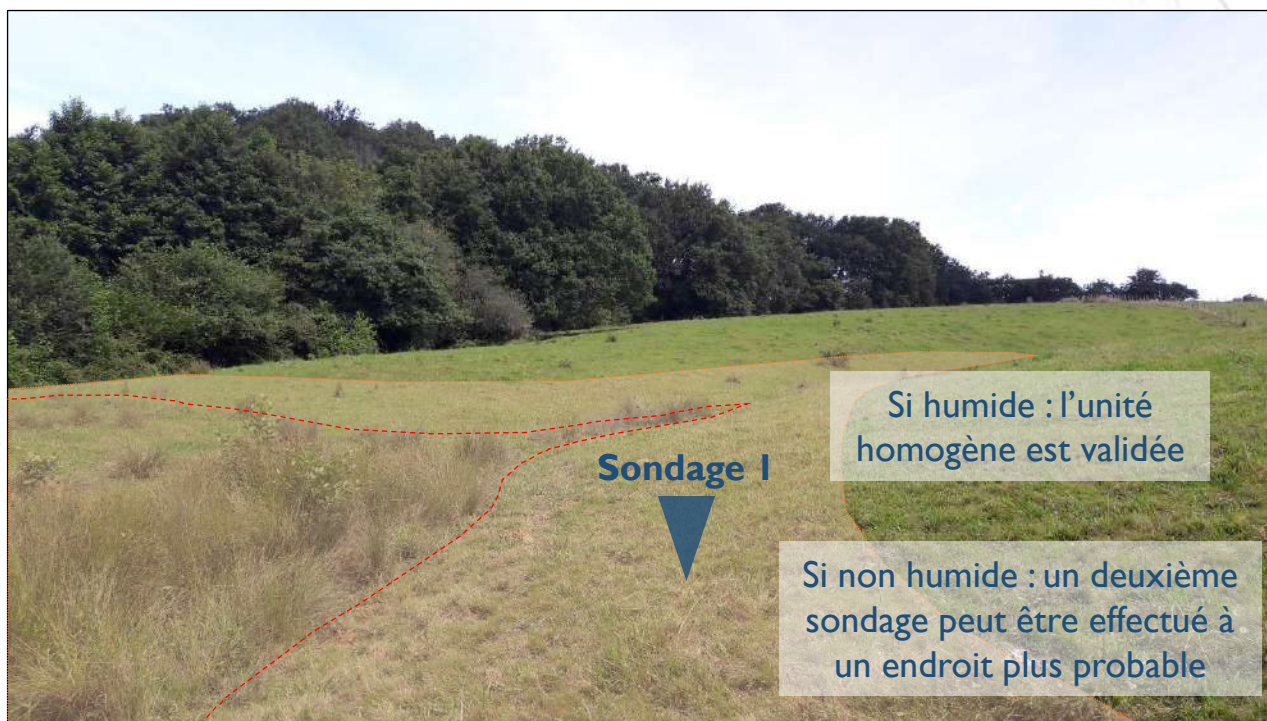


Exemple d'observation terrain :

| Espèces indicatrices zones humides (Cézac)

Étape 2 – Inventaire de terrain – Critère « sol »

- | Classification en zone humide en fonction
 - | Du type de sol
 - | De la profondeur d'apparition de l'hydromorphie
 - | Suivant la classification GEPPA



ZHE botanique

ZHP pro parte



**Traits rédoxiques
et réductiques**



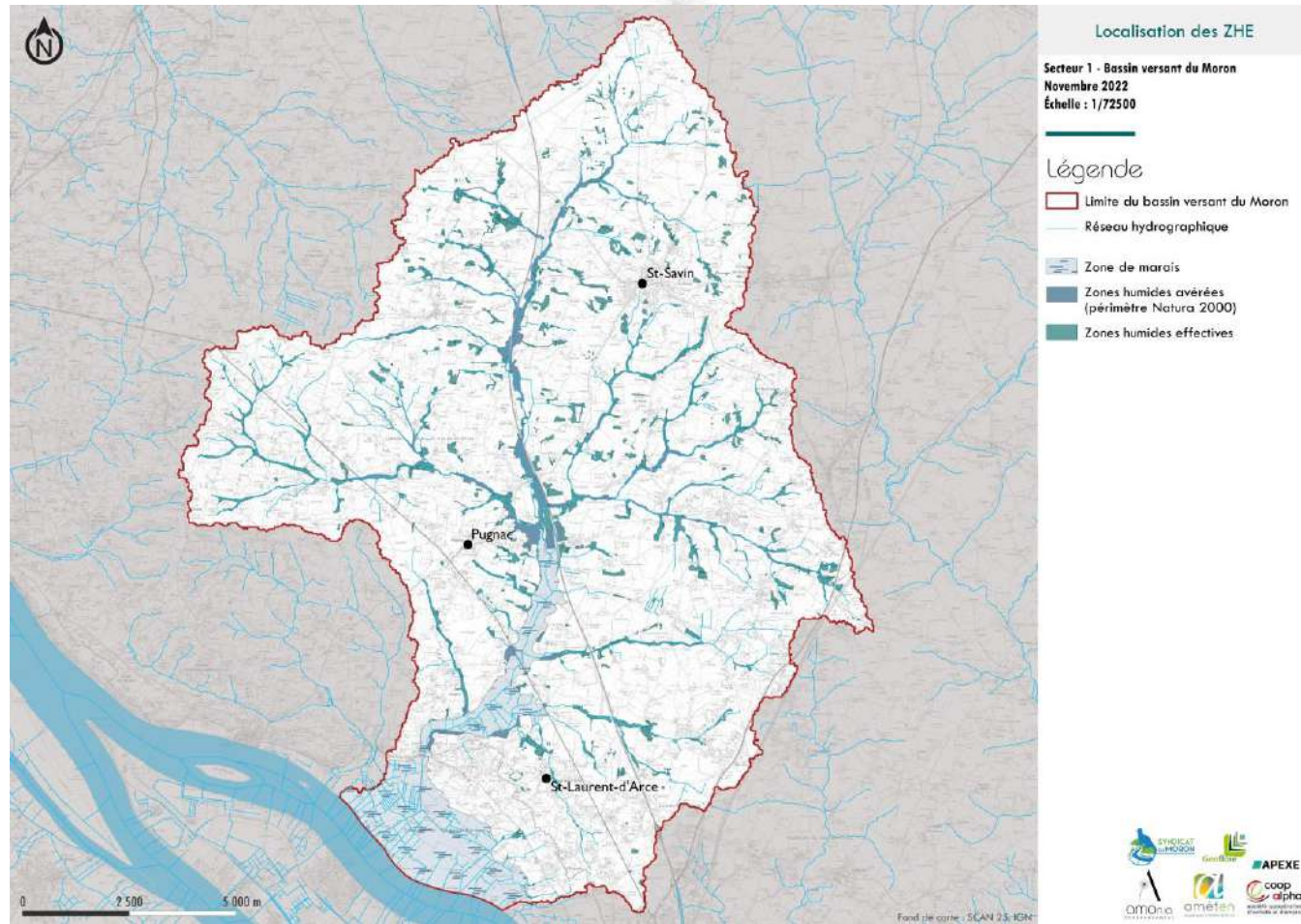
Étape 2 – Inventaire de terrain – Critère « sol »



Exemple d'observation terrain :

- | Zone humide sur prairie mésophile pâturée (St-Vivien-de-Blaye)

Étape 2 – Inventaire de terrain - Localisation des ZHE

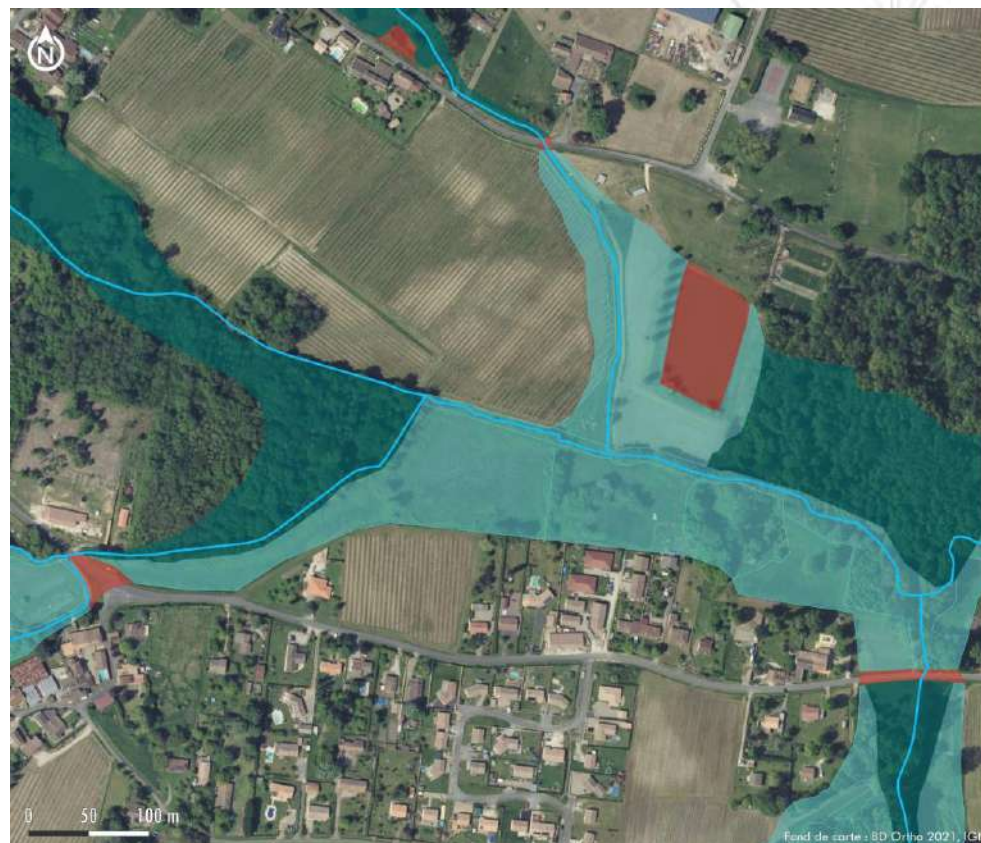


Les ZHE du bassin versant du Moron :

| 1 217 ZHE
| 767 ha



Étape 2 – Localisation des ZHP restantes



Délimitation de ZHP en continuité avec
des Zones Humide Effectives

Syndicat du Moron
Novembre 2022

Légende

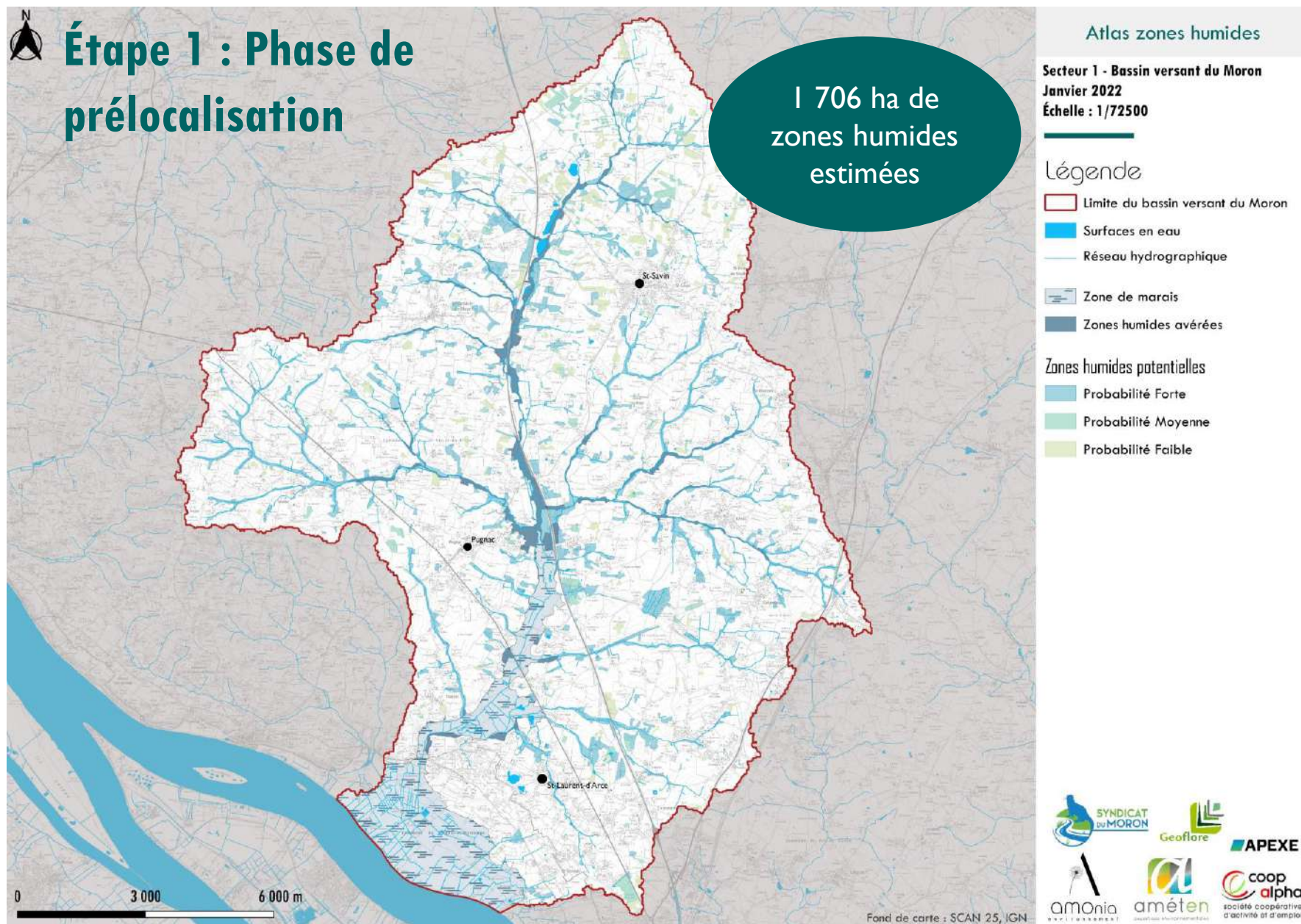
- Réseau hydrographique
- Zone Humide potentiellement Détruite (ZHD)
- Zone Humide Effective (ZHE)
- Zone Humide Potentielle (ZHP)



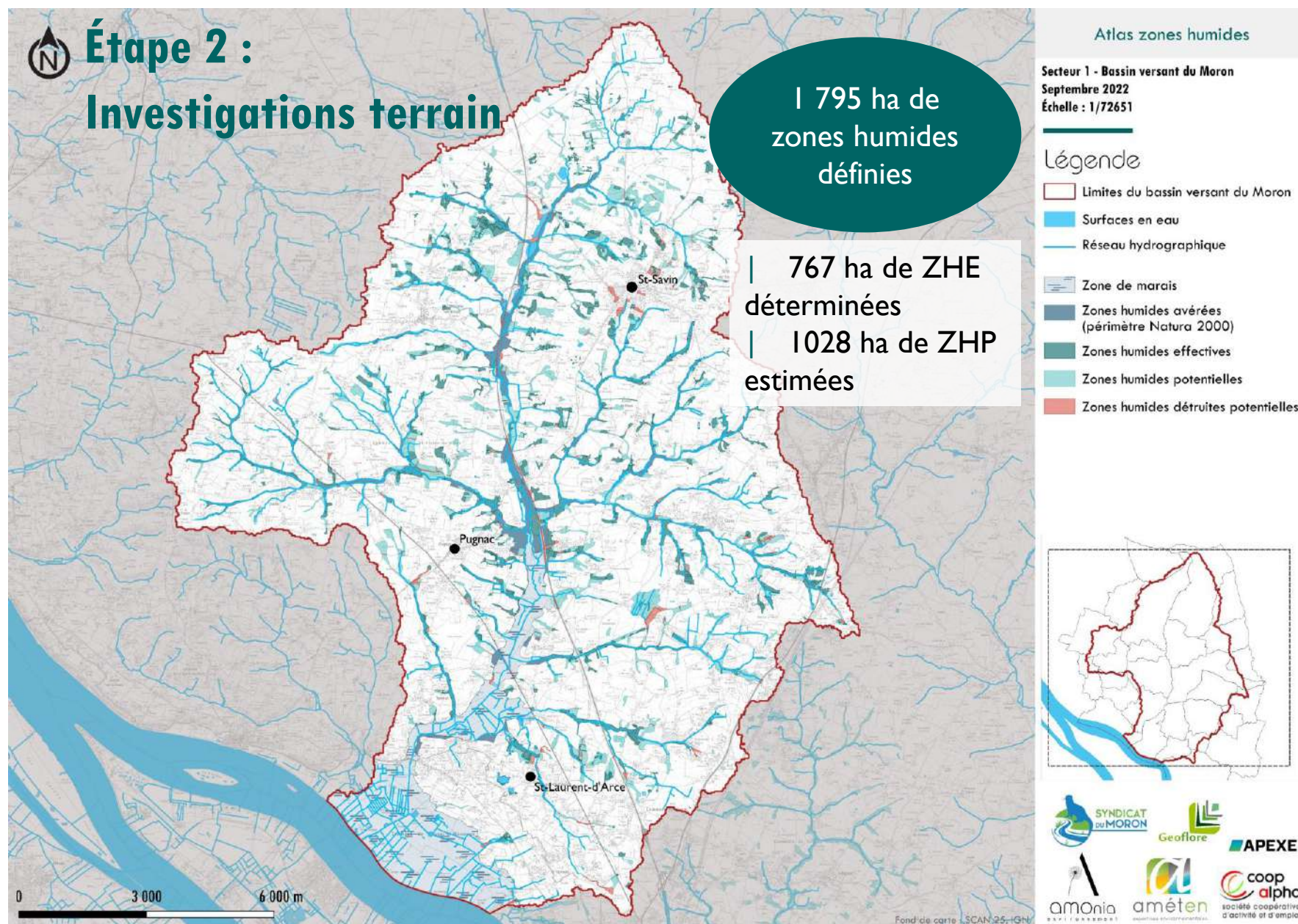
Les ZHP (zones humides potentielles) du bassin versant du Moron :

- | 3 types de ZHP restantes :
- | ZHP non prospectées
- | ZHP délimitées sur la base des observations de terrain
- | ZHP délimitées pour établir des continuités entre les différentes couches de zones humides
- | 1 028 ha de ZHP restantes (1 388 polygones)

Évolution entre étape 1 et étape 2



Évolution entre étape 1 et étape 2



Évolution entre étape 1 et étape 2



Étape 2 : Investigations terrain

| 795 ha de
zones humides
définies

| 767 ha de ZHE
déterminées
| 1028 ha de ZHP
estimées

| 76 entités ZHE ajoutées par les botanistes
| 20 entités ZHE ajoutées par les inventaires pédologiques
(+ 98 ZHP)
| 21 entités inaccessibles non investiguées

Atlas zones humides

Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/72651

Légende

- Limites du bassin versant du Moron
- Surfaces en eau
- Réseau hydrographique
- Zone de marais
- Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
- Zones humides effectives
- Zones humides potentielles
- Zones humides détruites potentielles



Étape 2 – Localisation des ZHD

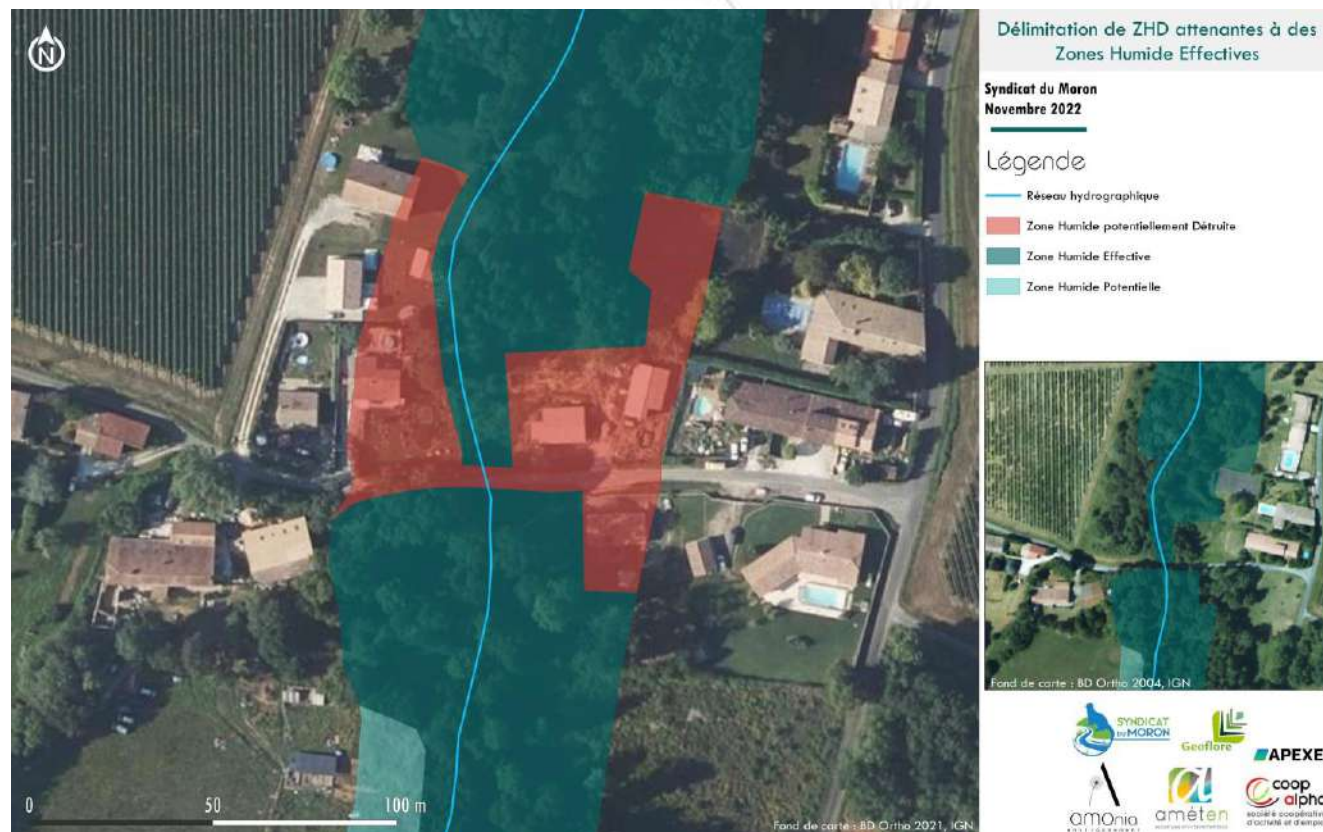
Recherche des Zones Humides Détruites (**ZHD**)

- | Comparaison des photographies aériennes anciennes/actuelles
- | Collecte des informations sur les projets d'aménagements auprès des collectivités (mairies, communautés de communes, etc.)



Estimer les surfaces de zones humides détruites

Étape 2 – Localisation des ZHD



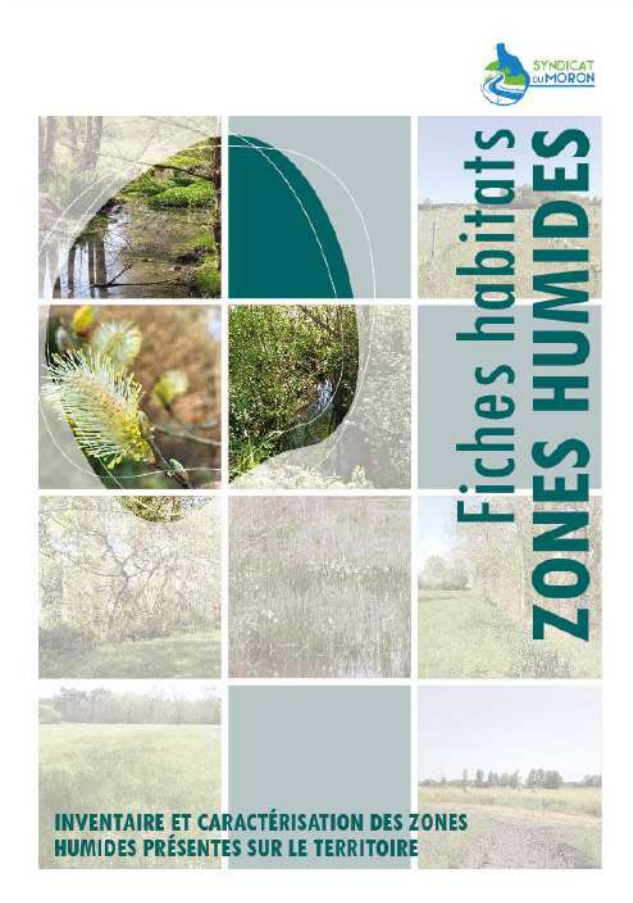
Les ZHD du bassin versant du Moron :

- | 594 ZHD
- | 122 ha détruits
- | 5 natures de disparition présumées : plan d'eau, drainage, remblai, urbanisation, voirie



RESTITUTION DE L'INFORMATION

Fiches « Habitats » en cours d'élaboration



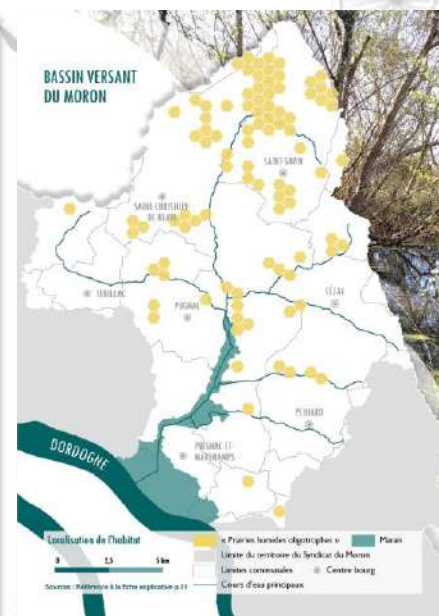
Restitution de l'inventaire des zones humides

- 11 fiches regroupant les habitats rencontrés sur le secteur I
- Document synthétique suivant une trame commune organisée en plusieurs parties (4 pages par fiche)

Page 1



Page 4



Extrait d'une fiche Habitat

Page 1 : Description de l'habitat

Page 4 : Représentation cartographique de la localisation de l'habitat sur le territoire en maille hexagonale



ATELIER PARTICIPATIF

ATELIER PARTICIPATIF

À votre disposition :

- | Des posters des zones humides identifiées sur le territoire
 - | Des feutres et surligneurs
 - | Un atlas cartographique (ci-après dans la présentation)
-
- Vous pouvez indiquer les zones humides avec lesquelles vous êtes d'accord et celles sur lesquelles vous avez des doutes
 - Avez des informations sur les zones non prospectées
 - Indiquer les zones humides sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord quant au caractère humide effectif (ZHE)



ATLAS CARTOGRAPHIQUE



Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Limites communales
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 3 000 6 000 m

Fond de carte : SCAN/25-IGN



APEXE





Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 3 000 6 000 m

Fond de carte : SCAN/25-IGN





Commune de Berson
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/19989

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 1 000 2 000 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE





Commune de Bourg
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/20480

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 1 000 2 000 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE



Commune de Cavignac
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/13062

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles





Commune de Cézac
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/31225

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 1 000 2 000 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN





Commune de Civrac-de-Blaye
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/17157

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 800 1 600 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



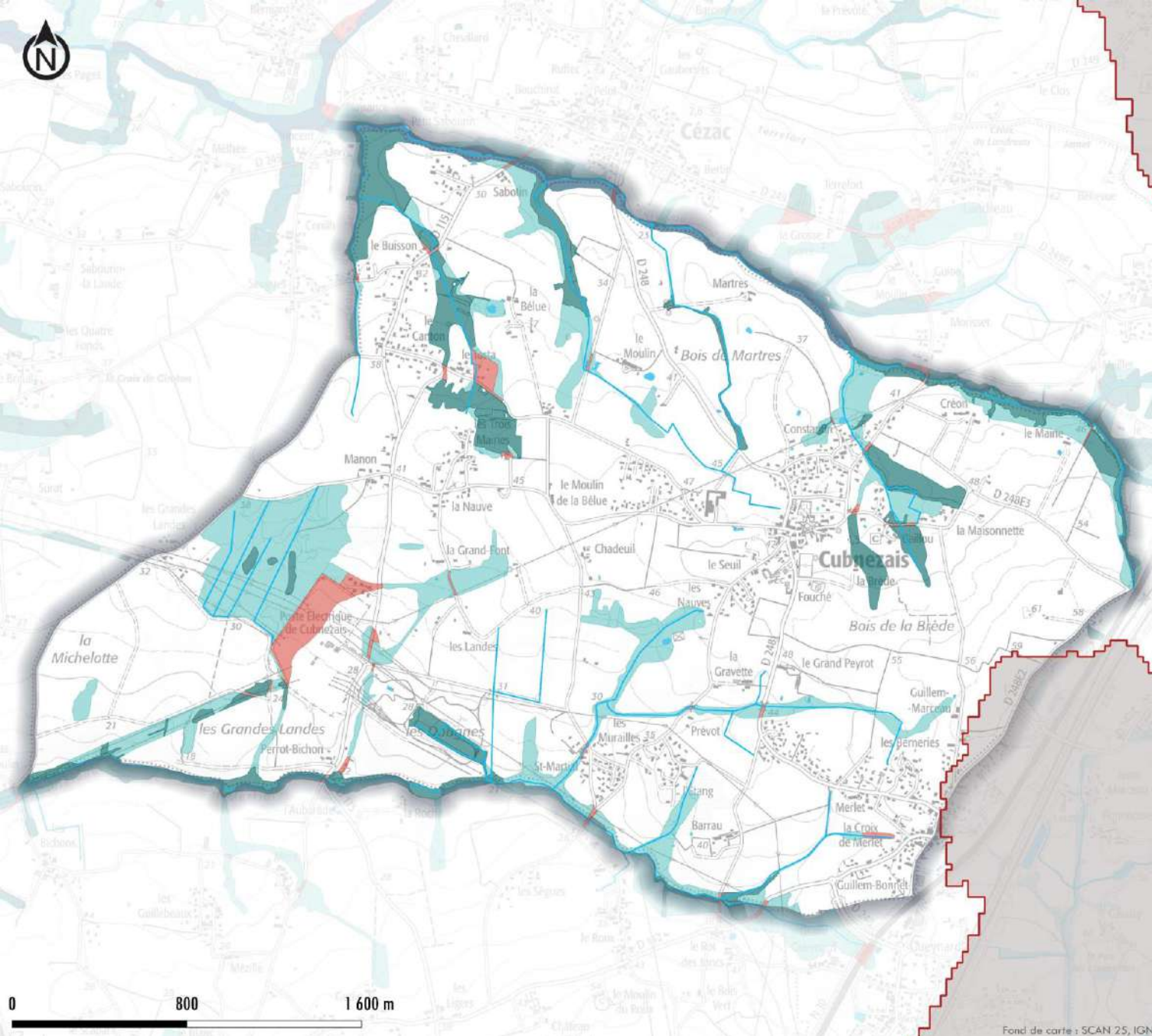
APEXE



Commune de Cubnezais
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/16003

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles





Commune de Gauriaguet
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/12359

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



Fond de carte : SCAN 25, IGN



Commune de Marsas
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/15101

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles





Commune de Mombrier
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/9659

Légende

- Limites du bassin versant du Moron
- Surfaces en eau
- Réseau hydrographique
- Zone de marais
- Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
- Zones humides effectives
- Zones humides potentielles
- Zones humides détruites potentielles



0 400 800 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



Commune de Peujard
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/13345

Légende

- Limites du bassin versant du Moron
- Surfaces en eau
- Réseau hydrographique
- Zone de marais
- Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
- Zones humides effectives
- Zones humides potentielles
- Zones humides détruites potentielles



0 600 1 200 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE





Commune de Prignac-et-Marcamps
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/18974

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 900 1 800 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN





Commune de Pugnac
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/15027

Légende

- Limites du bassin versant du Moron
- Surfaces en eau
- Réseau hydrographique
- Zone de marais
- Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
- Zones humides effectives
- Zones humides potentielles
- Zones humides détruites potentielles



0 700 1 400 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE





Commune de Saint-André-de-Cubzac
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/22378

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 1 000 2 000 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE





Commune de Saint-Christoly-de-Blaye
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/34869

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 1 000 2 000 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN





Commune de Saint-Gervais
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/12240

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 600 1 200 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE

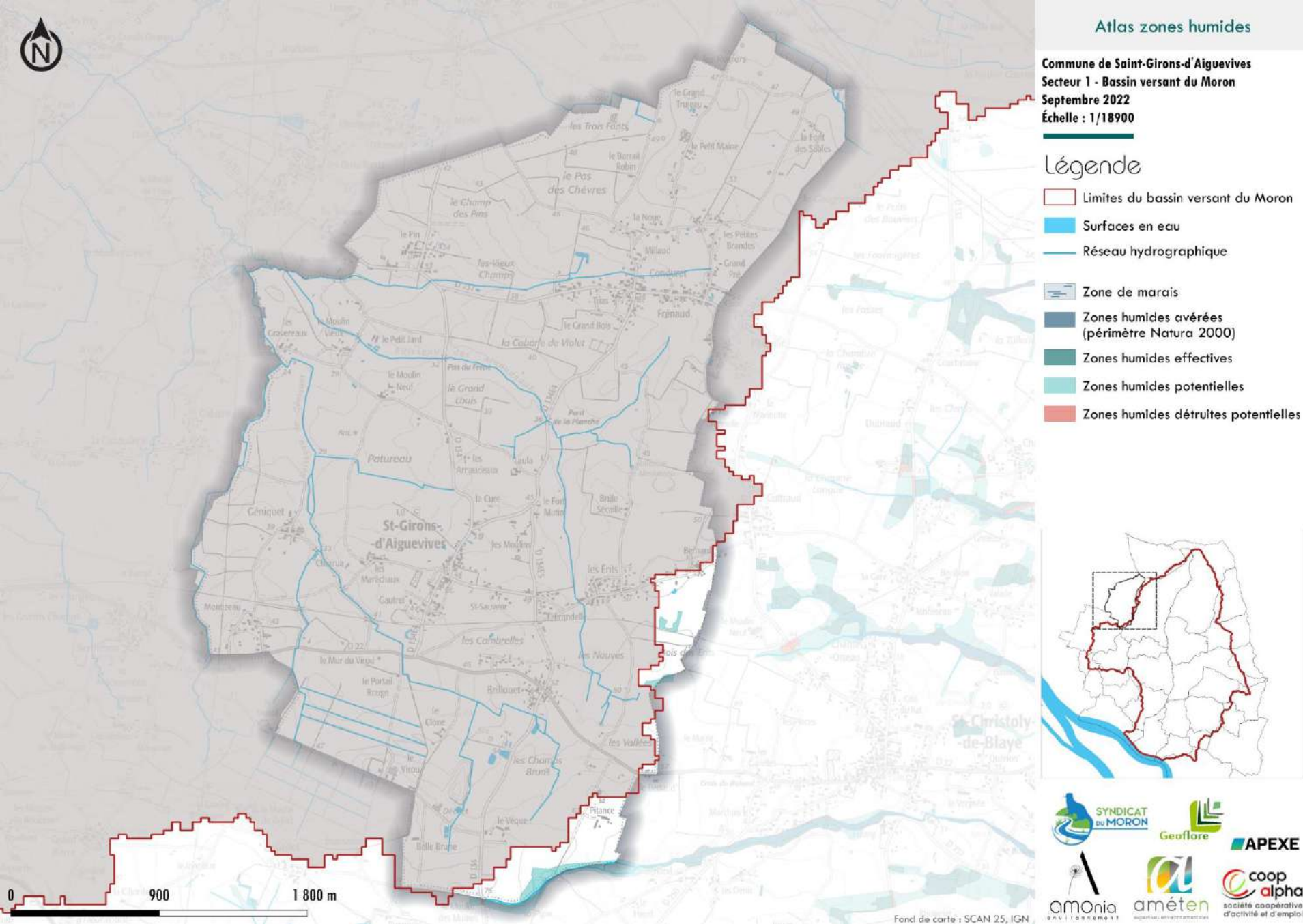




Commune de Saint-Girons-d'Aiguevives
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/18900

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



Fond de carte : SCAN 25, IGN



Commune de Saint-Laurent-d'Arce
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/14247

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



Fond de carte : SCAN 25, IGN



Commune de Saint-Mariens
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/16114

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 800 1 600 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE





Commune de Saint-Savin
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/33251

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 1 000 2 000 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE





Commune de Saint-Trojan
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/8995

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles

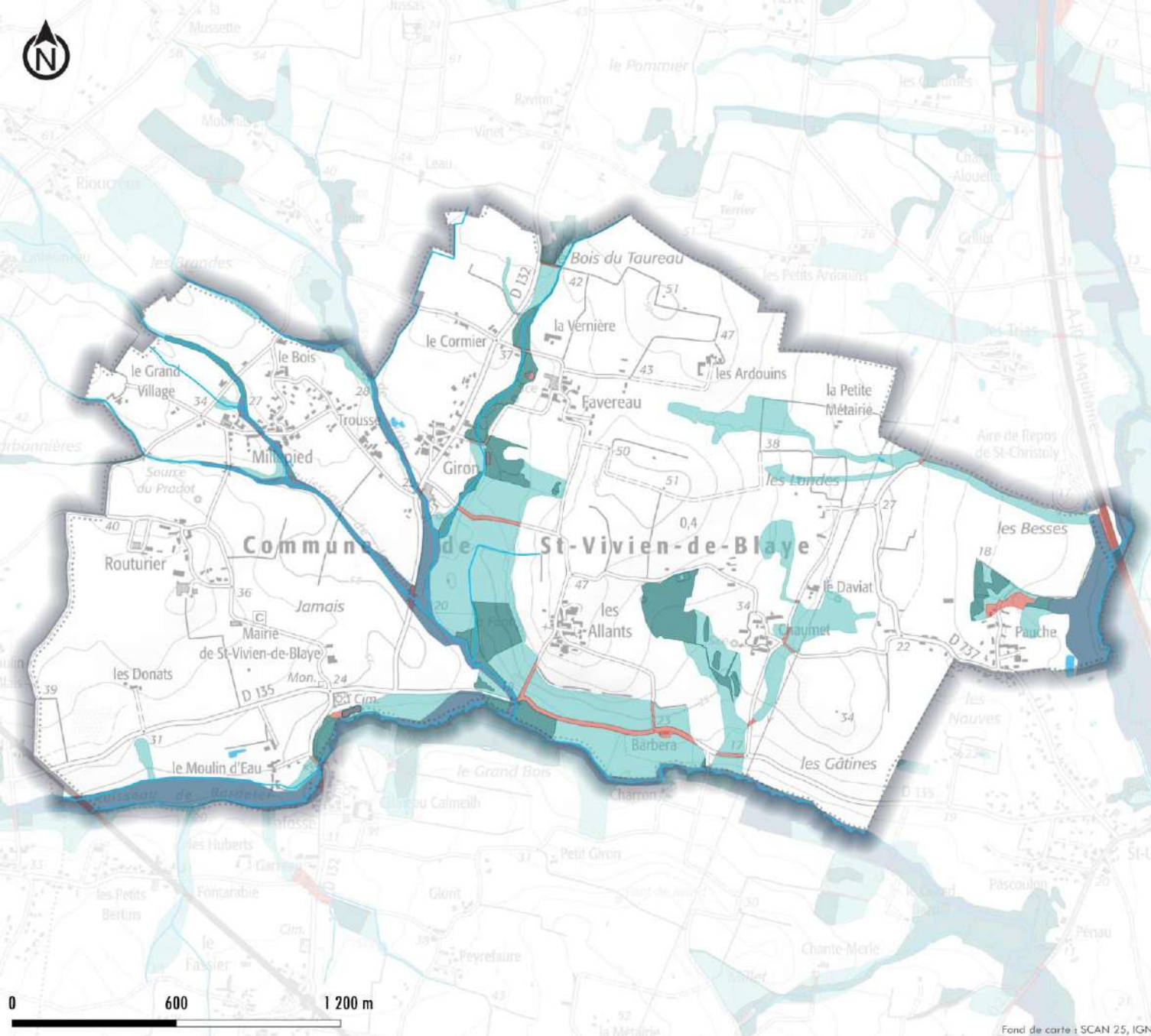


Fond de carte : SCAN 25, IGN

Commune de Saint-Vivien-de-Blaye
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/12754

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles





Commune de Saint-Yzan-de-Soudiac
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/19307

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 900 1 800 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE





Commune de Samonac
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/10030

Légende

- Limites du bassin versant du Moron
- Surfaces en eau
- Réseau hydrographique
- Zone de marais
- Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
- Zones humides effectives
- Zones humides potentielles
- Zones humides détruites potentielles



0 500 1 000 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



Commune de Saugon
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/19243

Légende

- Limites du bassin versant du Moron
- Surfaces en eau
- Réseau hydrographique
- Zone de marais
- Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
- Zones humides effectives
- Zones humides potentielles
- Zones humides détruites potentielles

0 900 1 800 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN





Commune de Tauriac
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/17153

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



0 800 1 600 m

Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE



Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles





Commune de Val de Vézère
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/20549

Légende

-  Limites du bassin versant du Moron
-  Surfaces en eau
-  Réseau hydrographique
-  Zone de marais
-  Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles
-  Zones humides détruites potentielles



Fond de carte : SCAN 25, IGN

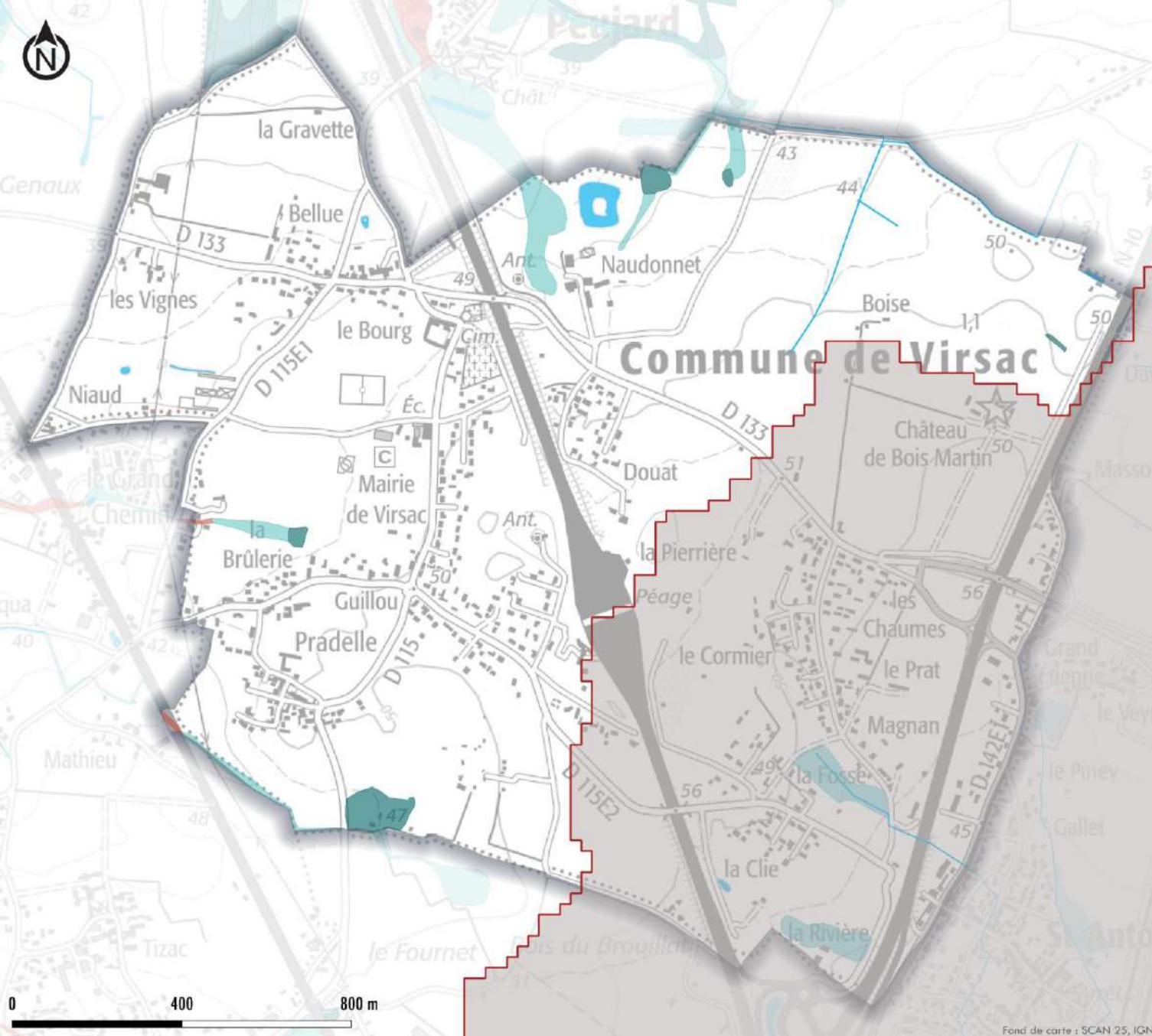
0 1 000 2 000 m



Commune de Virsac
Secteur 1 - Bassin versant du Moron
Septembre 2022
Échelle : 1/8237

Légende

- Limites du bassin versant du Moron
- Surfaces en eau
- Réseau hydrographique
- Zone de marais
- Zones humides avérées (périmètre Natura 2000)
- Zones humides effectives
- Zones humides potentielles
- Zones humides détruites potentielles



Fond de carte : SCAN 25, IGN



APEXE





À votre disposition pour échanger

Contact pour la collecte des données :
zones-humides@syndicatdumoron.fr

Gauthier WATELLE, Coordinateur technique
g.watelle@syndicatdumoron.fr
06 83 30 07 30

Julie MORVAN, Chef de projet
Julie.morvan@amonia.fr
06 60 23 16 53





amOnia
environnement

www.amonia.fr

environnement@amonia.fr

09 51 04 65 66 | 06 60 23 16 53